



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE

Lundi 22 mars 2021

SOMMAIRE

Appel nominal	4
Élection d'un Secrétaire.....	5
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 février 2021.....	5
Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 11 janvier 2020 au 21 février 2021	6
QUESTIONS ORALES DES HABITANTS	7
27. Budget primitif 2021 – budget principal.....	11
28. Budget primitif 2021 – budget annexe de la restauration du personnel communal	29
29. Ajustement d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour des opérations pluriannuelles d'investissement.....	30
30. Provisions pour risques et charges et pour dépréciation des comptes de tiers	30
31. Fixation des taux d'imposition communale pour 2021	31
32. Demande de remise gracieuse pour la régie d'avances des centres de loisirs et centres de vacances	31
33. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2020	32
34. Acquisition de biens commerciaux situés 3, place Gabriel Péri	33
35. Mise en place d'une procédure d'enregistrement des meublés de tourisme	34
36. Réaménagement de prêts de l'ESH Logirep.....	34
Renouvellement de la garantie communale.....	34
37. Cession du bien communal situé 229/231 avenue Georges Clémenceau	35
38. Convention d'objectifs et modalités de financement entre la Ville et la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) de Nanterre pour l'année 2021	45
39. Approbation et signature de la convention de financement entre la Ville et l'Office de Tourisme- Syndicat d'initiative de Nanterre	48
40. Règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et restauration de la ville de Nanterre – Mise à jour	48
41. Adhésion à la centrale d'achats du syndicat Seine et Yvelines numérique et mise en place d'un environnement numérique de travail	49
42. Rapport sur la politique de la Ville pour l'année 2021	50
43. Versement de subventions ordinaires aux associations pour l'année 2021	51
44. Convention de partenariat entre la Ville de Nanterre et la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques dans le cadre du dispositif pour les arts de la rue : Auteurs d'Espaces.....	55
45. Soutien de la candidature Banlieue capitale européenne de la culture 2028	56
46. Bilan d'activité 2020 du Contrat Nanterrien de Réussite	57
47. Avis du Conseil municipal sur les arrêtés instaurant une Zone à Faibles Emissions mobilités (ZFE) sur les territoires limitrophes suivants :	59
48. Reconstruction d'une école maternelle et d'un espace de restauration et réhabilitation d'une école élémentaire au sein de l'îlot Decour-Rosiers	60
1. Approbation du programme, du calendrier et de l'enveloppe financière prévisionnelle de	

l'opération.....	60
2. Désignation des membres du Jury de concours pour la désignation du maître d'œuvre de l'opération.....	60
49. Travaux de couverture/Autorisation de signer les marchés de travaux	63
50. Travaux de réhabilitation du bassin olympique du Palais des Sports Maurice Thorez/Autorisation de signer les marchés de travaux	63
51. Construction d'un groupe scolaire dans le quartier des Groues – secteur Hanriot/Approbaton d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre	63
52. Construction du deuxième groupe scolaire dans le quartier des Groues – secteur Garenne/Attribution du marché de maîtrise d'œuvre	64
53. Travaux de désamiantage - théâtre des Amandiers/Autorisation de signer le marché de travaux	64
Question orale de M. Christophe RIBAUT	64
Question orale de Mme Hélène DECIS LARTIGAU.....	65
Question orale de M. Bilel BOUGHEZALA	66
Question orale de Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD	67
Question orale de M. Éric DROUCHE	68
Question orale de M. Alexandre GUILLEMAUD	70

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Patrick Jarry.

Appel nominal

M. le Maire. Je vais procéder à l'appel nominal :

- Patrick Jarry,
- Zahra Boudjemaï,
- Samir Abdelouahed,
- Servane Courtaux,
- Rachid Tayeb,
- Patricia Penture,
- Thérèse Ngimbous Batjôm,
- Ousman Diaby,
- Laureen Genthon,
- Gilles Gauché-Cazalis,
- Samia Kasmi,
- Kader Selmet,
- Caroline Cor,
- Alexis Martin,
- Raphaël Adam,
- Nesrine Rezzag Bara,
- Éric Solas,
- Rachel Kashema,
- Julien Sage (départ après l'affaire n° 27),
- Lise Cortes,
- Jean-Luc Jathières,
- Clémence Lacot,
- Hassan Hmani,
- Valérie Meteyer,
- Perrine Coulter,
- Joseph Nonga,
- José Pinto Martins,
- Didier Debord,
- Alexandrine Mounier,
- Hakim Allal,
- Nadège Magnon,
- Thierry Denois,
- Imed Azzouz,

- Assia Kachour,
- Stéphanie Lamora,
- Kenzy Gauthierot,
- Erwan Hingant,
- Lucie Champenois (départ après l'affaire n° 45),
- Nils Desmoulins,
- Madeleine Maufrais (départ après l'affaire n° 37),
- Samia Boussissi-Poullard,
- Christophe Ribault,
- Éric Drouche,
- Camille Bedin,
- Alexandre Guillemaud,
- Bilel Boughezala,
- Barbara Feaugas,
- Hélène Decis Lartigau.

Sont excusées les personnes suivantes :

- Jean-Pierre Bellier a donné pouvoir à M. Patrick Jarry,
- Nadine Ali a donné pouvoir à Mme Patricia Penture,
- Merièmè Faked a donné pouvoir à Mme Rachel Kashema,
- Samia Saïdj a donné pouvoir à M. Didier Debord,
- Adam Oubuih a donné pouvoir à Mme Barbara Feaugas,
- Julien Sage a donné pouvoir à M. Alexis Martin (*départ après l'affaire n° 27*),
- Madeleine Maufrais a donné pouvoir à M. Christophe Ribault (*départ après l'affaire n° 37*),
- Lucie Champenois a donné pouvoir à M. Jean-Luc Jathieres (*départ après l'affaire n° 45*).

Est absente :

- Mme Samia Kasmi

Élection d'un Secrétaire

M. le Maire. Je vous propose de désigner Erwan Hingant comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 février 2021

M. le Maire. Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal

du 9 février 2021.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés

Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation d'attribution, pendant la période du 11 janvier 2020 au 21 février 2021

M. le Maire. Je vous soumetts également le compte-rendu des décisions prises par le Maire, en application de la délégation d'attribution pendant la période du 11 janvier au 21 février 2021. Mme Bedin.

Mme Camille BEDIN. Merci beaucoup et bonsoir à tous. Sur ces comptes rendus de décisions, c'est simplement pour vous faire une demande. Il y a quand même des décisions avec des montants extrêmement importants.

Il y a par exemple les prestations de sécurité pour 1,2 million d'euros. Il y a la reconduction pour les services d'insertion et de qualification professionnelle sur la régie de quartier pour 274 000 euros.

Il y a le sujet des locations de voitures courte durée pour 128 000 euros, les deux lots, etc. Il y en a que l'on comprend parfaitement dans les gros montants. Les services de fabrication de repas, d'accord.

Sur ceux que je vous ai cités, par exemple, je trouve que ce sont des sujets où l'on aurait souhaité un peu plus d'informations et d'explications, notamment sur les quatre que je viens de pointer.

Et si vous me le permettez, c'est aussi l'occasion de vous dire sur les précisions que l'on vous a demandées de ce type que dans les derniers conseils municipaux que l'on a eus, par exemple, sur l'ESN, la construction des bâtiments d'école, la construction des groupes scolaires - on y reviendra - puis d'autres sujets que l'on a abordés, on n'a eu les retours à aucun moment des informations complémentaires demandées. Donc, cela me permet de vous dire cela.

Et un tout dernier point, Monsieur le Maire, si vous me permettez. On a mis en place de nouvelles pratiques avec le règlement intérieur. On les a saluées et on est très contents pour une partie d'entre elles.

Pour une autre partie, on se rend bien compte, et c'est une remarque que je voulais juste faire un préambule de ce Conseil, que la réunion des présidents de groupe que vous organisez huit jours avant, à la fois elle est bien.

En même temps, tenir la réunion sans avoir le contenu des délibérations est quand même très compliqué. Et honnêtement, ce que je vous aurais dit pendant cette réunion des présidents de groupe, par exemple, sur les points à filmer ou à ne pas filmer c'est modifié en fonction du dossier que l'on reçoit le lendemain.

Donc, j'aurais bien aimé que nous puissions avoir cette réunion des présidents de groupe au moins le lendemain. Cela nous laisse peu de temps, mais au moins le lendemain du moment que l'on reçoit les dossiers. Donc, je sais que cela fait court.

Mais à un moment donné, cette réunion de présidents de groupe, qui a vocation à être constructive, ne peut réellement l'être sans que l'on ait l'ensemble des informations. Je voulais vous faire part de ce point de méthode en début de Conseil. Merci.

M. le Maire. M. Drouche, vous avez la parole

M. Eric DROUCHE. Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons formulé une

demande de documents le 19 mars concernant le compte-rendu des décisions prises de votre part. Ce sont les numéros :

- 2021 /17 105 ;
- 2021 /17 106 ;
- DEC2020-03 ;
- 2020-1700 ;
- 2020-1701 ;
- 2021-19040 ;
- 2021-19042 ;
- DEC-2021-06.

Nous reformulons notre demande aujourd'hui pour avoir cette précision sur ces décisions de comptes rendus. Merci.

La séance est suspendue pour les questions orales des habitants.

QUESTIONS ORALES DES HABITANTS

M. le Maire. La première question est posée par M. Sellah et la réponse sera apportée par M. Debord.

M. SELLAH. Bonjour, je m'appelle M. Sellah. Je m'interroge sur la vaccination. J'ai des parents très âgés et j'aurais voulu avoir plus d'informations sur le vaccin. Qu'en est-il de ce vaccin à Nanterre ? Je vous en remercie.

M. Didier DEBORD. Bonsoir, M. Sellah. Depuis le début de la campagne de vaccination et de l'ouverture au grand public du centre de vaccination à l'hôpital de Nanterre le 15 janvier, 3 938 personnes de plus de 75 ans ont été vaccinées, dont 1 765 Nanterriens et Nanterriennes, soit 44 % des personnes vaccinées, auxquels s'ajoutent près de 500 résidents en EHPAD domiciliés à Nanterre.

Ces chiffres ne sont pas satisfaisants. Ils confirment le retard considérablement pris par notre pays dans la vaccination. Et en cause, le pourcentage de Nanterriens vaccinés est encore bien plus faible mi-février. Et il a fallu que nous nous mobilisions pour réduire ces inégalités dans l'accès aux vaccins.

Plusieurs raisons expliquent cette situation. Tout d'abord, les centres de vaccination fonctionnent avec les vaccins que leur fournit l'État. Et ces vaccins sont manifestement en nombre très insuffisant. Le CASH ne garde pas de vaccin qu'on lui fournit. Soyez assurés que le nombre de personnes vaccinées correspond exactement au nombre de doses fournies.

Ensuite, la prise de rendez-vous se faisait dans un premier temps exclusivement sur Internet, ce qui a favorisé, on l'a bien vu, les personnes à l'aise avec Internet ou dont des proches pouvaient prendre rendez-vous à leur place. C'est un phénomène constaté dans tous les centres de vaccination.

Enfin, on a constaté l'existence de réelles disparités entre les quartiers de Nanterre, les habitants de quartiers populaires se faisant moins vaccinés. Ainsi, sur un échantillon de 1 000 habitants vaccinés, le taux de vaccination est deux à trois fois plus élevé dans le centre-ville et au Mont-Valérien qu'au Parc Sud ou à République Anatole France.

Face à cette situation, nous avons réagi et agi. Tout d'abord, le Maire a mis la pression sur

l'État en dénonçant publiquement le nombre de faibles doses fournies aux centres de vaccination de Nanterre et les disparités constatées entre les différents centres des Hauts-de-Seine, certains étant mieux approvisionnés que d'autres et sans qu'aucune corrélation puisse être faite entre le taux d'infection par ville et ces différences d'approvisionnement.

Ensuite, nous avons suspendu les prises de rendez-vous via *Doctolib* et nous avons mis en œuvre une plateforme téléphonique, accompagnée d'une communication de proximité pour aider les habitants de Nanterre à prendre rendez-vous.

Aujourd'hui, les Nanterriens qui souhaitent se faire vacciner obtiennent un rendez-vous dans des délais corrects. Et tous les habitants de Nanterre qui ont appelé le numéro de la Ville ont obtenu un rendez-vous. Je précise bien entendu tous les habitants éligibles à la vaccination.

Enfin, en concertation avec l'hôpital, je vous annonce que nous venons de déposer à la Préfecture une demande de transfert du centre de vaccination du CASH vers l'espace Chevreul à partir du 6 avril prochain.

Nous prenons cette décision pour atteindre plusieurs objectifs. Tout d'abord, soulager les équipes du CASH, ensuite disposer d'un centre le plus grand, capable de fonctionner sept jours sur sept et de vacciner 200 à 300 personnes par jour, pour autant que nous disposions du nombre de vaccins suffisant.

Ce centre associera les professionnels des centres municipaux de santé et des professionnels de santé libéraux volontaires. Les rendez-vous ne pourront se prendre que par téléphone. Plus central, il devrait permettre de vacciner un grand nombre de Nanterriens et plus d'habitants des quartiers populaires.

Dans le même ordre d'idée, la Ville a fait connaître son intérêt pour le projet de Vaccinobus, envisagé par la Préfecture comme outil complémentaire favorisant une vaccination de proximité.

Je ne vous cache pas que nous attendons avec impatience la livraison de vaccins en grande quantité, car nous savons que c'est aujourd'hui le seul moyen dont nous disposons pour retrouver peu à peu une vie normale. Je vous remercie.

M. le Maire. La seconde question est posée par Mme Dincer et la réponse sera apportée par Mme Genthon.

Mme DINCER. Bonjour, Monsieur le Maire. L'un des projets de notre Ville qui a suscité un très grand enthousiasme chez moi, c'est la création d'une Maison des femmes. La journée internationale des femmes est l'occasion de faire un point sur l'avancement de ce projet. Où en est-il actuellement ? Pouvez-vous nous informer des progrès réalisés et ce qu'il reste à faire ? Cordialement.

Mme Laureen GENTHON. Bonsoir, Mme Dincer. L'engagement d'ouvrir une Maison des femmes à Nanterre s'inscrit dans une dynamique citoyenne. C'est l'un des grands atouts de ce projet.

Ce sont les habitants et les habitantes, les citoyens et citoyennes engagés, ainsi que les associations des droits des femmes qui ont proposé cette idée au cours des dernières années et dans le cadre des ateliers de la campagne municipale.

Cette structure aura vocation à répondre à deux objectifs : d'une part, améliorer l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences et, d'autre part, offrir un espace de ressources pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans divers domaines : le sport, la culture, les arts, etc.

L'autre atout de cette future Maison des femmes est sa portée partenariale. Au cours des derniers mois, nous avons pris le temps de rencontrer les partenaires locaux pour construire un projet adapté aux besoins du territoire, associations spécialisées, services de l'État, de la Ville ou encore du département, hôpital, bailleurs sociaux et acteurs de quartier.

Cette concertation nous a conduits à imaginer un projet dont l'animation reposerait sur trois pôles complémentaires : un pôle d'accueil et de soins situé à l'hôpital de Nanterre pour

prendre en charge les femmes victimes de violences sur le plan médical ; un pôle socioculturel dans Nanterre pour orienter les femmes dans leur démarche sur le plan social, juridique, de mise à l'abri, tout en proposant des activités culturelles et sportives dédiées à leur émancipation ; enfin un pôle d'observatoire pour mesurer les violences au niveau local et adapter les réponses institutionnelles avec tous les partenaires.

À chaque étape de leur parcours de sortie des violences, les femmes et les enfants auront une structure compétente de confiance sur qui compter. C'est le troisième atout de ce projet, son ambition.

Sa vocation n'est pas de remplacer les forces déjà actives sur le terrain, mais bien de les fédérer. Elle sera ouverte aux territoires et fera rayonner les initiatives qui promeuvent l'égalité et les droits des femmes.

Un premier collectif de préfiguration de la Maison des femmes s'est en effet réuni le 8 mars dernier, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. Le mois prochain, nous organiserons une réunion publique en ligne pour présenter l'avancée du projet aux habitants de Nanterre et recueillir leurs idées.

Les prochaines étapes sur lesquelles nous travaillons déjà sont de trouver un lieu adapté pour accueillir le centre de ressources et l'observatoire et de réfléchir ensemble au fonctionnement partenarial de la structure et de renforcer ces financements.

Tous les ingrédients sont donc réunis pour donner naissance à un projet original, audacieux, qui se démarque de tout ce qui existe ailleurs en France. Nous espérons ouvrir cette Maison d'ici la fin de l'année ou tout début 2022.

M. le Maire. Merci. La question suivante est posée par M. Désormière et c'est Mme Alexandrine Mounier qui y répond.

M. DESORMIERE. Bonjour. Ma question porte sur les aménagements cyclables temporaires sur l'itinéraire du bus 258 entre La Défense et la place de la Boule. J'utilise assez régulièrement cette ligne et j'ai constaté que le temps de parcours avait tendance à augmenter, puisque la capacité de la voirie a été réduite et surtout que les autobus doivent se réinsérer dans la voie de circulation quand ils quittent leur arrêt. Malheureusement, les automobilistes, de temps en temps, ont oublié que les autobus sont prioritaires quand ils quittent leur arrêt.

Ma question est aussi pour les cyclistes. J'utilise aussi de temps en temps mon vélo. Ce n'est pas un axe très agréable, je pense, quand on est en vélo, du fait de la circulation. Il existe des contre-allées sur une partie de cet itinéraire qui permettraient de rendre à l'autobus éventuellement le couloir de bus qui existait dans le sens de la Boule à la place des Bergères, puis d'améliorer son fonctionnement dans le sens venant de La Défense vers Rueil-Malmaison pour trouver un équilibre entre les différents usages et notamment favoriser l'usage des transports en commun.

Surtout sur un axe comme cela très emprunté où, en plus, il y a de nombreuses constructions qui se profilent à l'horizon sur cette ligne qui accueille, je crois, entre 25 000 et 30 000 voyageurs par jour. Merci. Au revoir.

M. le Maire. Alexandrine Mounier.

Mme Alexandrine MOUNIER. Bonsoir, M. Désormière. Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues. Nous avons connu un essor absolument incroyable du vélo en 2020 et encore en 2021.

Les aménagements cyclables de transition y sont clairement pour quelque chose. En quelques mois, la fréquentation sur les avenues Clémenceau et Lénine a respectivement triplé et quintuplé.

En heures de pointe, elle atteint les 10 % à 12 % sur l'avenue Lénine. Évidemment, ces aménagements sont perfectibles et nous travaillons de près avec le Conseil départemental et avec les associations de cyclistes en vue de leur pérennisation.

Cependant, l'aménagement des contre-allées n'est pas envisagé à Nanterre. Il a pu être envisagé dans d'autres villes, mais pas chez nous. Tout simplement parce qu'à Nanterre, nous souhaitons privilégier de vrais axes structurants et protégés. Sur l'avenue Lénine, ces contre-allées sont tout simplement inexistantes, premièrement. Sur l'avenue Clémenceau, ce scénario impacterait la continuité et l'efficacité de l'aménagement pour les cyclistes.

D'autre part, les échanges avec la RATP, dès le mois d'octobre, nous ont permis de constater un retard peu significatif sur la ligne 258 en direction de La Défense et de cinq minutes environ en direction de Rueil, et cela sur un trajet de 35 à 40 minutes. Rappelez-vous aussi que la circulation de ce bus est depuis longtemps perturbée en raison du stationnement illicite sur les couloirs de bus.

Autrement dit, sa circulation ne relevait déjà pas d'un fonctionnement normal avant l'aménagement des pistes cyclables. Les pistes cyclables ont juste révélé ce dysfonctionnement. Le stationnement illicite est une problématique majeure sur l'avenue Clémenceau.

Ce problème est au cœur des réflexions du Conseil départemental, et je peux vous le garantir au sein de la majorité municipale. Alors que la dynamique vélo se poursuit, ses aménagements cyclables se doivent d'être pérennisés et de qualité pour leurs usagers. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. La dernière question est posée par Mme Doyen. C'est Mme Meteyer qui y répond.

Mme DOYEN. Bonjour, je voudrais savoir quelles actions vont être menées concernant l'insécurité au niveau du bureau de tabac rue Maurice Thorez. Cela fait plusieurs mois que l'on vit dans les dégradations des parties communes, la drogue, la saleté, l'incivilité au niveau de la clientèle du bar. Donc, j'aurais voulu savoir quelles sont les actions menées en ce moment ou qui vont être menées et si une fermeture administrative aura lieu incessamment sous peu.

Mme Valérie METEYER. Bonsoir, Mme Doyen. Il est vrai qu'en cette période de confinement, de couvre-feu et de fermeture des cafés et restaurants, on constate en effet des attroupements aux abords de certains établissements, en particulier des bars et PMU.

Les faits que vous signalez concernant le tabac PMU que vous citez sont avérés. Ils nous ont été signalés à plusieurs reprises. Ces faits ne sont pas acceptables. C'est le non-respect des distanciations et des masques, l'abandon de déchets, des états d'ivresse sur la voie publique, du bruit, des propos déplacés à l'encontre des femmes et surtout lorsqu'elles sont seules, des menaces en direction des voisins.

Face à cette situation, nous avons engagé plusieurs actions. Lundi dernier, un courrier recommandé du Maire a été adressé à la gérante de l'établissement, copie au préfet et au commissariat de police, ainsi qu'au syndic de l'immeuble pour leur rappeler que les troubles à l'ordre public liés à l'activité de son établissement sont susceptibles de justifier des mesures coercitives et que la Ville est déterminée à mettre en œuvre tous les moyens légaux pour faire cesser ces désordres.

Le lendemain, avec Rachid Tayeb, Maire adjoint en charge du développement économique et du commerce, nous avons reçu longuement la gérante et son fils qui travaillent avec elle dans son activité pour leur exposer les plaintes des riverains, leur rappeler leurs obligations et entendre leurs explications. Un nouveau rendez-vous a été fixé au 30 mars, afin de faire le point avec eux sur les désordres occasionnés.

Par ailleurs, le commissariat de police nous a assuré qu'il allait demander à ses équipes de passer régulièrement et de verbaliser les infractions qui seraient constatées. Sans vouloir accabler la gérante ainsi que son fils, qui nous ont semblé un peu dépassés par la situation et par une partie de leur clientèle, pour autant, nous voulons être fermes et nous serons fermes.

Si la situation n'évolue pas dans le bon sens dans le délai de 15 jours que nous leur avons communiqué, nous n'hésiterons pas à demander au Préfet de prononcer une fermeture

administrative temporaire de l'établissement.

Cet avertissement vaut pour L'Européen, mais également pour les deux autres tabacs du centre-ville. La période est difficile pour tous, mais ne justifie pas ces débordements. Je vous remercie.

27. Budget primitif 2021 – budget principal

M. le Maire. Nous allons passer au point numéro 27, qui est donc l'adoption du budget primitif 2021 de la Ville. C'est l'acte le plus important du Conseil municipal, celui qui va traduire par des choix budgétaires les engagements que nous avons pris et que nos concitoyens ont approuvés en nous renouvelant leur confiance dès le premier tour des élections municipales.

Ce vote du budget intervient dans un contexte très particulier, qui reste fortement marqué par la crise sanitaire, avec toutes les conséquences que l'on sait sur le plan économique, social et psychologique.

Cette crise mondiale dure depuis un an. C'est une épreuve difficile pour tout le monde, mais particulièrement douloureuse pour celles et ceux qui sont dans les difficultés, la précarité ou l'isolement. Ces douze mois de crise nous donnent le recul nécessaire pour juger si les différentes institutions, de la commune jusqu'au plus haut sommet de l'État, ont été à la hauteur de leurs responsabilités.

Et à la lecture de toutes les études d'opinions, force est de constater qu'il existe un sérieux contraste entre le jugement très sévère des Français sur la gestion de la crise par le gouvernement et l'opinion très positive qu'ils expriment à l'égard de l'action des communes durant cette crise.

Je pense sincèrement que c'est ce que ressentent et disent des habitantes et habitants de Nanterre depuis un an. À toutes les étapes de cette crise, notre Ville a su faire face, que ce soit pour accueillir et orienter les malades du Covid, pour fournir des masques à la population, pour porter assistance aux personnes en difficulté, pour ouvrir un centre de dépistage et, aujourd'hui, pour permettre l'accès des Nanterriennes et Nanterriens au vaccin. Nous avons répondu présents. Nous avons mis en place des actions bien au-delà de ce qui nous était demandé. Et à plusieurs reprises, Nanterre a été cité en exemple dans les médias.

Mais soyons bien conscients d'une chose. Tout cela a été possible, parce que Nanterre est Nanterre, c'est-à-dire une Ville qui, depuis des décennies, s'est attachée à développer ses ressources pour les redistribuer aux habitants à travers un service public communal fort, en n'hésitant pas à agir sur des questions qui ne relèvent pas de notre compétence, mais qui ont une énorme importance dans la vie de nos concitoyens. Je pense notamment à la santé.

Je crois utile de rappeler cela, car très récemment, et cela n'a pas dû vous échapper, Nanterre s'est retrouvé dans le top cinq des villes de plus de 50 000 habitants, je cite, les plus dépensières de France. Ce terme de « ville dépensière » est évidemment très péjoratif et laisse entendre que notre Ville ne sait plus quoi faire de son argent, tellement elle en a.

Déjà, il y aurait beaucoup à dire sur l'origine de cette information. Ce classement est en effet établi par l'association « Tous contribuables », qui se revendique ultra libérale, dont la doctrine est « à bas l'impôt », qui est classée proche de l'extrême droite, qui a longtemps animé une émission sur *Radio Courtoisie* et dont le fondateur s'était fait remarquer en appelant à voter Jean-Marie Le Pen à l'élection présidentielle de 2002.

Mais ne fuyons pas le débat de fond. Regardons déjà comment ce classement est établi en divisant le budget de fonctionnement de chaque ville par le nombre d'habitants. Ce qui donne, selon cette source, une dépense de 2 418 euros par habitant de Nanterre.

Ce calcul apparaît incontestable, puisqu'il repose sur des chiffres, à ceci près qu'il est faux, car ceux qui ont fait ce calcul ont juste oublié une chose. C'est que le budget de

fonctionnement de la Ville de Nanterre contient deux prélèvements obligatoires, c'est-à-dire de l'argent qui ne reste pas dans les caisses de la commune et ce n'est pas une petite somme.

Rendez-vous compte, 48 millions d'euros que nous versons au fonds de compensation des charges transférées et 15 millions d'euros que nous versons à la solidarité entre les communes.

Cela veut dire que sur les 250 millions d'euros de budget de fonctionnement de Nanterre, vous devez dès le départ retirer 63 millions d'euros. Autrement dit, le montant réel dont dispose la commune pour mener ses politiques publiques n'est pas de 250 millions d'euros, mais de 190 millions d'euros, ce qui ramène la dépense de fonctionnement par habitant à un peu plus de 1 900 euros. Et surtout, il faut noter que le budget de fonctionnement ramené à la population est en diminution constante. 1 951 euros par habitant en 2018, 1 939 en 2019, 1 920 en 2020.

Nous connaissons les raisons de cette évolution négative. Nous n'avons cessé de les dénoncer ces dernières années. C'est d'une part la baisse de la dotation de fonctionnement de l'État. 18 millions d'euros en 2012, zéro cette année.

C'est aussi le poids écrasant des montants de péréquation dont nous avons toujours dit le bien-fondé de la mesure pour soutenir les communes qui ont de faibles ressources, mais dont le mode de calcul reste profondément injuste, en ne tenant pas assez compte des revenus par habitant.

Et ce sont enfin des réformes successives de la fiscalité payée par les entreprises aux collectivités qui ont eu pour conséquence une diminution de cette ressource et un transfert de la dynamique fiscale vers le territoire et la métropole.

Dans ces conditions, le défi que Nanterre doit relever chaque année en construisant son budget est de maintenir un même niveau de service public, alors que ces ressources sont dans une tendance à la diminution et que le levier de la fiscalité locale est de plus en plus limité.

Rappelons, d'ailleurs, que Nanterre fait partie des cinq villes des Hauts-de-Seine où le taux des impôts locaux est le plus bas. Rien n'est donc plus faux et plus injuste que de qualifier de « ville dépendante » une commune qui parvient à maintenir un service public communal très élevé et une fiscalité locale parmi les plus faibles.

En réalité, cette expression de « Ville dépendante » est révélatrice de l'obsession libérale de la réduction de la dépense publique. C'est l'habituel refrain du trop de fonctionnaires, du trop de solidarité, du trop de subventions aux associations, du trop d'équipements et de services publics.

Hélas, la rengaine est devenue une doctrine d'État, mise en application sous plusieurs gouvernements et on en paie aujourd'hui lourdement les conséquences, car c'est cette obsession de la réduction de la dépense publique qui a conduit à supprimer 69 000 lits d'hôpital en quinze ans, 10 000 postes de policiers, 60 000 postes dans l'Education Nationale et qui conduit le gouvernement actuel à maintenir l'objectif d'une suppression de 50 000 emplois publics durant ce quinquennat.

Sans doute avez-vous remarqué que depuis un an, les partisans de la réduction de la dépense publique se font plus discrets. Il faut dire que la crise sanitaire les a pris totalement de revers. Cette crise, comme toutes les crises, a révélé avec un effet grossissant l'état désastreux dans lequel a été mis l'hôpital public et certains choix aberrants, comme par exemple la décision prise il y a quelques années de ne pas reconstituer le stock de masques de protection sanitaire.

S'il y a bien une leçon à tirer de cette crise à ce stade, c'est que la société a besoin d'un secteur public puissant pour protéger les plus faibles et pour garantir l'accès de tous à des droits fondamentaux comme la santé, l'éducation, la culture, la sécurité et la justice. C'est pourquoi autant nous nous insurgons contre le qualificatif de « ville dépendante » s'il induit

l'idée de gaspillage et d'argent jeté par les fenêtres.

Autant nous assumons et revendiquons d'être une Ville qui dépense beaucoup pour l'éducation, la santé, les solidarités, l'écologie, la culture, le sport, la sécurité et le soutien aux associations.

Ces choix sont au cœur du budget que nous vous soumettons et que je vous invite à approuver. Nanterre n'a pas été pris à contre-pied par l'épidémie. C'est le service public communal et ce sont les 2 400 femmes et hommes qui le font vivre qui nous ont permis de résister à la crise, de protéger les habitants, d'accompagner notre économie locale, de soutenir les secteurs les plus en difficulté. Et de cela, nous pouvons être fiers. J'invite à présent notre Adjoint aux finances, Samir Abdelouahed à vous présenter les principales caractéristiques de ce budget 2021. Samir, à toi.

M. Samir ABDELOUAHED. Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. Dans le prolongement de l'intervention de Monsieur le Maire et du débat que nous avons eu sur les orientations budgétaires du 9 février dernier, il nous appartient donc ce soir d'acter le budget pour l'année 2021.

Le rapport budgétaire qui vous a été remis la semaine dernière a été pensé avec l'objectif de rendre toujours plus claire et lisible la trajectoire financière de la Ville. Je vous propose dès à présent de vous présenter une synthèse des principaux enjeux qui marqueront cette année.

Pour commencer, nous pouvons nous arrêter quelques instants sur les chiffres clés du budget primitif. Un budget qui est équilibré à plus de 360 millions d'euros, dont environ 279 millions d'euros en section de fonctionnement et près de 82 millions d'euros en section d'investissement.

Nous pouvons également retenir que ce budget dégage plus de 1 million d'euros de marge pour autofinancer la section d'investissement et s'équilibre par une recette d'emprunt de 23,8 millions d'euros en investissement.

Nous avons eu l'occasion de vous le démontrer à plusieurs reprises. Le niveau des dépenses de fonctionnement de la Ville doit être nuancé, puisque ce sont 190 millions d'euros de dépenses de fonctionnement qui restent au Nanterriens, soit un peu plus de 1 900 euros par habitant.

En effet, les dépenses liées à la péréquation et aux flux versés au territoire POLD, le FCCT, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, ne sont pas à prendre en considération. Ces charges ne sont donc pas affectées aux politiques publiques.

Comme vous le savez déjà par cœur, j'en suis certain, 2021 sera marquée par la disparition de deux ressources historiques de la Ville, à savoir la taxe d'habitation et la DGF, la dotation globale de fonctionnement.

Comme vous pouvez le voir depuis 2012, c'est une baisse constante de la DGF jusqu'à sa suppression totale. C'est une perte lourde avec près de 18 millions d'euros de recettes amputées sur notre budget de fonctionnement.

Pour vous faire une idée plus concrète, 18 millions d'euros, c'est par exemple ce qui permettrait de couvrir la totalité des dépenses de la politique publique dédiée à l'entretien de l'espace public. 18 millions d'euros, c'est encore plus que le niveau emprunté par la Ville en 2020.

En d'autres termes, sans cette baisse de DGF imposée par l'État, la Ville aurait même pu développer davantage de services publics, voire même autofinancer à 100 % son programme d'équipement en 2020.

Concernant la réforme fiscale, je vous rappelle ses effets pour 2021. Avant cette réforme fiscale, le panier fiscal de la Ville était composé, d'une part, de la taxe d'habitation sur les résidences principales et secondaires, ainsi que des taxes foncières bâti et non bâti. Après la réforme, la Ville conservera la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les taxes foncières préexistantes.

La loi prévoit, par ailleurs, deux ressources nouvelles pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. Il s'agit de la part départementale sur le foncier bâti et d'une compensation par l'application d'un coefficient correcteur.

Comme nous nous y étions engagés au moment du rapport d'orientation budgétaire, nous proposons de reconduire les taux de 2020. Il n'y a donc aucune hausse de la pression fiscale sur les contribuables.

Avant de passer à la présentation des engagements municipaux, je vous propose d'aborder rapidement les ratios financiers. D'abord, les capacités d'épargne de la Ville avec près de 20 millions d'euros d'épargne brute et plus de 1 million d'épargne nette. Donc, après remboursement du capital des emprunts.

Enfin, vous pouvez noter que le recours à la dette est maîtrisé avec 23,8 millions d'euros d'emprunts nouveaux inscrits au budget. Ce niveau porterait l'encours global à plus de 156 millions d'euros en fin d'année et une capacité de désendettement soutenable de huit ans, bien en dessous du seuil de prudence fixé par la loi, qui est de douze ans.

Je vous propose maintenant de passer à la présentation des engagements portés par le budget 2021. Il s'agit avant tout d'un budget solidaire pour faire face au contexte de la crise sanitaire.

Ainsi, les soutiens mis en place par la municipalité pour protéger les Nanterriens sont multiples. D'abord, autour du protocole sanitaire, avec le renforcement des effectifs dans les écoles pour une application stricte du protocole sanitaire autour du matériel sanitaire, l'acquisition de matériels sanitaires et un budget de 600 000 euros, autour de la vaccination avec un centre de vaccination à l'espace Chevreul, prêt à ouvrir depuis le 15 janvier dernier et plus de 2 000 personnes âgées de plus de 75 ans vaccinées à Nanterre grâce à la mise en place d'une procédure d'accueil téléphonique spécifique dès le 15 janvier.

Des subventions aux associations adaptées à leurs interventions sur la crise sanitaire et pour finir, un espace jeunesse mobilisé tout au long de la crise. Ce budget traduit également des politiques publiques fortes et met en œuvre les engagements que nous avons portés devant les Nanterriens, avec tout d'abord une priorité de notre mandat qui est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes Nanterriennes et Nanterriens, comme vous pouvez le voir.

À retenir tout particulièrement : le contrat nanterrien pour la réussite de tous nos jeunes, mais également un salon « Top Jeunes », 100 % en ligne organisé dès début 2021, des permanences mises en place pour accueillir et informer, la mise en place d'actions collectives à destination des collégiens, la mission d'accompagnement des jeunes dans l'accès aux droits et la prise d'autonomie.

La Maison de l'emploi et de la formation (la MEF), qui met en œuvre également des actions essentielles dans le cadre de la politique de l'emploi. Les chiffres clés vous sont présentés ce soir. Donc, on peut voir les 646 000 euros de subventions versées par la Ville et les 170 000 euros pour l'emploi insertion.

On peut voir, par exemple, que c'est jusqu'à 1 700 jeunes qui ont été accompagnés. Nanterre, une Ville pour toutes et tous autour du droit des femmes, avec la création d'une Maison des femmes articulée autour de trois pôles, les soins, l'hébergement, l'action socioculturelle et un observatoire des violences.

Autour du logement, avec une mise en place d'une plateforme numérique pour le suivi des dossiers de demande de logements sociaux. Autour de l'éducation, avec le déploiement du plan numérique dans les écoles.

Nanterre, qui poursuit également ses engagements en matière de transition écologique autour de la nature en Ville, avec l'instauration des permis de végétaliser, la création d'un nouvel îlot de verdure dans le quartier Université, allée de Savoie, et la poursuite du plan 5 000 arbres.

Autour de la transition alimentaire, avec la progression de la part d'alimentation bio dans les

écoles et avec l'objectif de dépasser le taux de 20 % et d'attendre plus d'un tiers des produits durables.

Nanterre poursuit la lutte contre les incivilités autour de la prévention et le déploiement de la vidéoprotection : 61 caméras présentes sur le territoire de Nanterre et 10 nouvelles installations prévues en 2021. Le développement de la brigade de lutte contre les incivilités, avec 25 policiers municipaux, dont 20 postes créés en 2021 et 25 ASVP à terme.

Nanterre développe la vie citoyenne et démocratique autour de la participation citoyenne, avec le renouvellement de l'enveloppe au titre du budget participatif, avec le lancement d'une édition dédiée aux jeunes courant 2021, avec la mise en place du Conseil citoyen de la transition écologique et avec le développement de la participation citoyenne par le canal de *Radio Agora*.

Enfin, Nanterre se transforme avec un programme d'équipements ambitieux de plus de 54 millions d'euros. Plusieurs projets majeurs sont en cours dans les quartiers de la Ville. Je vous en donne quelques illustrations. Le lancement des travaux du premier groupe scolaire des Groues, le lancement des travaux du groupe scolaire Gorki, la création d'un espace vert allée de Savoie, le début de la rénovation de l'îlot Anatole France, le lancement des travaux pour le nouveau centre de santé sur le terrain Lebon, la réhabilitation du bassin olympique du Palais des Sports, la réhabilitation du théâtre des Amandiers, et bien sûr la deuxième phase de rénovation des quartiers du Chemin de L'Île, du Parc Sud.

Je vous le laisse un peu devant les yeux pour ne pas aller trop vite. J'espère que le débat qui s'ouvre sera nourri d'échanges constructifs. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire. Après cette présentation précise de Samir Abdelouahed, quels sont les élus qui veulent intervenir ? Kenzy Gauthierot.

M. Kenzy GAUTHIEROT. Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. Samir, merci pour cette présentation assez claire et dynamique sur le budget 2021. Dans cet exercice délicat qui se trouve être le fruit du travail collectif d'ajustements successifs, le fond rejoint la forme, ouvre le champ des possibles et nous permet de nous projeter au-delà de la crise sanitaire, tout en appréhendant ses conséquences humaines à court et moyen terme.

Bien sûr, nous déplorons naturellement la configuration de l'évaluation totalement hors-sol faite par l'État, qui nous prive de la DGF, ainsi que paradoxalement la hausse de la DSU. Parallèlement à cela, nous constatons une légère baisse temporaire de la péréquation, qui ne parvient absolument pas à masquer la nécessité de la refonte de ce système.

Toutefois, dans ce contexte totalement hors-norme, nous parvenons quand même avec un budget de fonctionnement en hausse de 0,8 % et un budget d'investissement de 11 % à augmenter nos capacités d'épargne, et ainsi mécaniquement à réduire notre capacité de désendettement, et tout cela grâce à nos efforts.

Ainsi, nous maintenons un cap qui dépasse totalement le clivage artificiel relayé dans la presse qui tracerait un axe entre les villes, les collectivités dites « dépensières » et les collectivités dites « frugales », « économiques ».

Nous démontrons ainsi notre capacité à transcrire nos valeurs de solidarité et nos engagements écologiques pour ce mandat. Ces valeurs de solidarité ont trouvé un terrain d'expression utile non seulement dans la gestion prévisionnelle de cette crise qui dure, qui dure, mais aussi dans la poursuite pour 2021 du déploiement des boucliers de protection à l'attention des plus démunis d'entre nous, heureusement.

Il en est de même de l'ensemble des dépenses sociales engagées auprès de ces femmes et de ces hommes affectés dans leur trajectoire par les aléas de la vie. Et nous savons tous que cela peut arriver à tout le monde, que nous soyons retraités, personnes de la vie active, jeunes et étudiants. C'est le sens aussi du projet que nous portons, un projet innovant et nous pouvons nous en féliciter pour la Maison des femmes.

Nous poursuivons notre combat pour répondre aux enjeux climatiques et de santé publique. C'est exactement le sens du contentieux que nous avons engagé avec d'autres contre le

groupe Total pour l'obliger, voire le contraindre même à mettre en place un plan de vigilance qui, pour nous, est une nécessité absolue.

C'est également le cas de la question des pesticides, requalifiée en tant que déchets, du moment qu'elles ne sont plus sur les parcelles pour lesquelles elles ont été destinées. Cela est dû à une inventivité réglementaire fondée sur une expertise technique et dynamique d'un collectif de maires engagés, qui nous conduits à protéger nos habitants.

Toutefois, une partie de la réussite de ces projets sera à prendre en compte dans la latitude que nous aurons à valoriser nos espaces verts et à formaliser le plus rapidement possible les projets d'agriculture urbaine à la hauteur des attentes de notre population.

Dans notre recherche d'optimisation de nos dépenses, nous sommes restés fidèles à notre vision par la mise en place de mesures structurelles, telles que le bio dans les cantines, le développement des pistes cyclables et toute l'aide que nous apportons à notre population.

C'est aussi le cas pour le permis de végétaliser qui, pour nous, ne sont pas des coûts, mais des investissements précieux pour notre avenir, excluant ainsi *a priori* tout coup de rabot injustifié.

Certains de nos engagements de campagne sont accompagnés de mesures pédagogiques pour impulser durablement, je l'espère, de nouvelles habitudes. Et à ce titre, nous ne pouvons que nous féliciter de la multiplication par cinq du poste « éduquer et sensibiliser à l'environnement ».

Toutefois, nous espérons que la réduction des déchets sera abordée de front pour que toutes les solutions soient explorées, voire expérimentées et cela en s'appuyant sur le savoir-faire des associations expertes dans le domaine.

Au cœur de ces temps d'échanges, il nous sera essentiel de véhiculer d'importantes notions de solidarité, de participation citoyenne et de se réapproprier le lien à la terre. Ces notions constituent un meilleur point d'appui pour tous les arbitrages finaux dans tous les grands projets, et pourquoi pas les petits, d'aménagement sur l'ensemble de Nanterre qui vont fort heureusement se poursuivre et de façon très active.

Notre ligne directrice est cette équation si ambitieuse qu'au cœur de la métropole du Grand Paris tout un chacun, nous puissions avoir un logement digne avec des espaces verts et des commerces de proximité, et cela en dehors des logiques de prédation du marché.

Nous le savons, c'est un pari de tous les instants que nous sommes fiers de relever en y apportant, bien évidemment, notre sensibilité et nos compétences, et cela dans tous les débats transversaux incluant également la protection, les problématiques de sécurité et de lutte contre les incivilités, conformément aux engagements de cette majorité.

Sur ce point d'ailleurs, nous soulignons le courage, la pugnacité, l'engagement de cette majorité, à laquelle nous appartenons pour recruter, former et fidéliser des policiers municipaux, ainsi que la recherche d'un consensus sur toutes les solutions technologiques adaptées aux enjeux auxquels nous sommes confrontés. Bien évidemment, aucun de ces projets ne pourra être mené sans l'implication des agents de la collectivité.

Dans ce cadre, les réformes du temps de travail et la mise en place du RIFSEEP, il sera essentiel de porter aux agents des réponses équitables et individualisées sur leur parcours professionnel.

Nous tenons néanmoins au bon déroulé du dialogue social qui s'est engagé, notamment avec la stratégie de pilotage pluriannuel des ressources humaines qui permettra de valoriser les parcours de chaque agent.

Mais au-delà de ces considérations thématiques, il faudra prendre en compte tous les canaux qui nous permettront de répondre concrètement aux souffrances manifestes, mais aussi aux souffrances invisibles. Et là, je veux parler de la situation de nos étudiants - et nous savons tous ce qu'elle est - des femmes et des enfants victimes de violence, de la discrimination, des personnes dites LGBTQI+, des seniors, des personnes handicapées.

En parallèle de cela, et plus que jamais, nous devons contribuer à nourrir et à structurer les désirs les plus impromptus, afin qu'aucun d'entre nous n'enterre ses rêves. Merci à vous.

M. le Maire. Qui d'autre ? M. Drouche.

M. Éric DROUCHE. Monsieur le Maire, mes chers collègues, votre budget primitif se veut social, juste et équitable pour chaque Nanterrien. Vous avez raison, notre Ville a besoin d'infrastructures municipales de qualité et de personnels formés et efficaces au quotidien, compte tenu comme vous l'avez bien expliqué, d'un abandon assez massif de l'État et des aides qui sont de plus en plus faibles.

Cependant, 120 millions d'euros de dépenses en personnel est une somme trop lourde à porter pour la commune. Ce sont 1 247 euros de dépenses par habitant par an en 2019, 1 255 euros de dépenses par habitant en 2020 et 2021, alors que la moyenne nationale est de 813 euros.

Juste un petit calcul. Si nous arrivions à revenir à la moyenne nationale sur les dépenses par habitant, nous pourrions en faire une économie de 41 millions d'euros. Et cette économie pourrait servir à réaliser des projets, des projets d'investissement, parce que nous déplorons un manque criant et un manque d'investissement et d'innovation.

Vous accompagnez les populations, certes, les jeunes dans l'insertion. Je dirais que c'est la base et nous nous félicitons que vous ne laissiez personne sur le bord du chemin. Mais vous n'accompagnez pas les talents et vous n'accompagnez surtout pas les potentiels.

Et il y a une chose qui me tarade. Je remarque qu'au sein même de la Mairie, je ne vois personne issu des quartiers, qui a réussi scolairement, qui a des diplômes et qui pourrait prétendre à des postes à responsabilité au sein de la Mairie.

M. le Maire. Alors, Didier Debord.

M. Didier DEBORD. Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes réunis ce soir pour le vote du budget, après le débat des orientations budgétaires que nous avons eu il y a quelques semaines. Si je devais qualifier ce budget, je le qualifierai de budget de combat, tant on a vu les difficultés à le construire.

Tout d'abord, un budget de combat, parce que le contexte dans lequel nous évoluons est exceptionnel. On l'évoquait tout à l'heure et on était interpellés au sujet de la crise sanitaire. Notre collectivité est fortement mise à contribution pour protéger les plus fragiles d'entre nous et on voit que c'est une tâche difficile, au regard des choix et des politiques portées au plan national.

Néanmoins, la majorité a répondu présent avec un soutien appuyé aux Nanterriennes et aux Nanterriens tout au long de l'année 2020 et un soutien aussi très fort a été apporté aux agents de la collectivité territoriale, quel que soit d'ailleurs leur service, même si l'on a tendance à citer le personnel dans les écoles, les personnels de santé.

Mais au-delà de ces personnels, je pense à l'ensemble des agents de la collectivité qui se sont mobilisés et qui sont toujours très mobilisés. Et quand j'entends que notre collectivité aurait trop de personnels, je suis désolé de ces propos. Je l'ai déjà dit dans cette enceinte. Nous sommes fiers. Notre groupe est fier d'avoir un service public communal fort, qui a su démontrer toute sa pertinence à l'occasion de la crise que nous avons vécue.

En 2021, nous allons poursuivre nos efforts de solidarité, en particulier à destination de nos concitoyennes et de nos concitoyens les plus durement et injustement éprouvés. Et nous allons essayer de les accompagner de manière à ce que nous puissions collectivement sortir de cette crise plus forts et plus résilients.

Donc, c'est un budget de combat ou plutôt de détermination, qui va se traduire cette année par des actions fortes et concrètes. Je ne citerai pas toutes celles qui sont présentées, mais on a quand même quelques chiffres qui parlent un peu d'eux-mêmes. 1 million d'euros consacrés aux solidarités. Ce n'est pas rien. On a pensé, et cela a été dit tout à l'heure, à la construction du nouveau centre de santé, alors que ce n'est pas une compétence obligatoire

de la collectivité.

On a aussi évoqué la Maison des femmes, à travers la question d'une habitante. C'est un beau projet pour notre collectivité, qui va rassembler un certain nombre d'acteurs associatifs, mais aussi un partenariat avec notre hôpital dont certains auraient souhaité la disparition il y a quelques années. Donc, un engagement fort dans le domaine des solidarités, un engagement fort dans le domaine de la prévention et de la tranquillité publique. Cela a aussi été évoqué dans la présentation.

Et puis, aussi, un engagement dans le domaine du logement. C'est aussi un marqueur important pour notre collectivité. L'accompagnement et le soutien au logement social, mais aussi nos actions pour combattre l'habitat dégradé, l'habitat indigne et donc aussi accompagner les copropriétaires, les copropriétés privées.

Bien sûr, l'éducation, le premier poste de dépenses de notre collectivité, avec la poursuite de rénovation de groupes scolaires, Maxime Gorki, par exemple, mais aussi la construction de la première école dans le futur quartier des Groues. On sait que c'est une opération complexe, qui a besoin et qui a le soutien de la collectivité. Donc, ce sont des actions fortes.

Et puis, aussi, cela a été évoqué, nos actions dans le domaine de l'espace public qui est aussi important. Ainsi, la stratégie budgétaire nous rappelle une chose essentielle, sur laquelle nous devons en permanence progresser. C'est l'investissement pour notre territoire. Nous investissons pour et sur les Nanterriens et les Nanterriennes.

Un budget de combat qui se construit dans le cadre du contrat que nous avons passé avec eux, et cela a aussi été rappelé il y a tout juste un an et qui se construit malgré des marges de manœuvre sans cesse réduites.

Alors, je ne voudrais pas conclure mon intervention - mon collègue en a parlé tout à l'heure - sans parler du système injuste de la péréquation qui frappe notre Ville. Cela a aussi été dit : le système qui avait pour objectif initial de favoriser la solidarité territoriale est un bon principe de cohésion des collectivités sur des territoires.

Néanmoins, les modalités de calcul qui ne tiennent pas compte des besoins de la population font que les habitants de Nanterre - parce qu'au final, ce sont eux - sont taxés à hauteur de 242 euros par an par habitant. Cela a été indiqué dans la présentation de notre collègue, ce qui réduit d'autant la capacité de la commune à développer de nouvelles solidarités sur son territoire. On ne peut que le regretter et espérer que les pouvoirs publics entendront les demandes de révision formulées.

C'est dans cet esprit de combat, de détermination que les élus du groupe socialiste et progressiste se prononceront tout naturellement et sans réserve en faveur du budget qui nous est présenté ce soir. Nous considérons que c'est un budget au service des Nanterriennes et des Nanterriens et nous n'avons aucun doute sur ce point.

M. le Maire. Hakim Allal.

M. Hakim ALLAL. Monsieur le Maire, mes chers collègues, la présentation du budget pour l'année 2021 est unique. Unique par la crise sanitaire et économique actuelle, les répercussions sur le budget de la Ville ont été démontrées.

Il faut remercier et féliciter les services en charge de la préparation du budget, qui réalisent une véritable prouesse en parvenant à mettre en œuvre les orientations de notre majorité. Ce budget 2021 est fort des engagements que nous avons pris et que nous tiendrons. Il est cohérent. Il répond aux attentes de nos concitoyens.

Néanmoins, j'aimerais m'arrêter sur un point précis qui concerne les moyens donnés au service public. Depuis un an et depuis le début de la pandémie de la Covid -19, la Ville de Nanterre a pleinement investi dans les services publics et en particulier dans celui de la santé, malgré une situation des plus compliquées.

Avec la baisse des dotations de l'État et le montant très lourd des prélèvements obligatoires, nous parvenons à un budget en équilibre qui préserve l'ensemble des services publics

communaux. Mais plus que l'aspect budgétaire, c'est le désengagement de l'État et du département des Hauts-de-Seine vis-à-vis de la santé publique qui me frappe le plus.

À l'inverse, notre Ville est pleinement engagée dans ce domaine, comme le prouve l'importance des moyens financiers que nous donnons aux centres de santé municipaux et à tous les dispositifs qui leur sont liés.

La déconstruction de tout le système hospitalier public opérée depuis une bonne vingtaine d'années et la position de dépendance dans laquelle a été placé notre pays en ce qui concerne la fourniture des vaccins signent un véritable échec de la doctrine libérale appliquée à un grand service public.

La Ville de Nanterre s'est pleinement mobilisée pour doter nos habitants des meilleures infrastructures médicales possibles, comme le maintien de l'hôpital de Nanterre jugé sans avenir par l'État il n'y a pas si longtemps.

Sans cette mobilisation de Nanterre avec ses habitants, nous n'aurions plus d'hôpital, ce qui aurait été unique pour une Ville préfecture qui atteint les 100 000 habitants. Nous avons empêché ce mauvais coup et nous avons même inversé la tendance ces dernières années en favorisant l'implantation de structures médicales dans nos opérations d'aménagement, comme par exemple Médipôle dans le quartier de l'Université.

Encore un mot sur la campagne de vaccination. Nous devons le dire aux Nanterriens qui en doutent encore. Le vaccin est le seul moyen dont nous disposons pour espérer retrouver une vie normale. Certes, le vaccin n'est pas obligatoire, mais les élus que nous sommes doivent tenir un langage de responsabilité en toute conscience. Le message doit être clair : ne pas se faire vacciner, c'est retarder la sortie de crise.

Un tel propos peut vous sembler étrange dans la mesure où aujourd'hui le problème numéro un est le nombre insuffisant de vaccins par rapport à la demande. Mais on voit déjà apparaître des inégalités dans les taux de vaccination d'un quartier à l'autre, comme cela a été rappelé par notre collègue Didier Debord. Et ces écarts risquent de se creuser avec l'arrivée massive des vaccins attendus fin avril. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Nesrine Rezzag Bara.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Bonsoir. Je voulais profiter de ce point pour vous donner quand même quelques éléments précis. Comme cela a été rappelé par Samir tout à l'heure, la question de la tranquillité publique, la lutte contre les incivilités est une priorité pour ce mandat et pour les élus que nous sommes.

Nous savons toutes et tous que la question de la police municipale, du recrutement fait écho, débat. On échange. Et l'on pense que c'est important ce soir de vous donner quelques éléments importants.

Comme vous le savez, et on l'a rappelé à chaque Conseil municipal, la municipalité a pour objectif de recruter une brigade de lutte contre les incivilités avec 25 agents de police municipale et 25 agents ASVP.

Aujourd'hui, sur la Ville de Nanterre, on a deux agents de police municipale. Pour l'heure, on a deux ASVP de la Ville qui ont demandé leur détachement, afin d'intégrer la filière de police municipale.

Ces deux agents sont donc en cours de formation pour une période de six mois. Et à la rentrée de 2020, nous pourrions compter aujourd'hui quatre agents, quatre policiers municipaux. Je ne vous apprends rien : les communes rencontrent de plus en plus de difficultés aujourd'hui et nous sommes tous conscients de cette réalité.

La Gazette des communes le rappelait encore dans un article de juin dernier. Chaque année, ce sont 1 200 agents formés pour 4 000 à 5 000 postes vacants. À titre d'exemple, à la date du 15 mars dernier, ce n'était pas moins de 198 postes à pourvoir uniquement en Île-de-France au sein de notre région, alors que les métiers de police municipale n'ont jamais été aussi mis en avant depuis ces dernières années.

Face à cette pénurie de postes, les collectivités n'ont pas d'autre solution que de faire jouer la concurrence, ce qui n'est pas forcément sain en soi. Nous sommes, et je suis consciente de la situation et du contexte très tendu.

La Ville de Nanterre a pris plusieurs dispositions, afin de favoriser le recrutement des agents, mais aussi les fidéliser de façon concrète, à travers dans un premier temps la mise en place d'un régime indemnitaire attractif, la mise en place d'une structure de formation et d'accompagnement pour les candidats au poste de policier municipal, une proposition de formation pour les ASVP qui souhaitent intégrer la police municipale, une formation qui concerne pour l'heure trois agents, dont deux déjà mentionnés.

Sur ce point, j'attire également votre attention sur le fait que cette formation initiale est prise en charge par le CNFPT, à laquelle s'ajoute une formation continue de dix jours par tranche de 1 250 euros par agent, une formation spécifique complémentaire de deux jours de 250 euros par agent, ainsi que le versement des salaires aux agents formés, ce qui représente un coût total de 20 000 euros par agent pour la collectivité et par collectivité, ce qui a été rappelé à travers les données financières.

Malgré ces dispositions et pour être tout à fait complète sur ce point, depuis la création des postes de policiers municipaux sur la Ville de Nanterre, nous avons opéré huit recrutements. Que ce soit par voie interne ou externe, sur ces huit agents, quatre sont partis dans une autre collectivité. Et parmi ces quatre départs, deux agents avaient été formés par nos soins. Vous le constatez avec moi, chers collègues, que la difficulté ne consiste pas simplement à recruter, mais également à fidéliser dans ce secteur ultra concurrentiel.

Je terminerai juste par vous dire que le constat est que la municipalité présente aujourd'hui une feuille de route claire et précise avec de premiers objectifs. Nous sommes à un an du mandat. Je pense que nous n'avons pas à rougir de ce que nous pouvons faire aujourd'hui. Ne soyons pas non plus dupes.

Ne mentons pas aux Nanterriens, parce que contrairement aux idées reçues qui sont données, déployer une police municipale ne saurait être tout à fait une réponse face à l'insécurité et aux incivilités.

Dans le même temps, faire croire aux citoyens que les policiers municipaux disposent des mêmes pouvoirs que les policiers nationaux, c'est faux et inacceptable, voire dangereux.

En effet, rappelons que si certaines infractions, comme le stationnement ou autres, relèvent de la police municipale, le trafic de drogue et les atteintes aux biens relèvent de la police nationale et doivent le rester. Il me semble nécessaire de clarifier les choses par esprit de responsabilité devant cette instance.

M. le Maire. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer au vote.
Mme Bedin.

Mme Camille BEDIN. Je vous remercie, Monsieur le Maire. D'habitude, je sollicite la parole après. Peu importe. Mais là, il était intéressant de vous entendre les uns et les autres. Je ne sais pas quel est le mot. Je dois dire que je suis étonnée, consternée, je crois, de ce que j'entends et du décalage qu'il y a entre votre discours, qui est d'ailleurs un discours politique national, beaucoup plus qu'un discours municipal.

Les slides de Samir qui sont des points du projet, mais qui ne présentent aucunement une vision globale d'un budget avec une vision municipale derrière. Et puis, ces déclarations auto satisfaites que vous avez faites les uns après les autres du budget, de la gestion de la Ville.

Pourquoi je vous dis cela ? En fait, c'est une réflexion que l'on s'est collectivement faite en préparant cette réaction sur le budget. Vous l'avez confirmé ce soir, votre budget, en réalité, est indécent par sa posture dans le contexte de crise actuelle. 275 millions d'euros, nos produits, nos recettes de fonctionnement.

Juste une idée, vous seriez à la ville de Tourcoing, même nombre d'habitants, un peu plus même : 120 millions d'euros de recettes de fonctionnement. On en a 275 millions d'euros. Vous seriez, je ne sais pas... la ville de Mantes-la-Jolie. On peut en prendre plein comme

ça. Alors oui, il y a moins d'habitants, mais la Ville de Mantes-la-Jolie, ce sont 70 millions d'euros de recettes de fonctionnement. On en a 275 millions d'euros. Vous ne pouvez pas dire avec ça que l'on n'est pas une Ville bien dotée et vous ne pouvez pas faire comme si à Nanterre on n'avait pas les moyens de faire mieux. Je le redis, on ne sera jamais d'accord sur ce constat. Mais, oui, on est une Ville dépensière.

Alors, effectivement, cela veut dire quoi dépenser ? Est-ce que cela signifie que l'on dépense nettement plus que les autres ? Pas plus que les autres, nettement plus que les autres ? Oui, on est une Ville dépensière, parce que l'on dépense nettement plus que les autres.

Et la question - parce que vous n'avez que ça à la bouche ce soir - le service public avec un grand S et un grand P, parce que oui, c'est essentiel, est-il de meilleure qualité à Nanterre qu'ailleurs ? Est-ce que pour 2 euros dépensés à Nanterre, on a une meilleure qualité de vie que n'importe où ailleurs pour 1 euro ?

À la fin, en a-t-on pour notre argent dans cette Ville ? J'ai absolument abandonné tout ce que j'avais prévu de vous dire ce soir, parce que cela me paraît être le fond du débat et le fond du sujet. C'est le premier point que je veux soulever et il est indécent de ne pas dire cela aux Nanterriens, de ne pas dire qu'ils ont de la chance de vivre dans un territoire qui, comparé aux 36 000 communes, fait figure des communes les plus riches de France grâce à son potentiel, grâce à son emplacement, grâce à ses ressources, grâce en partie, et je ne veux pas le nier, à une politique qui est menée depuis longtemps un territoire qui a des ressources importantes.

Pourquoi je dis cela ? Parce que même avec votre démonstration, Monsieur le Maire, même en tenant compte de votre raisonnement sur la dépense publique à Nanterre, avec vos 20 900 euros par habitant, même comme ça, on est dans le top dix des villes qui dépensent le plus. Donc, vous ne pouvez pas dire que ce n'est pas vrai. C'est mensonger. On dépense beaucoup. La question, c'est : est-ce qu'on dépense bien ? C'est la première question.

Et la deuxième question, c'est : est-ce que vous faites tout - puisque vous parlez soi-disant de budget de combat - pour aller chercher plus d'argent ? Parce que l'argent, oui, on en a besoin. Et la dernière question, c'est : est-ce que cet argent, vous le mettez exactement là où il faut, en particulier pendant cette crise du Covid ?

La première question que je pose, c'est : est-ce que cet argent, on le dépense correctement ? Est-ce qu'en termes de développement durable, on en a pour notre compte à Nanterre ? Je m'adresse à la Lise Cortes, par exemple, que je vois là-bas, parce que je sais qu'elle est très intéressée d'abord par ce sujet évidemment, puis sur le sujet qui a occupé quelques-uns d'entre nous, par exemple.

C'est juste un exemple, mais très révélateur du terrain rue des Goulvents et rue Thomas-Lemaître, qui est un terrain départemental, on est bien d'accord, sur lequel il va y avoir un projet de promoteur immobilier.

Je pense que l'on peut s'associer, d'ailleurs, Monsieur le Maire, pour demander à ce que ce projet de promotion immobilière ne se fasse pas, parce qu'à cet endroit-là, on a un PLU qui ne protège pas la zone et une charte qui contraint les promoteurs à ne pas construire des pavillons, par exemple, ou des R+2, mais qui les oblige à un R+5, en l'occurrence.

À un moment donné, c'est tellement contraint qu'ils construisent plus. Sinon, ils ne rentrent pas dans leurs projets. Je pense que l'on pourrait sur des projets comme ça s'associer pour avoir une meilleure qualité de vie, bloquer sur le PLU ces zones pavillonnaires, créer plus d'espaces verts.

Sur les espaces verts, dans le budget, il y a 200 000 euros de prévus pour créer des espaces verts, soit 0,5 % du budget. Là où, par contre, il y a cinq fois plus d'argent pour le projet Gallieni qu'il faut faire, mais qui favorise la circulation automobile.

En termes de développement durable, je ne cite que cela. On pourrait parler des arbres centenaires qui ont été abattus. On pourrait parler encore de beaucoup d'autres choses. Je pense que ce n'est pas à la hauteur pour une Ville qui dépense beaucoup d'argent, soi-disant

pour le développement durable. L'état des écoles, peut-on se satisfaire de l'état de nos écoles ?

M. le Maire. Franchement, s'il y a un sujet sur lequel vous êtes malvenue, c'est sur la question de l'état des bâtiments scolaires à Nanterre. Vraiment, vous êtes malvenue de parler de cela. Il y a des sujets où vous pouvez dire des choses. Mais, franchement, vous n'êtes pas obligée de dire n'importe quoi.

Mme Camille BEDIN. On en reparlera et je serai très favorable à aller visiter les collèges et les écoles, si vous le souhaitez, pour faire avancer ce sujet-là. Ensuite, je pourrais continuer comme cela sur la sécurité. On aura d'autres occasions d'en parler. Je ne suis pas sûre qu'en termes de budget alloué à la sécurité, on en ait non plus pour notre argent.

Et j'en viens juste à la situation sanitaire. Est-ce qu'on dépense l'argent pour ceux qui en ont le plus besoin ? Aujourd'hui, dans le budget, on est en 2021. On vient de vivre une année de Covid dramatique. Le budget des associations n'augmente pas ou à peine. Il y a des villes qui ont fait le choix de créer même des fonds pour leurs associations, des fonds spéciaux, de mettre beaucoup plus d'argent pour la politique associative.

Le CCAS, c'est pareil. Il n'y a pas de politique spécifiquement volontariste pour le CCAS. Il n'y a pas de politique suffisamment volontariste à notre sens pour les commerçants, etc. Donc, est-ce que l'argent, de notre point de vue, est bien dépensé ? Pas suffisamment. Est-ce qu'il va là où il faut ? Pas suffisamment. Et la dernière chose, c'est : qu'est-ce qui pâtit de tout cela ? C'est l'investissement et donc c'est l'avenir. Ce sont les jeunes. C'est l'avenir du territoire.

Pourquoi ? Parce qu'à un moment donné, nous pensons, nous croyons et je remets le sujet sur la table, que vous ne faites pas les bons choix. Il ne s'agit pas d'être libéraux, pas libéraux. Je n'en sais rien. Peu importe. Ce n'est pas un débat idéologique. Il s'agit d'aller chercher les ressources là où elles sont.

Dans les marges de manœuvre décrites par la Chambre régionale des comptes, par exemple, 11 millions d'euros, d'après elle, je ne suis pas spécialiste. 11 millions d'euros de marges de manœuvre à aller trouver en fonctionnement. Autant qui nous permettrait d'investir ailleurs.

Et puis, évidemment, aller chercher des ressources avec une vraie stratégie de mise en place, de recherche de subventions auprès de l'Union européenne, auprès des collectivités, auprès de l'État. Il y a des collectivités qui ont multiplié par dix grâce à cela leur budget de subventions qui viennent de l'extérieur.

Donc, l'investissement, je n'ai plus envie de vous lire ce que j'avais écrit sur l'investissement. Mais le résultat, c'est qu'on a une politique d'investissement décevante. On n'a pas de plan pluriannuel d'investissement clair et lisible. On avait parlé d'un agenda 2030. C'est quelque chose sur lequel on pourrait se mettre tout à fait d'accord.

On a un investissement, en plus, à chaque fois que vous annoncez des plans d'investissement où le résultat est toujours en deçà de ce qui était prévu en termes d'investissement sur la Ville. J'avais probablement d'autres choses à vous dire, mais l'essentiel est là.

Je terminerai par remercier les agents du service public qui, dans des conditions pareilles, continuent de travailler. Je continue de dire que je crois au service public et que vous n'en avez à aucun moment le monopole et que le sujet, c'est : comment est-ce qu'on fait un service public qui fonctionne le mieux possible, en respectant l'argent public, les Nanterriens et en leur disant la vérité ? Je vous remercie.

M. le Maire. Alors, Mme Decis Lartigau.

Mme Hélène DECIS LARTIGAU. Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. M. Abdelouahed, après votre prise de parole, vous avez demandé et espéré un débat constructif. Alors, je débute. Je ne vais pas le dire à chaque Conseil, mais quand même.

Et là, vous présentez le budget qui est quand même le nerf de la guerre. Moi, ce ne sont pas mes affaires, les finances, mais je comprends que c'est le nerf de la guerre. Donc, je m'instruis progressivement d'un Conseil sur l'autre.

Et donc, vous demandez un débat constructif. Donc, on a bossé. On a lu tout le document très sérieusement. On a pris un cours de finances publiques. Et je le fais avec beaucoup d'humilité. Vous voyez, je ne suis pas en train de crâner en disant que je sais tout du budget.

Vous demandez un débat constructif et vous avez dix collègues qui vous tressent des lauriers. Mais dès qu'on vous contredit un peu, vous haussez les sourcils, sous prétexte que c'est Mme Bedin.

Je trouve que ce n'est pas *fair* et que ce n'est pas bon joueur. Si vous voulez un débat constructif, il faut quand même que vous acceptiez que l'on ait un peu des différences de point de vue. Vous voyez ?

J'ai trois points. Je vais parler très simplement, parce que je débute. Pour le budget solidaire Covid, vous évoquez la réduction des redevances pour les entreprises occupant le domaine public. Réduction des redevances : pourquoi n'a-t-on pas les moyens de suspendre la redevance ?

D'autre part, il y a des commerçants et artisans qui répondent de bailleurs privés. La Ville ne pourrait-elle pas entamer une discussion, avec l'appui de la Chambre des métiers, pourquoi pas ? C'est pour que les bailleurs privés suspendent aussi les redevances ? En fait, c'est une affaire qui nous concerne tous. Ce sont nos artisans et commerçants de Nanterre. Donc, réduire, pourquoi pas ? Mais pourquoi pas suspendre ? Pour le coup, je suis dans votre ligne sociale, Covid, tout ça.

Je suis complètement d'accord avec vous. Sauf que réduire, ce n'est pas assez, je trouve. Après, je vous invite à regarder sur nos livrets en page 15. Je rejoins un peu Mme Bedin et j'espère que vous ne hausserez pas les épaules comme vous l'avez fait. Mais écoutez-moi, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire l'a dit dans l'introduction. J'ai compris que les dotations de l'État baissent. Alors, je prends en page 15 les recettes de fonctionnement. J'ai tout à fait compris. Je vois ce que vous dites. Mais quand on regarde et je prends à témoin les élus qui ont la page 15 sous les yeux, c'est vrai que la DGF et la DSU versées par l'État, on est passé de 3 845 000 à 3 millions d'euros. C'est vrai, c'est la troisième ligne. Donc, oui, là, on a perdu 800 000 euros.

Mais si je regarde la ligne du dessous, j'étais assez bonne en maths et je sais faire une soustraction. Et il me semble qu'entre 19 025 000 euros et 19 920 000 euros, il y a 900 000 euros de plus.

Alors, vous allez peut-être me dire que ce n'est pas de l'argent que l'on peut utiliser. Je ne sais pas quoi. Mais enfin, je vois, et vous l'avez même écrit, que les recettes de fonctionnement ont augmenté de 2,3 %. C'est écrit.

Quand on voit les autres communes, les autres collectivités, comment comprendre et faire comprendre aux gens qui nous regardent qu'on se plainte de la baisse de dotation ? Parce qu'à la fin, la ligne en bas du tableau, là, c'est plus 2,3 %, 2,9 %.

Dernière chose, j'ai été alertée et je remercie Mme Meteyer pour son intervention tout à l'heure. J'ai été alertée par les propriétaires de l'immeuble au-dessus du bar l'Européen. Vous le savez, je pense que vous prenez le RER aussi. On change de trottoir quand même à cet endroit-là. C'est inacceptable.

Cet après-midi encore, l'une des propriétaires m'a raconté qu'elle est allée porter plainte au commissariat. Il y a eu huit verbalisations. Cette jeune femme s'est faite insulter, menacée de mort. C'est-à-dire que l'on ne parle pas d'une petite insulte. On parle de menaces de mort. Et maintenant, elle sort par sa cave, parce qu'elle ne veut plus sortir par la porte principale.

Alors, vous allez me dire : mais qu'est-ce que cela a à voir avec le budget ? Alors là, je vais à la page 27, je crois. Oui, c'est ça. Et je vois prévention : 1,1 million d'euros. Qualité de

l'espace public : 7,6 millions d'euros. Donc, on est d'accord, cela fait 8,7 millions d'euros pour la prévention et la qualité de l'espace public. J'ai vu ce que vous avez mis.

Mais comment expliquer aux Nanterriens que l'on mette 9 millions d'euros ? Je n'arrive même pas à comprendre le chiffre et que perdure cette situation d'impunité dans la qualité de notre vie. Je n'arrive pas à comprendre et je ne sais pas quoi répondre à cette jeune femme. Je sais que Mme Meteyer y est allée et que cela les a rassurés.

Mais quand j'entends que la prochaine réunion est le 30 mars, cela veut dire : comment est-ce qu'elle fait demain matin ? Comment est-ce qu'elle fait après-demain matin ? Comment font les femmes, les dames, les mamans avec leurs bébés sur le trottoir ? Ce n'est pas possible. On ne peut pas attendre le 30 mars. Il faut vraiment agir là. Je ne sais pas comment, encore une fois. Mais il y a aussi une question d'argent. J'en ai fini.

M. le Maire. Mme Feugas, vous avez la parole.

Mme Barbara FEAUGAS. Monsieur le Maire, chers collègues, je partage le préambule de votre intervention, Monsieur le Maire, quand vous insistez sur l'importance du budget dans la vie municipale de Nanterre.

Toutefois, permettez-moi quelques remarques. Tout d'abord, sur la forme. Comme cela a déjà été demandé à plusieurs reprises, nous souhaiterions avoir une vision prospective sur toute la durée du mandat pour comprendre comment vous allez séquencer le déploiement de votre programme municipal sur lequel vous avez été élu.

Des remarques sur le fond. Tout d'abord, le budget de fonctionnement est en hausse et là, je m'associe complètement aux interventions de Mesdames Bedin et Decis Lartigau. Ce budget en hausse montre bien que la Ville dispose de ressources solides, en dépit de la baisse des dotations que vous dénoncez à chaque fois.

D'autant que les ressources versées au POLD compensent des compétences que la mairie ne prend plus en charge. Les comptes publics nationaux, la Chambre régionale des comptes, la presse nous disent tous la même chose, que nous répétons depuis le début, depuis des années : Nanterre est une ville riche en termes de budget, bien plus qu'on pourrait le croire. L'inventaire du nombre de villes à citer est très long.

De plus, le budget de fonctionnement est à 54,6 millions d'euros, avec le plus gros investissement qui est consacré au théâtre des Amandiers pour 7 millions d'euros, ce dont je me félicite.

Mais aujourd'hui, le premier investissement ne devrait-il pas être consacré à la formation et à l'accès à l'emploi ? Nous avons les moyens budgétaires d'un budget plus ambitieux dans le contexte de cette crise.

De plus, les autres villes qui ont de gros budgets, à l'instar de la Ville de Nanterre, ont lancé parfois leur propre plan de relance, notamment la ville de Lyon. Pourquoi est-ce que Nanterre ne lance pas un plan de relance ?

Enfin, les ressources de la Ville sont extensibles. Aujourd'hui, nous n'avons pas de visibilité. Qu'en est-il de la gestion du patrimoine de la Ville ? On aimerait bien avoir un état de la gestion du patrimoine de la Ville. Qu'en est-il de l'utilisation des fonds européens ? Qu'en est-il de l'utilisation des fonds du plan de relance national ? Qu'en est-il de l'attraction d'activités économiques nouvelles, notamment pour pourvoir de l'activité aux personnes Nanterriennes. Je vous remercie.

M. le Maire. M. Ribault, vous avez la parole.

M. Christophe RIBAUT. Monsieur Le Maire, juste un petit mot. Je ferai très rapide, après toutes ces interventions. Mais en complément de ce que mes collègues, Mmes Bedin et Decis Lartigau ont dit, le constat aujourd'hui d'une Ville qui perd des budgets de fonctionnement est réel et qui, dans le même temps, a dû faire face à des dépenses supplémentaires liées à la crise Covid.

Le constat est encore plus réel. Et ce constat, évidemment, on le partage avec vous. Aucunement, on ne vous reproche cette difficulté-là. Nullement. Construire un budget, c'est difficile. On n'en doute pas un seul instant, notamment dans un tel contexte. Ce n'est pas ce que l'on vous reproche.

Et oui, Samir, 18 millions d'euros, c'est énorme. On peut faire plein de trucs avec 18 millions d'euros. En fait, ce que l'on vous reproche... c'est mon premier mandat, cela fait quatre ou cinq conseils municipaux, je crois, depuis le début de la mandature. Je compte rapidement, à peu près. Pardonnez-moi, si le chiffre n'est pas exact, Monsieur le Maire. Je vous vois regarder en l'air.

Depuis le début, on perd de l'argent. On nous retire de l'argent. On perd de l'argent. On nous retire de l'argent. OK, et vous avez raison de le dénoncer finalement. Je trouve qu'il est normal de le dire. Mais il faut aussi de l'autre côté, pour équilibrer les choses, essayer de voir comment ensemble on arrive à compenser ou à aller chercher d'autres choses qui permettent d'équilibrer.

C'est cela que j'attends et que je n'entends pas chez vous depuis plusieurs mois. On n'entend pas cela. On nous présente sans arrêt des choses qui baissent, des choses qui baissent, des choses qui baissent. Et je crois qu'il faut se battre.

M. Debord parlait d'un budget de combat. J'imagine que faire un budget quand les dotations baissent, c'est un combat. Ça, c'est sûr. Mais un budget de combat, cela peut aussi être un budget qui va chercher d'autres subventions.

Donc, ma question est très simple. Il y a d'autres possibilités offertes aujourd'hui. Il y a notamment trois dispositifs qui existent, que vous connaissez. Il y a la clause de sauvegarde des recettes du bloc communal avec un mécanisme que je ne vais pas détailler pour ne pas faire perdre de temps à tout le monde, mais qui permet d'aller récupérer des subventions pour les villes qui ont baissé leurs recettes par rapport à la moyenne des trois exercices budgétaires.

M. Christophe RIBAUT. C'est très bien, parce qu'on vous avait posé la question au dernier Conseil municipal. Vous ne nous aviez pas répondu. Donc là, on a la réponse. Et la dotation de soutien à l'investissement local, pareil.

Puis enfin, le lissage dans le temps des dépenses Covid. On vous a posé la question à plusieurs reprises. Pouvez-vous nous dire sur ces dispositifs tout simplement où en est notre commune ? Samir, si tu as la réponse, je prends.

M. le Maire. Nanterre est l'une des rares communes des Hauts-de-Seine à avoir obtenu de l'Etat une subvention pour la réalisation du nouveau centre de santé. Le Préfet est d'ailleurs venu l'annoncer lui-même au centre de santé. Cette subvention sera de 1,7 million. D'autre part nous avons utilisé le dispositif permettant d'étaler sur cinq ans certaines dépenses.

M. Samir ABDELOUAHED. Je vais tâcher de répondre à toutes les questions. Mme Bedin, d'abord. Collectivement, je pense que l'on peut trouver indécent votre intervention, dans le sens où vous ne rendez vraiment pas service à Nanterre, ni à ses habitants, ni à son histoire, ni à ses valeurs.

Je l'ai répété un certain nombre de fois, mais j'ai l'impression que vous refusez de comprendre que toutes les villes ne partent pas du même pas. Les besoins en conséquence de service public ne sont pas les mêmes d'une ville à une autre. Sur ce point, on est d'accord et je m'en félicite. Très bien. Nanterre enregistre un revenu moyen par habitant quatre fois inférieur à un habitant de Neuilly. Vous pouvez hausser les épaules. C'est une réalité. On fait comment ?

Mme Camille BEDIN. Quel est le rapport ?

M. Samir ABDELOUAHED. Il y a un rapport direct. Le problème de fond, c'est le logiciel qui est le vôtre, celui qui puise ses racines dans la philosophie néoclassique libérale. Il est là le problème. Et ce discours est dominant. Il l'a été. Il l'est. Il l'a tellement été que même des gens qui vous ont côtoyé à un certain moment ont fini par croire ce que vous disiez. Mais il

est totalement faux et la crise l'a révélé. Oui, cette crise a révélé l'importance du service public. Elle l'a révélé.

Mme Camille BEDIN. [*Intervention hors micro*]

M. Samir ABDELOUAHED. Je vais essayer de poursuivre mon propos. Il n'y a pas de service public sans personnel. La crise l'a prouvé. Votre majorité, celle qui a gouverné ce pays depuis un certain nombre d'années nous l'a prouvé avec la suppression d'un certain nombre de postes dans la fonction publique, notamment chez la police.

Chez la police, dans la santé et dans le service public d'une manière générale. C'est continué aujourd'hui par le gouvernement Macron. Si vous voulez rendre service aux Nanterriens, au contraire, il faudrait développer le service public et admettre que toutes les villes ne partent pas du même pas.

Rendre service aux Nanterriens, c'est défendre les moyens que nous confisque l'Etat : le FCCT avec 508 euros que l'on retire à chaque habitant ; la péréquation avec 180 euros que l'on retire à chaque habitant ; la DGF par rapport à 2012 : 198 euros par habitant.

En tout, ce sont 1 065 euros que l'on retire à chaque habitant. Elle est là la réalité. Avec tous ces moyens, nous aurions pu proposer aux habitants un service public beaucoup plus fort et on aurait été fiers.

Sur les questions du quotidien, sur les investissements conséquents, cette réalité-là, on la défend et on en est fiers. Avec ces attaques complètement infondées, vous ne rendez pas service aux Nanterriens, je le répète. Au contraire, vous portez un message en contradiction avec la réalité. Et le message envoyé aux partenaires institutionnels n'est pas conforme à la réalité. Quelque part, vous encouragez l'État à retirer un peu plus de moyens aux Nanterriens.

Et nous, comme vous le dites, parce qu'il y a vous et nous, nous continuerons de combattre ces injustices avec l'objectif de permettre aux personnes les plus modestes de se sentir un peu moins modestes.

Je vais tenter de répondre sur la question et je ne mets pas toutes les questions au même niveau, parce que je considère que Mme Bedin a un œil très aigu. Je considère qu'il y a d'autres questions... C'est que je considère qu'il y a des gens qui viennent sans méchanceté pour vraiment faire avancer le débat. Et M. Drouche en fait partie et vous en faites partie, Madame.

À mon sens, pour le moment, on est dans un échange constructif. J'ai pu le vérifier en « off » si vous voulez, comme j'ai pu le rappeler, donc pas de service public sans personnel. Au contraire, il nous faudrait développer ce service public-là.

M. Drouche, ce que je peux vous conseiller, c'est peut-être essayer de sortir de cette vision dominante, essayer de sortir de ce sentier dans lequel on a essayé de vous mettre, cette vision de conviction et essayer de faire passer vos valeurs. Je sais que vous partagez un certain nombre de valeurs qui sont compatibles avec les nôtres.

À mon sens, si vous faisiez peut-être un peu plus d'efforts dans cette direction, je pense que l'on arriverait à partager un certain nombre de choses qui seraient en lien avec cette réalité-là, celle des Nanterriens, celle que la crise a révélée.

Madame, sur les dotations dont vous parlez, vous parlez de subventions. En fait, comme l'État ne nous donne pas de dotation, on va en chercher avec les appels à projets ou tout simplement en essayant de se faire rembourser des masques ou des matériels qui nous ont servis dans la crise sanitaire.

Et ces 19 millions-là sont classés dans cet ordre-là. Donc, on aurait aimé, encore une fois, avoir une dotation qui viendrait soulager le service aux Nanterriens. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Et je tiens, grâce à vous, à mettre en valeur le travail qui est fait par nos fonctionnaires du

service public, qui chaque jour essaient justement de décrypter ce que l'État tente de nous mettre sous le nez, à savoir des appels à projets pour pouvoir être éligibles.

En même temps, tout cela ne nous empêche pas de stabiliser la masse salariale. Et je pense qu'on peut le souligner. On est depuis plusieurs années dans une stabilité marquée de la masse salariale. Je vous remercie.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote. Ah, Mme Cortes vous avez la parole.

Mme Lise CORTES. Juste, je voudrais répondre à Mme Camille Bedin, puisqu'elle m'a interpellée au sujet des Groupes. Pour ne pas du tout alourdir cette commission, je voulais simplement lui proposer de discuter avec elle sur ce projet, si vous en êtes d'accord. On est d'accord. C'est tout.

M. le Maire. OK. Donc, on va passer au vote. Avant de voter globalement le budget, comme vous le savez, on vote par section de fonctionnement, puis par section d'investissement. Sur ces points-là, on va voter à main levée. Sans quoi, c'est trop long. Je donne les têtes de chapitre. On vote pour ou contre.

Je signale simplement à beaucoup d'élus qu'il y a un certain nombre d'entre eux qui ne peuvent pas voter le chapitre 65 sur le versement aux associations. Je pense que vous le savez tous. Je n'ai pas besoin de dire vos noms, mais faites attention.

Il ne faut pas voter ce chapitre pour un certain nombre d'entre vous qui avez des responsabilités dans un certain nombre d'associations qui sont citées dans ce rapport. Cela touche d'ailleurs des gens de l'opposition, également. Mais je pense que tout le monde est prévenu.

Dépenses en section de fonctionnement :

- 011 : charges à caractère général ;
- 012 : charges de personnels et frais assimilés ;
- 014 : Atténuation de produits ;
- 65 : autres charges de gestion courante ;
- 66 : charges financières ;
- 67 : charges exceptionnelles ;
- 68 : dotations aux provisions budgétaires ;
- 023 : virement à la section d'investissement ;
- 042 : opération d'ordre de transfert entre sections.

Recettes de fonctionnement :

- 002 : solde d'exécution reporté ;
- 013 : Atténuations de charges ;
- 70 : produits de services du domaine et ventes diverses ;
- 73 : impôts et taxes ;
- 74 : dotations et participations ;
- 75 : autres produits de gestion courante ;
- 77 : produits exceptionnels ;
- 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections.

En section d'investissement, dépenses :

- 10 : dotations au fonds divers et réserves ;
- 16 : emprunts et dettes assimilées ;
- 20 : immobilisations incorporelles (hors 204) ;
- 204 : subventions d'équipement versées ;
- 21 : immobilisations corporelles ;
- 23 : immobilisations en cours ;
- 26 : participations aux créances rattachées ;
- 27 : autres immobilisations financières ;
- 040 : opérations d'ordre et de transfert entre sections.

Les recettes d'investissement :

- 002 : solde d'exécution reporté ;
- 13 : subventions d'investissement ;
- 16 : emprunts et dettes assimilées (hors 165) ;
- 10 : dotations et fonds divers excédent de fonctionnement ;
- 024 : produits des cessions d'immobilisations ;
- 021 : virement de la section de fonctionnement ;
- 040. opérations d'ordre de transfert entre sections.

Puis, on passe à la proposition de crédits et autorisation de programme en section d'investissement.

- Aménagement de la Boule Sainte Geneviève ;
- Déplacements et transports ;
- Équipements sociaux ;
- Équipements sportifs ;
- Équipement du Palais des Sports ;
- Groupes scolaires ;
- Hôtel de Ville ;
- Logements sociaux hors secteur ANRU ;
- Moyens du service public ;
- OPAHRU centre-ville ;
- PRUS du Chemin de l'Île ;
- PRUS du Petit Nanterre ;
- PRUS Université ;
- Voies et réseaux ;
- Aménagement et développement ;
- Opérations individualisées du plan climat territorial ;

Équipements culturels ;
Opérations accessibilité des équipements aux personnes handicapées ;
Tranquillité publique et prévention ;
Groupes.

À l'occasion du vote par chapitre : Mme Boudjemaï, Mme Genthon, M. Martin, M. Azzouz, M. Bellier (pouvoir à M. Jarry), M. Diaby, Mme Cor, Mme Cortes, M. Debord, M. Allal, Mme Magnon, Mme Maufrais, M. Solas, Mme Mounier, M. Pinto Martins, Mme Saidj (pouvoir à M. Debord) n'ont pas pris part au vote pour le chapitre 65

Je vous remercie. On passe au vote global du budget.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 41 voix
- Contre : les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre » ;
- Abstention : le groupe « Aimer Nanterre »
- Ne prend pas part au vote : Mme Magnon

M. Sage quitte la séance du Conseil municipal et donne pouvoir à M. Martin

28. Budget primitif 2021 – budget annexe de la restauration du personnel communal

M. le Maire. Je vous propose de passer au rapport 28 sur le budget annexe de la restauration du personnel communal. Samir, juste un petit mot, peut-être.

M. Samir ABDELOUAHED. Oui. Le budget primitif 2021 du budget annexe de la restauration du personnel communal s'équilibre à 653 000 euros, avec en fonctionnement 626 000 euros et en investissement 27 000 euros. La subvention d'équilibre versée par la Ville par le budget principal s'élève à 457 000 euros, un niveau constant par rapport à 2020.

M. le Maire. Merci. Je suis obligé de vous faire voter par article.

Section de fonctionnement :

011 : charges à caractère général ;
012 : charges de personnels et frais assimilés ;
65 : autres charges de gestion courante ;
67 : charges exceptionnelles ;
042 : opération d'ordre de transfert entre sections ;

Recettes de fonctionnement :

002 : solde d'exécution reporté ;
70 : produits de services du domaine et ventes diverses ;
74 : dotations et participations.

En section d'investissement, dépenses :

21 : immobilisations corporelles.

Les recettes d'investissement :

01 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté ;

040. opérations d'ordre de transfert entre sections.

Je vous propose de voter ce budget.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : 44 voix
- Contre : les groupes « Nanterre Ensemble » et « Nous sommes Nanterre »
- Ne prend pas part au vote : M. Gauché-Cazalis

On passe au point 29. Samir.

29. Ajustement d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour des opérations pluriannuelles d'investissement

M. Samir ABDELOUAHED. Cette délibération est la traduction des crédits d'investissement en autorisations de programme et de crédits de paiement AP/CP dédiés dans le cadre du budget 2021. L'ensemble a déjà été abordé lors de la présentation du budget 2021.

M. le Maire. On peut voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés
- Ne prennent pas part au vote : Mme Ngimbous Batjôm, M. Azzouz et M. Hingant

M. le Maire. J'ai dit au passage tout à l'heure à Mme Feaugas que lors du débat d'orientation budgétaire, nous vous avons présenté la trajectoire du budget d'investissement de la Ville sur la durée du mandat avec les détails qui vont avec cela. Rapport 30, Samir.

30. Provisions pour risques et charges et pour dépréciation des comptes de tiers

M. Samir ABDELOUAHED. La présente délibération a pour objet d'ajuster la dotation aux provisions prévues par la Ville et qui répond à une obligation réglementaire. Celle-ci s'établissait à 213 000 euros environ fin 2020.

À cela vient s'ajouter une prévision de crédits supplémentaires pour 2021, constituée d'une part d'une provision complémentaire pour dépréciation des actifs à hauteur de 233 000 euros et d'autre part d'une provision pour les risques contentieux pour 109 000 euros, soit une dotation aux provisions totales de 555 000 euros.

M. le Maire. Je vous propose de la voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés
- Abstention : le groupe « Aimer Nanterre »

- Ne prennent pas part au vote : Mme Cor et Mme Mounier

On passe au point 31.

31. Fixation des taux d'imposition communale pour 2021

M. le Maire. On en a parlé tout à l'heure. Samir.

M. Samir ABDELOUAHED. Comme vous avez pu le voir dans le rapport budgétaire, la Ville a perdu son pouvoir de taux, suite à la réforme de la taxe d'habitation. Cette réforme a d'autres incidences, puisqu'elle conduit à présenter des taux de taxes foncières plus élevés. Et pourtant, l'imposition communale est votée à taux constant.

En effet, comme je l'ai expliqué précédemment, la loi prévoit l'intégration du taux départemental pour compenser la perte de la taxe d'habitation.

Malgré la reprise de ce taux, les recettes qui en résultent ne suffisent pas à neutraliser les effets de la réforme pour Nanterre. Une compensation supplémentaire devrait donc venir s'ajouter au produit fiscal, comme le prévoit la loi.

M. le Maire. J'en profite pour redonner une deuxième information, Mme Feaugas. Contrairement à ce qu'elle pense, l'essentiel du FCCT que nous versons à POLD ne traduit pas des transferts de compétences et des politiques publiques au territoire.

D'ailleurs, cette situation d'un FCCT extrêmement élevé, vous pouvez aller le vérifier. Par exemple, la commune de Levallois ne le paie pas. Et donc, les gens qui travaillent, l'association notamment qui travaille sur les finances ne comprend pas tout à fait cela et ne saisit pas tout à fait cela. Mais il y a cette subtilité-là dans l'intercommunalité en Région parisienne. Sur ce, je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés

On passe au rapport 32.

32. Demande de remise gracieuse pour la régie d'avances des centres de loisirs et centres de vacances

M. Samir ABDELOUAHED. Suite à une erreur de date lors de la réservation des billets de train, constatée avant le départ du car vers la gare de Lyon, le séjour chiens de traîneau s'est retrouvé sans moyen de transport. En urgence, des billets de train ont dû être rachetés et il a été recouru à la régie pour répondre à la nécessité de ces services.

À ce titre, la responsabilité du régisseur ne devrait pas être recherchée. Il est donc demandé d'approuver la remise gracieuse.

M. le Maire. M. Drouche.

M. Éric DROUCHE. Monsieur le Maire, une petite observation. Depuis un an, on a déjà eu un précédent sur une remise gracieuse au Mont-Valérien. Et vous vous étiez engagés à veiller à ce que cela ne se reproduise plus au niveau des problèmes comptables.

Et à la lecture du document que vous nous avez transmis, nous avons juste quelques interrogations. La première, c'est que le numéraire, donc l'argent liquide est une difficulté puisqu'apparemment, une personne qui n'a pas d'habilitation de régie peut avoir de l'argent et aller acheter des billets. Donc, c'est un peu étonnant. Ne pensez-vous pas qu'une carte prépayée, comme il existe dans la fonction publique d'État, serait plutôt appropriée, plutôt que

du numéraire ?

Ensuite, au niveau de la somme, elle est assez importante. Et par rapport à l'erreur, sans jeter la pierre à qui que ce soit, on s'interroge sur les habilitations et les gestions de services, puisque la personne qui a acheté les billets n'était pas habilitée apparemment à le faire. Donc, je pense qu'il y a déjà eu un précédent. Et là, on est sur la deuxième fois où l'on demande une remise gracieuse.

Sans accabler les personnels, on va attendre qu'il y ait combien de jurisprudences et combien de remises gracieuses, au-delà d'une note de service qui rappellerait aux personnels leurs obligations et leurs responsabilités ?

Ne trouvez-vous pas dommageable que l'on en soit déjà au bout d'un an à une deuxième remise gracieuse sur une circonstance et un événement qui paraît inique et qui est quand même révélateur de dysfonctionnements au niveau des responsabilités de service ? Je vous remercie.

M. le Maire. C'est une simple erreur de date qui a nécessité de bouger. C'est tout. C'est simplement une histoire de date.

Maintenant, évidemment, les régies sont des choses très surveillées, et notamment par la Direction des finances de l'État, du Trésor public, puisqu'évidemment, les régies sont forcément très surveillées.

Maintenant, on crée des régies non pas pour se faire plaisir. On crée des régies, parce qu'il y a des moments où il y a une nécessité d'avoir des régies. Maintenant, elles ont beaucoup diminué ces dernières années et c'est mieux, puisqu'évidemment, il y a un certain nombre de paiements qui sont possibles autrement. Donc, je vous propose d'accorder cette demande gracieuse.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés
- Abstention : le groupe « Aimer Nanterre »
- Ne prennent pas part au vote : Mme Cor, M. Adam, Mme Rezzag Bara et Mme Coulter

33. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2020

M. le Maire. C'est Raphaël Adam.

M. Raphaël ADAM. Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2020 et qui seront annexées au compte administratif 2020 de la commune.

Tout d'abord, peut-être un document synthétique. Après, vous avez l'ensemble du détail des ventes. Pour avoir quelques grands chiffres sur la commune, c'est 1,4 million d'euros d'acquisitions sur 2020 et une cession à hauteur de 4 millions d'euros.

Alors, sur les cessions, elles se découpent entre les cessions au titre de l'aménagement, mais également dans le cadre de la valorisation du patrimoine foncier de la Ville. On en parlait tout à l'heure, et également sur tout un volet qui concerne tout ce qui est rétrocession, régularisation des volumes de voirie à hauteur de 1,9 million d'euros.

Pour la partie liée à la valorisation du patrimoine foncier de la Ville, au titre de 2020, nous avons eu la vente d'un pavillon au 80 boulevard de la Seine et de participation sur le 1/5 rue Paul-Vaillant Couturier et d'une cession qui avait été présentée.

Puisque l'ensemble des cessions sont passées pour la plupart dans l'ancienne mandature, sinon dans le courant de l'année 2020 pour un jardin au 16 ter rue du Bois. C'est pour ce qui

concernait la partie valorisation du patrimoine.

Sur les cessions, assez peu finalement. On parlait tout à l'heure de valorisation du rôle de la Ville et de la mobilisation notamment des fonds. On a donc le 72 rue Thorez et 68 rue de Stalingrad en face du Monoprix, qui ont été cédés au titre de l'année 2020.

Le lot B1 dans le secteur de la ZAC, qui va permettre de pouvoir poursuivre l'aménagement de la zone. On est sur la dernière zone à aménager finalement des Provinces avec le square et un pavillon au 4 rue Diderot dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre avec la SOREQA. Pour les acquisitions, il s'agit essentiellement d'acquisitions d'ateliers sur la rue des Carriers dans le secteur des Champs Pierreux. Je ne sais pas s'il y a des questions.

M. le Maire. Y a-t-il des questions ? Non. On vote. C'est parti.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Ne prennent pas part au vote : Mme Rezzag Bara et Mme Bedin

On passe au point 34.

34. Acquisition de biens commerciaux situés 3, place Gabriel Péri

1. Acquisition d'un local commercial au 3, place Gabriel Péri (lots n ° 18, 19, 22, 3) ;

2. Acquisition d'un local commercial au 3, place Gabriel Péri (lots n° 17, 30, 1, 23 et 24) ;

3. Acquisition d'un fonds de commerce exploité au 3, place Gabriel Péri.

M. le Maire. C'est Raphaël Adam qui rapporte.

M. Raphaël ADAM. Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit effectivement d'approuver l'acquisition de deux biens commerciaux qui sont contigus au 3 Place Gabriel Péri. Comme vous le savez, la crise sanitaire que nous connaissons aujourd'hui est longue et coûteuse pour un certain nombre de commerces, y compris dans le secteur de la restauration et des bars.

Effectivement, nous avons deux cellules qui se fermaient. Et dans le cadre de la politique que mène la commune déjà depuis un certain nombre d'années, avec la protection notamment du linéaire artisanal et commercial dans la Ville et avec l'acquisition déjà notamment dans des copropriétés parfois dégradées de biens ou de cellules commerciales. Nous sommes déjà propriétaires d'un certain nombre d'adresses, principalement rue Maurice Thorez.

Dans ce cadre-là, nous avons effectivement l'opportunité de pouvoir à la fois aider des commerces en difficulté, qui ne trouvaient pas preneurs. Et cela participait aussi de la possibilité de contrôler quand même un enjeu et un point stratégique dans le centre-ville de Nanterre.

Donc, on vous propose aujourd'hui de valider l'achat à hauteur de 370 000 euros, frais d'agence inclus des deux biens, et à hauteur de 60 000 euros pour le fonds de commerce qui se trouve au niveau du bar.

M. le Maire. Il n'y a pas de questions ? Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés
- Ne prennent pas part au vote : Mme Rezzag Bara, Mme Lamora et Mme Bedin

35. Mise en place d'une procédure d'enregistrement des meublés de tourisme

M. le Maire. Raphaël Adam.

M. Raphaël ADAM. Sur la commune, il faut savoir qu'il y a 500 biens mis en location sur des plateformes au titre de la location touristique dite de courte durée, qui est censée être occasionnelle et donc ne pas dépasser quatre mois, soit 120 jours par an.

En 2019, Paris Ouest La Défense, l'établissement public territorial a voté un règlement territorial relatif au changement d'usage des locaux d'habitation, qui prévoit en cas de dépassement de ces 120 jours de location une compensation pour transformation d'habitat et qui prévoit également le reversement de la taxe locale de séjour, qui est répartie entre la Ville, le département et la région.

Et il avait été proposé la mise en place - c'est ce que l'on vous demande d'approuver ce soir - d'une procédure d'enregistrement des meublés de tourisme qui va nous permettre trois choses.

De contrôler le respect des différentes obligations à la charge des loueurs, notamment de veiller à ce que la location de tourisme n'ait pas lieu dans le parc de logement social, ce qui est interdit et d'éviter d'induire une concurrence aussi déloyale au niveau de l'hôtellerie, ce qui est un peu plus compliqué à mesurer.

De connaître plus précisément le parc d'hébergement touristique et d'arriver à tracer les montants perçus au titre de la taxe de séjour.

La difficulté que l'on a aujourd'hui est qu'effectivement ces plateformes internationales collectent des fonds sur les plateformes. Et l'on n'a pas aujourd'hui justement ce fléchage-là pour être capable d'identifier la provenance, la localisation, ce qui nous permettra de mesurer beaucoup plus clairement le phénomène à l'échelle de notre territoire. Je vous remercie.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés
- Ne prennent pas part au vote : M. Selmet et Mme Rezzag Bara

On passe au point 36.

36. Réaménagement de prêts de l'ESH Logirep Renouvellement de la garantie communale

M. le Maire. Samia Kasmi n'étant pas présente, je vais rapporter à sa place. C'est simple. Il s'agit simplement de prêts renégociés par Logirep avec la Caisse des Dépôts et Consignations, qui amènent à renouveler la garantie d'emprunt.

Vous savez que pour construire des logements sociaux dans une ville, il faut que la ville garantisse les emprunts. C'est ce que nous faisons. Donc, je vous propose d'accepter ce renouvellement de la garantie communale.

C'est ce qui permet également d'avoir un contingent municipal pour une durée dans les programmes de logements sociaux.

Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés

- Ne prennent pas part au vote : M. Adam, Mme Rezzag Bara, M. Allal et M. Hingant

On passe au point 37, déclassement et cession du bien communal situé 229 /231 avenue Georges Clémenceau. C'est Kader Selmet qui rapporte.

37. Cession du bien communal situé 229/231 avenue Georges Clémenceau

M. Abdelkader SELMET. Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, bonsoir. Tout d'abord, un petit rappel. Lors de sa séance du 10 décembre 2019, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité une convention actant le projet de vente à l'association Institut Ibn Badis d'un bien communal situé 229/231 avenue Georges Clémenceau.

Cette décision a été motivée par la nécessité d'apporter une réponse durable aux problèmes récurrents d'une sur-fréquentation de la mosquée située au 227 avenue Georges Clémenceau.

Alors, il convient de rappeler que l'Institut Ibn Badis existe à Nanterre depuis janvier 2008. Il comprend une mosquée, un établissement d'enseignement privé et un institut d'enseignement dédié à la langue arabe et à la culture arabo-musulmane.

Depuis son ouverture, la mosquée de l'Institut Ibn Badis connaît une fréquentation en hausse constante et la superficie de ses locaux actuels ne lui permet plus d'assurer au public des conditions d'accueil et de sécurité suffisantes.

Cette situation s'est traduite à plusieurs reprises par l'impossibilité d'accueillir la totalité des fidèles à l'intérieur des espaces de prière lors de certains offices, notamment le vendredi, les fêtes de l'Aïd, ce qui a entraîné des prières de rue et créé à plusieurs reprises une tension aux abords de la mosquée.

Par un courrier en date du 29 mai 2019, le Préfet des Hauts-de-Seine a attiré l'attention du maire de Nanterre sur cette situation et a souhaité que l'Institut Institut Ibn Badis soit accompagné dans la recherche de solutions durables.

C'est dans ce contexte que l'institut Ibn Badis a demandé à la Ville de Nanterre de pouvoir acquérir les locaux qui jouxtent son immeuble actuel, situé à 229/231 avenue Georges Clémenceau.

Ces locaux sont propriété de la Ville de Nanterre. Leur positionnement dans la continuité, étant donné que c'est sur le même trottoir des locaux de l'institut Ibn Badis, leur superficie et leur disposition répondent parfaitement aux besoins de l'Institut.

La Ville de Nanterre est tout à fait consciente des difficultés que rencontre l'Institut pour l'accueil du public dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Cette situation est due notamment à l'absence de lieux de culte dignes de ce nom pour les habitants de confession musulmane dans les communes voisines.

La Ville de Nanterre a toujours été attentive à la possibilité pour nos concitoyennes et concitoyens qui le souhaitent d'exercer le culte de leur choix dans des conditions décentes, en particulier des conditions de sécurité et dans le respect des lois.

Des relations constructives existent avec les différents cultes. C'est ainsi que la Ville contribue à la préservation de la cathédrale Sainte-Geneviève, qui est propriété de la commune.

De la même manière, la Ville de Nanterre a créé des conditions pour que la communauté juive dispose d'une synagogue dans le centre ancien dans des locaux municipaux qui lui sont loués.

Aujourd'hui, il est proposé de répondre favorablement à la demande de l'Institut Ibn Badis de pouvoir acquérir des locaux, dont une partie est actuellement louée par le centre de

formation professionnelle AFPA, qui a fait connaître sa décision de quitter ces locaux en septembre 2021.

L'objet de cette délibération est de finaliser la cession du bien à l'association Ibn Badis, conformément à la convention adoptée, je le rappelle, à l'unanimité par le Conseil municipal le 10 décembre 2019. Le service des Domaines a procédé à une évaluation du bien par un avis rendu le 23 janvier 2020, réactualisé en date du 16 mars 2021.

Cette évaluation a abouti à un prix de vente de 4 millions d'euros. Ce montant résulte de l'approche suivante :

- valeur vénale du bien 5 420 000 € ;
- estimation des travaux 1 355 000 € ;
- valeur du bien après abattement des travaux 4 065 000 € ;
- valeur médiane retenue 4 000 000 € par le service des Domaines.

Deux remarques s'imposent concernant cette estimation. Le montant des travaux n'est pas établi sur la base d'une estimation réelle des travaux à effectuer à partir de l'état actuel du bâtiment.

Il résulte d'un abattement forfaitaire de 25 % sur la valeur vénale, ce qui met le coût de la rénovation à 571,24 euros le mètre carré, soit un ratio très éloigné des standards qui se situe pour les rénovations lourdes dans une fourchette de 1 050 euros à 1 850 euros le mètre carré. C'est sur la base des études de la Fédération du bâtiment.

L'étude des Domaines précise que cette valeur retenue ne tient pas compte des surcoûts éventuels liés à la présence d'amiante, de termites, de plomb et de saturnisme. Or la présence d'amiante est avérée.

Même si elle n'est pas de même ampleur que dans les bâtiments construits dans les années 1960 et 1970, la présence d'amiante entraîne un coût supplémentaire, que le rapport des Domaines invite à ajouter à l'évaluation du montant des travaux.

Dans le même temps, le service des Domaines indique dans son rapport, je cite : « Le bâtiment n'a pas connu de rénovation majeure depuis qu'il ne sert plus d'école. Une rénovation de profondeur est nécessaire ».

Cette appréciation est confirmée par une analyse de l'état actuel du bâtiment par les services municipaux. Il faut rappeler à ce propos que l'ensemble bâti est un ancien groupe scolaire construit au début du XXe siècle en brique et pierre de taille.

Initialement à simple rez-de-chaussée, il est partiellement rehaussé d'un étage constitué de pans de bois. Sa surface totale de 2 180 mètres carrés se déploie en « U » autour d'une cour. Suite à sa désaffectation, le bien est loué en 1984 à l'Association AFPA.

Par ailleurs, le PLU classe ce bâtiment dans la catégorie des « bâtiments remarquables protégés », au sens de l'article du Code de l'urbanisme.

Aussi, sa démolition n'est pas permise, sauf pour raisons d'hygiène ou de sécurité. L'architecture et la volumétrie de la construction devront être respectées lors d'un ravalement ou d'une réhabilitation.

Les travaux d'isolation devront être réalisés par l'intérieur. Toute extension devra respecter l'architecture d'origine et la mettre en valeur. Les dispositions applicables en la matière sont précisées dans le PLU.

Comme l'indique le rapport des Domaines et le confirme l'expertise de nos services, l'état actuel du bien nécessite des travaux de rénovation de grande ampleur.

Le devis présenté par l'institut Ibn Badis et réalisé à sa demande par Mme Artabas, Architecte, propose de réaliser une rénovation complète du bâtiment et des espaces extérieurs avec mise aux normes, et dans le respect de leur caractère patrimonial.

Le chiffrage est réalisé selon un ratio à 1 475 €/mètres carrés, soit un montant total de travaux de 3 215 500 € HT.

En accord avec l'institut, la Ville propose de ne pas prendre en compte dans ce montant de travaux le coût des aménagements d'espaces cultuels pour ne retenir qu'un montant de travaux de 2 475 000 € HT.

La durée du chantier est estimée entre 15 et 24 mois. Ces éléments sont cohérents au regard de l'ampleur des travaux à réaliser dans le cadre de l'installation d'une nouvelle activité.

À partir de ce montant réel des travaux, la Ville avance une proposition en partant de l'estimation des Domaines, en prenant en compte la réalité du coût des travaux et en y intégrant comme le permet le rapport des Domaines un surcoût amiante :

- valeur vénale du bien établie par les Domaines : 5 420 000 € ;
- montant des travaux de rénovation : 2 475 000 € HT ;
- surcoût amiante : 240 000 € HT ;
- valeur du bien à la vente : 2 705 000 €.

Cette proposition est justifiée par la réalité de l'ampleur et du coût des travaux. Elle part bien de l'estimation des Domaines, comme je l'ai expliqué. Elle est conforme à la convention votée le 10 décembre 2019 à l'unanimité par le Conseil municipal.

Le montant du bien étant fixé, il convient de déterminer les modalités de paiement de ce bien, en prenant en compte la spécificité de l'acquéreur.

L'Institut Ibn Badis est une association culturelle dont les ressources proviennent des dons des fidèles. Elle est en capacité d'effectuer un premier versement important, puis de régler le solde par une mensualité conséquente sur quinze années.

Il est donc proposé au Conseil municipal ce soir de se prononcer en faveur des modalités de paiement suivantes (je vous parlais d'un montant conséquent) :

- un versement de 1 000 040 € à la signature de l'acte de vente ;
- le règlement d'une mensualité de 9 472 € sur quinze ans ;
- le non-versement de ces mensualités constituera une cause de résolution de la vente, selon une clause inscrite à l'acte notarié.

L'acte notarié sera assorti d'une clause d'affectation et d'interdiction de revente avec plus-value telle que, pendant quinze ans, le bien ne pourra être affecté à un usage autre que celui d'activités culturelles.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'acter la vente du bien communal situé 229/231 avenue Georges Clémenceau à Nanterre, composé de locaux bâtis de 2 180 mètres carrés qui se répartissent en un bâtiment sur rue et deux bâtiments sur cour, élevés en R+2 et formant un U, et dont l'assiette foncière est en cours de division. Je vous remercie.

M. le Maire. Une question de Mme Boussissi-Poullard.

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Merci, Monsieur le Maire. Déjà, je voulais remercier Kader, parce que j'avais préparé une question suite à beaucoup d'interrogations de Nanterriens de confession musulmane.

Mais je vois que Kader a pratiquement répondu à l'ensemble des questions qui m'ont été posées et auxquelles je n'ai pas pu répondre tout de suite, surtout pour les gens des quartiers.

Mais je vais quand même vous poser ma question. Alors, Monsieur le Maire, chers collègues, comme le rapport l'a très justement rappelé, l'institut Ibn Badis est confronté depuis plusieurs années à une hausse constante de la fréquentation de ses fidèles et la superficie de ses locaux actuels ne permet plus d'y répondre correctement. Cette situation n'est pas possible et nous affecte au titre du principe de laïcité et de l'exercice de liberté de culte dignement qui est

associé.

À cet effet le groupe Aimer Nanterre s'associe à toutes les solutions et démarches qui permettront de remédier à cette difficulté et d'accueillir dignement les fidèles pour qu'ils puissent exercer leur culte librement.

Néanmoins, concernant la forme que prendront la cession de ce bien municipal et ses modalités de paiement, deux éléments appellent des compléments d'information de votre part, je crois.

Je fais quand même une parenthèse, Kader, parce que tu as largement répondu aux questions que certains Nanterriens de confession se posaient. Donc là, je pense que s'il y a transmission, ils l'entendront et je leur ferai un retour de ce qui a été dit.

Au sein du point numéro 4, il est évoqué un devis réalisé par Mme Artabas, Architecte, qui interviendra notamment pour effectuer la rénovation complète du bâtiment cédé et des espaces extérieurs.

À ce sujet, en parallèle de ce devis et au vu de la somme engagée lors de cette transaction, est-ce qu'un expert désigné par la Ville a été mandaté ? Ou bien l'intervention des services de la Ville a été requise, afin d'effectuer une contre-expertise en totale indépendance ?

De plus, lors du point numéro 6, il nous est détaillé qu'une partie des modalités de paiement seront lissées sur quinze années au moyen de mensualités d'un montant de 9 472 euros. Du fait de la nature de l'acquéreur en tant qu'association et de ses ressources, nous comprenons que des modalités de paiement avantageuses aient été convenues.

Néanmoins, afin de s'assurer de la bonne gestion financière de l'opération et dans l'intérêt des Nanterriens et Nanterriennes, le Groupe Aimer Nanterre se demande quels sont les intérêts exercés par la municipalité.

En effet, quel sera le taux d'intérêt exercé ? S'agit-il d'un prêt à taux zéro ? Aucune information n'est donnée à ce sujet dans la délibération présentée.

Enfin, le principe de liberté de culte est un corollaire du principe de laïcité et nous voterons naturellement pour l'agrandissement de ce lieu et l'accueil avec dignité de tous les pratiquants de culte au sein de la Ville de Nanterre.

À ce titre, nous prenons acte des initiatives prises par la municipalité envers les Nanterriens de confession musulmane et nous nous en félicitons.

Nous soutiendrons également de telles démarches lorsqu'il s'agira des conditions d'accueil des cultes israélites qui demandent depuis plusieurs années un agrandissement de la synagogue. Chrétiens ainsi que toutes les confessions qui composent Nanterre et en font d'ailleurs l'une de ses richesses et de ses principales forces.

Pour terminer, le groupe Aimer Nanterre votera donc bien entendu pour cette délibération et espère obtenir les éléments d'information supplémentaires pour s'assurer que le cadre légal et financier d'une procédure administrative de cette envergure est respecté. Je vous remercie.

M. le Maire. Mme Feugas.

Mme Barbara FEUGAS. Monsieur le Maire, chers collègues, cette 37^{ème} délibération m'a inspiré quelques remarques autour de la lettre R, 18^{ème} lettre de l'alphabet, et surtout première lettre d'un mot auquel je suis plus que particulièrement attachée, République.

Tout d'abord, je souhaiterais vous faire part d'une petite remarque préliminaire sur un point de détail que je n'imagine pas être autre chose qu'une coquille. Et M. Selmet l'a dit au moins à deux ou trois reprises pendant son intervention également.

Vous mentionnez fièrement en commencement de cette délibération, je cite : « lors de la séance du 10 décembre 2019, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité une convention actant le projet de vente à l'association Ibn Badis d'un bien communal situé 229/231 avenue

Georges Clémenceau.

Ce qui est inexact, puisque plusieurs élus n'ont pas pris part au vote. Donc, il ne s'agit pas d'unanimité. Ou alors, c'est un peu 100 % des gagnants ont tenté leur chance, comme au Loto. Donc, 100 % des votants ont voté pour.

Plusieurs points de cette délibération m'interpellent particulièrement. Tout d'abord, je suis très étonnée du mécanisme financier proposé. Les estimations des Domaines en général font foi. C'est le cas de le dire. On l'a vu lors de précédentes délibérations notamment et surtout celles liées à des cessions.

Pourquoi ce cadeau de 1 360 000 euros à un culte en particulier ? Ne s'agit-il pas d'une vente à perte d'un bien qui est contraire aux principes républicains de la subvention des lieux de culte ? Mon fameux R du début intervient ici.

De quoi parle-t-on ? Financement cultuel, financement culturel ? L'un des deux n'est pas compatible avec l'esprit de la République. Je vous rappelle l'article 2 de la loi de 1905 : « la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte ».

Vous justifiez la ristourne de 50 % par rapport à des devis effectués. Pourriez-vous les préciser aux membres de ce Conseil ? Vous me direz que vous soutenez tous les cultes dans notre Ville.

Mais pourriez-vous me préciser, depuis que vous êtes maire, M. Jarry, quelles sont les subventions consenties aux différents cultes présents à Nanterre ? De plus, la vente sur quinze ans, sans aucune précision sur le prêt, a un coût pour la Ville de Nanterre et pour les finances nanterriennes.

Vous avez décidé un prêt sur quinze ans, alors que votre mandat est de six ans, cinq ans maintenant. Que se passerait-il si la prochaine majorité municipale décidait de remettre en cause cette cession et son montage ?

Dans ce mécanisme, qu'est-il prévu à la fin des quinze années ? Existe-t-il une clause de revente liée à la plus-value d'un bien à quelques pas du quartier stratégique de La Défense ? Vous parlez d'un problème récurrent, d'une sur-fréquentation de la mosquée. Vous parlez également du fait que Nanterre pallie l'absence de lieux de culte dans les villes voisines.

Dans le même temps, Nanterre compte déjà plusieurs mosquées officielles : la mosquée Émir Abdelkader, la mosquée Oqba Ibn Nafee au Petit Nanterre, la mosquée du foyer des Acacias et la grande mosquée Ibn Badis de Nanterre, sans oublier à proximité la mosquée provisoire de Puteaux qui est sur le territoire de Nanterre.

Cela appelle plusieurs questions. Est-ce aux Nanterriens de payer pour un projet qui paraît d'abord départemental ? Avez-vous eu des démarches auprès des communes du POLD à ce sujet ? Je partage avec vous la volonté de l'application de l'article 1er de la loi de 1905. La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes.

Toutefois, le sujet, ici, par rapport à la sur-fréquentation n'est-il pas plutôt d'envisager une mobilisation pour que les croyants puissent accéder à un lieu de culte à proximité de leur domicile ?

Autre point problématique, c'est la gestion du stationnement des véhicules des visiteurs de l'Institut. Vous êtes intervenue, Mme Mounier, au début, en disant qu'il y avait un problème de circulation sur l'avenue Clémenceau avec des stationnements illicites.

Si la capacité d'accueil est doublée, notamment avec des personnes qui ne viendraient pas de Nanterre, comme la délibération le suggère, il va y avoir un afflux important de véhicules qui va accentuer, voire rendre critique le stationnement pour les visiteurs, ainsi que pour le voisinage.

Lors de porte-à-porte qui ont été réalisés dans les immeubles autour de l'Institut, beaucoup d'habitants rencontrés nous ont dit leur souhait de déménager à cause de l'affluence de véhicules garés de façon complètement illégale. La voie de bus est souvent neutralisée, les trottoirs, les sorties de parking d'immeuble. Parfois, il y avait même des véhicules

stationnés devant des entrées d'immeubles qui empêchaient l'ouverture de la porte pour pouvoir sortir avec une poussette.

La mairie, qui a été interpellée à de multiples reprises par les habitants et les copropriétés, ne semble pas avoir apporté de solution. Alors que dans le même temps, elle envisage de permettre de doubler la capacité d'accueil.

Les habitants de tout le quartier jusqu'au Parc Sud savent que les difficultés pour se garer se sont accentuées en même temps que la fréquentation augmentait. L'espace autour de l'Institut est très limité et situé sur un axe routier très important, potentiellement dangereux, la Route Nationale 13.

De ce point de vue, s'il arrivait quelque chose, s'il arrivait un accident, la responsabilité du maire pourrait être engagée par rapport à cela, pour ne pas avoir anticipé ces difficultés de stationnement et de circulation.

Pour toutes ces raisons, j'aimerais avoir des réponses à toutes mes questions et je vais demander une suspension de séance à la suite de vos réponses pour me déterminer sur mon vote.

M. le Maire. M. Gilles Gauché-Cazalis, vous avez la parole.

M. Gilles GAUCHE-CAZALIS. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, notre Ville a toujours été marquée par sa tradition d'accueil des différentes vagues d'immigration qui ont fait et continuent de faire son histoire.

Une histoire de tolérance, de mélange et de mixité des cultures. Les différentes majorités municipales, depuis des décennies, ont toujours eu à cœur de construire une ville inclusive, une ville qui considère et respecte chacun de ses concitoyens.

Dans la diversité des populations qui composent Nanterre, la question des lieux de culte « dignes » - j'insiste sur ce mot - des lieux où les citoyens croyants peuvent exercer leur foi librement et de manière décente fait partie du débat public.

À ce jour, Nanterre compte trois grandes mosquées : avenue de la République, avenue de la commune de Paris, avenue Georges Clémenceau. Et les porteurs de ces projets ont toujours trouvé le concours de la municipalité pour les accompagner.

Ces choix politiques, nous les assumons, car une Ville qui accueille, qui intègre est aussi une ville où tous les citoyens peuvent pratiquer leur culte au sein de la Cité. Il s'agit ce soir de la vente d'un bâtiment communal classé, cela a été dit, d'une ancienne école de la ville pour permettre l'extension de la mosquée Georges Clémenceau.

Sans revenir sur les montants de vente détaillés dans la délibération, ce montage financier pose un certain nombre de questions à court et à plus long terme. Parmi elles, j'en citerai trois.

Dans le contexte financier que la Ville traverse et que notre maire qualifie d'historique, nous en avons largement débattu ce soir, n'aurait-il pas été plus utile que les 2 705 000 euros de cette vente entrent immédiatement dans le budget de la Ville, plutôt que d'en étaler près des deux tiers sur quinze ans ?

Les besoins sont criants. L'exemple de la gestion de la crise du Covid sur 2020 et les dépenses non prévues de plus de 5 millions d'euros en sont un exemple.

Le second point, outre la durée de remboursement, si j'entends bien qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle, je m'inquiète du précédent ainsi créé. Que répondrons-nous si d'autres demandes de ce type sont formulées ?

Enfin, cette délibération, qui peut interroger certains d'entre nous sur la question de la relation entre la puissance publique et les cultes est un sujet éminemment d'actualité.

Face à ces questions et aux échanges que j'ai pu avoir avec plusieurs élus de la majorité demeure finalement un débat ouvert. Rien de surprenant, au regard de la nature de ces

sujets de société complexes, importants et pleinement d'actualité. C'est pourquoi, pour ma part, je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. le Maire. M. Ribault et après M. Nonga.

M. Christophe RIBAUT. Merci, Monsieur le Maire. Juste deux mots très rapide pour dire qu'en ce qui concerne Nanterre Ensemble, nous réaffirmons tout le bien-fondé de ce projet. Et nous pensons vraiment que l'Institut Ibn Badis puisse s'agrandir évidemment pour faire bénéficier des meilleures conditions de sécurité, si l'on ne devait parler que de cela à tous les gens qui y accèdent. Donc, on soutiendra de toute façon, comme on l'a toujours fait, ce projet d'agrandissement.

Par contre, il est vrai qu'aujourd'hui, à la lecture des éléments très détaillés que vous nous avez fournis, mais sur lesquels on pense qu'il manque pas mal d'éléments, comme l'a dit le groupe Aimer Nanterre ou même Madame Feugas, on ne prendra pas part au vote en attendant que vous puissiez nous fournir davantage d'éléments. Merci.

M. Joseph NONGA. Monsieur le Maire, chers collègues, au-delà de la vente d'un bien communal à une association, le protocole signé entre l'Institut et la Ville de Nanterre est l'occasion de rappeler l'engagement de la municipalité en faveur de tous les cultes et plus largement du bien-vivre ensemble.

Nanterre, dans l'esprit et les valeurs des lois de 1905 portant séparation entre l'église et l'Etat, exprime son respect à l'ensemble des communautés religieuses. À ce propos, rappelons que notre commune a, dans le passé, soutenu et accompagné des projets émanant d'autres cultes.

Rappelons également que Nanterre est l'une des villes où des événements interreligieux centrés sur le dialogue et le partage se tiennent régulièrement, contribuant ainsi aux échanges réguliers et au respect mutuel entre communautés.

La cession du bien communal situé avenue Georges Clémenceau répond à la fois au besoin de l'association d'exercer de façon pérenne et sereine ses animations culturelles, scolaires, ainsi que culturelles, mais aussi à la nécessité d'assurer à son voisinage proche des conditions optimales en matière de tranquillité publique et de cadre de vie.

Dans cette optique, nous exprimons notre satisfaction quant à l'accord qui a été conclu entre l'association et la Ville. C'est fort de ce constat que nous appelons à voter en faveur de cette délibération. Je vous remercie.

M. le Maire. Alors, Kader, des questions auxquelles on n'aurait pas répondu. Rachid, tu voulais dire un mot. Excuse-moi. Puis, après, Kader répondra.

M. Rachid TAYEB. Je vais dire un mot sans m'étaler. Si je respecte les positions des uns et des autres, le vote est parfaitement souverain. Il conviendrait de signaler une certaine hypocrisie. On sait éminemment, si l'on dit à cette association ou à n'importe quelle autre association : « vous payez tout de suite », cela veut dire : autant leur dire non.

Après, il y a des questions sur la gestion de cet équipement et d'ailleurs même des commerces, ce qui génère du stationnement encombrant, etc. Chacun prendra ses responsabilités. Céder ce bien à cette association, sur lequel tout le monde convient du besoin. Je n'ai pas entendu quelqu'un dire : « il n'y en a pas besoin. Non, laissez l'affaire ». Cela ne veut pas dire une autorisation d'occupation illégale d'espace public.

Puis, je pense quand même que les fidèles sont des Nanterriens. Il n'y a pas de raison qu'ils soient moins civilisés que le reste des habitants de la Ville qui utilisent d'autres équipements, soit sportifs, soit les commerces, etc. D'accord ?

La deuxième chose que je voulais porter à votre connaissance, c'est lorsqu'on a non seulement fait en sorte que l'AFPA reste à Nanterre, mais s'agrandisse et ramène de nouvelles formations dont on avait besoin, dès qu'ils ont manifesté leur envie de partir de ce lieu.

L'une des raisons était la vétusté. Cela nécessitait de gros travaux, comme on l'a dit. On s'était débrouillé pour leur trouver un autre lieu. Ils ont signé cette semaine un bail pour une longue durée avec un partenaire qui travaille sur notre Ville que l'on a sollicité pour même modifier un bâtiment carrément, faire des investissements et le rendre ERP, parce que c'est un établissement recevant du public, l'AFPA.

Donc, l'AFPA, reste à Nanterre. En plus, je voulais vous donner cette information. Mais après, de grâce, les principes à géométrie variable, les taux, etc., je veux bien. Je respecte les positions de tout le monde. On a tous notre conception sur la laïcité, sur des choses d'actualité.

Après, il y a peut-être des gens qui veulent juste être dans le *moove* et qui sont montés sur le dos d'Eric Zemmour - je ne sais pas, je suis désolé de dire ça, car je n'en ai pas l'habitude - et prendre la vague « bon vent pour eux ».

M. le Maire. Alors, Kader Selmet, les questions qui sont posées et les réponses.

M. Abdelkader SELMET. Simplement, avant de répondre aux questions, je voudrais simplement rappeler que Nanterre est une Ville du vivre ensemble où l'on prend en compte toutes les différences : sociales, culturelles et religieuses et autres, où chacun se sent respecté, où chacun peut s'exprimer.

Nanterre a cette particularité. C'est une Ville riche de ses mixités. Ce n'est pas simplement de sa mixité, mais de ses mixités. C'est une Ville accueillante. Personnellement, de par mes parents, de par mes grands-parents - nous sommes nombreux ici dans cette assemblée à pouvoir en témoigner- nous avons été accueillis dans cette Ville tolérante où chacun peut trouver sa place.

Pour répondre à vos questions, tout d'abord, Samia Boussissi-Poullard. Le montant que j'ai exprimé et qui a été exprimé dans la délibération n'est pas un prêt. Nous ne sommes pas une banque. C'est simplement un montant qui a été décidé. Je ne vais pas revenir sur la délibération. Tu as compris ? Je m'excuse, on se tutoie dans la vie courante. Je ne t'entends pas, Samia. Je finis et après, si tu veux prendre la parole. Donc, ce n'est pas un prêt. Nous ne sommes pas une banque. Il y a un montant qui a été proposé pour la convention entre l'Institut Ibn Badis et la Ville. Et donc, il y a un étalement. Donc, il n'y a aucun intérêt là-dessus. Et nous ne sommes pas, je le répète, une banque.

Mme Feugas, vous avez cité la 18^{ème} lettre de l'alphabet. Moi, je vais vous rétorquer plutôt la 8^{ème} lettre de l'alphabet H. Vous êtes hors sol, mais complètement. Je suis désolé de vous le dire, mais complètement.

Vous citez les lieux de culte. Vous citez les Acacias. Vous citez Puteaux. Je ne cite que ces deux exemples. Je suis sûr qu'à Acacias, vous n'avez jamais mis les pieds rue des Sorbiers. Jamais. Et je vous invite dès demain matin à y aller ensemble. En plus, c'est dans le quartier du Chemin de l'Île, dont j'ai la délégation.

On ira ensemble. Je vous offrirai les croissants et le petit-déjeuner. On ira ensemble rue des Sorbiers et vous allez voir si c'est une salle de prière. C'est une cave, Mme Feugas. C'est une cave qui appartient à Adoma et qui est fermée depuis un certain temps, depuis le début du confinement du mois de mars dernier.

Puteaux n'est pas Nanterre, à ce que je sache. Ce n'est pas Nanterre. Il y a des conventions à tout cela, vous le savez. Et pour revenir à l'unanimité, j'ai regardé rapidement sur Google. Vous disiez que cela n'a pas été voté à l'unanimité. J'ai trouvé la formule « conformité d'opinion ou d'intention entre tous les membres d'un groupe ». Donc, il y avait unanimité. Il n'y avait pas obligation que ce soit à 100 % des élus.

Gilles Gauché-Cazalis, on en a discuté ensemble. Simplement, pour dire ce que je t'avais dit tout à l'heure et je le répète maintenant. Il faut savoir que l'Institut Ibn Badis, comme toute autre association qui nous sollicite, ce sont des associations.

Et c'est vrai que trouver une association qui puisse mettre 1 million d'euros à la signature, cela ne court pas les rues et je trouve que c'est un très grand effort. Et mettre 9 000 euros

et quelques - je n'ai plus le chiffre exact - mensuellement sur quinze ans, je pense que c'est un très grand effort également. Je pense avoir répondu à vos questions.

Mme Camille BEDIN. Je suis désolée qu'on en arrive à ce débat, parce que ce n'est pas le sujet. Rachid, Monsieur Tayeb... On s'appelle par nos prénoms. Je m'excuse, j'ai du mal à faire semblant là. Rachid, justement, on essaie justement de ne pas être sur *I-Télé* ici ce soir et on parle d'un sujet où, à un moment donné, on a juste besoin d'informations. C'est tout.

Vous connaissez très bien notre soutien justement au fait que tous les cultes puissent s'exercer librement. Aux Acacias, j'y étais pendant la campagne municipale. Il ne me semble pas vous y avoir vu au moment du débat, d'ailleurs, si on est sur ce niveau-là.

Sur le sujet de la place des mosquées et du fait qu'elles ont non seulement le droit de cité, mais en plus le droit de s'agrandir, moi, j'y crois. Et tout cela en conformité avec les principes que je défends aussi, sur lesquels je suis d'accord de la laïcité et de la République. Donc, on peut s'entendre là-dessus. Je ne crois pas que vous pouvez nous faire ce procès-là ce soir.

Le seul sujet, pardon de poser juste des questions, c'est qu'on n'a pas l'avis des Domaines. C'est tout. On ne l'a pas. Que vous nous demandez de déroger à l'avis des Domaines, ce qui normalement ne se fait pas, mais ce qui peut être possible si c'est justifié et expertisé avec des devis de travaux expertisés et détaillés que l'on n'a pas.

Donc, la question qu'on pose, c'est effectivement juste d'avoir les éléments pour s'assurer que nous ne sommes pas dans le cadre d'une subvention qui ne serait pas permise par la loi. C'est juste ça. On le ferait pour n'importe quel autre sujet.

Et là où je rejoins la demande qui est faite, c'est qu'on a besoin des éléments pour pouvoir se prononcer sur un vote comme ça qui engage une communauté qui est importante et que nous serions heureux de pouvoir voter librement.

M. le Maire. Sur ces deux points-là, franchement, mercredi, vous nous auriez demandé l'avis des Domaines, on vous aurait donné l'avis des Domaines. Vous nous demandez la facture, l'évaluation des travaux par l'architecte et la validation par nos services, on vous la donne. Je pense que l'on peut quand même se faire confiance.

On ne se permettrait pas, par exemple, sur l'avis des Domaines de dire devant le Conseil municipal que l'on a un avis des Domaines qui présente une somme, dans lequel il y a des observations qui n'y figureraient pas. On parle bien de l'avis des Domaines, tel que l'a dit Kader tout à l'heure, dont on part avec une appréciation sur le montant des travaux que nous considérons comme minorés par rapport à la réalité.

On ne prend pas en compte la totalité des travaux. C'est ce que vous avait dit Kader tout à l'heure, c'est-à-dire on considère que les travaux qui seraient d'aménagement reviennent à l'institut.

Par contre, celle de la remise en état, puisqu'effectivement c'est un bâtiment dans lequel la Ville n'a pas fait de travaux quasiment depuis qu'il a été loué, c'est-à-dire à peu près 1986. Cela fait donc quand même un petit moment.

Franchement, je veux bien qu'on monte dans les bureaux, si vous le voulez. Je veux bien que l'on suspende la séance, que l'on monte dans les bureaux vous chercher l'avis des Domaines et vous le donner.

Mme Camille BEDIN. Je ne sais pas. Si on l'a, je vous prie de m'excuser pour ce point-là. C'est complété. Pour moi, ce sont des informations nécessaires aussi sur les devis et la contre-expertise de vos services. Je ne sais pas comment vous appelez cela.

Et le dernier point, c'est aussi l'explication qui a été demandée sur le mode de financement sous forme de prêt où là, c'est une interrogation, parce qu'il ne me semble pas qu'une collectivité puisse faire de l'activité bancaire et renoncer à des intérêts. Cela s'apparente possiblement là à une subvention aussi. Donc, juste, quelle est votre explication là-dessus ? Si l'on a tous ces éléments dans la séance, comme je vous l'ai dit, on votera le projet.

M. Abdelkader SELMET. Ce n'est pas un prêt bancaire, Mme Bedin. De la page 29 à 35, vous avez tous les éléments.

M. le Maire. Je maintiens. L'avis des Domaines, vous l'avez. Donc, vérifiez entre vous, mais vous l'avez. La question de l'évaluation des travaux et l'avis de nos services, on peut vous les faire passer. Autant, je pense que si l'on n'est pas d'accord, on ne vote pas. Mais on ne peut pas ne pas se prononcer en ayant l'ensemble des documents. On a donné l'ensemble des documents. Donc, on peut suspendre la séance, vous donner les deux qui manquent et vous les regardez.

Après, évidemment, on n'est pas dans une notion de prêt. On est dans un étalement des paiements qu'évidemment on peut faire. Donc, on fait sans intérêt, parce que c'est un étalement de paiement que l'on réalise.

Après, il y a évidemment, d'autres considérations. D'abord, ce bien, Gilles, on aurait pu ne pas le vendre. D'abord parce qu'on n'aurait pas trouvé d'acquéreur.

Deux dernières choses. D'abord, tout à l'heure, Mme Feugas, vous m'avez interrogé sur ce que l'on a fait pour les autres cultes. Je crois que cela était très clair. D'abord, je trouve cela un peu étonnant que vous me posiez la question comme ça.

À chaque fois qu'un des cultes, que ce soit la communauté juive ou que la communauté catholique est venue nous demander, par exemple, de rénover la cathédrale, oui, on a apporté la contribution pas simplement financière, parce que le bâtiment nous appartient.

D'ailleurs, vous pouvez aller interroger les gens de la communauté catholique qui vous le diront, puis la communauté juive. Je ne sais pas pourquoi vous dites : « cela s'est fait sous votre mandat ». Oui, cela s'est fait avec une continuité, bien sûr. De la même manière que c'est moi qui ai régularisé la question avec le culte juif de la location des locaux, alors qu'ils avaient été loués avant par Mme Fraysse qui était maire avant moi, bien sûr. Je n'ai pas bien compris votre question.

Mme Barbara FEAUGAS. Je vous ai demandé un état.

M. le Maire. Je vous le donne. L'état est là.

Mme Barbara FEAUGAS. Un récapitulatif des différentes subventions.

M. le Maire. Il n'y a pas de subvention. Par exemple, la location d'un local à la communauté juive dans le centre-ville, ce n'est pas une subvention. C'est un local qui appartient à la Ville. On l'a fait évaluer par les Domaines et on a fixé le loyer en tenant compte de l'avis des Domaines et en même temps des travaux qu'il y avait à faire. Il n'y a pas de subvention.

Par contre, sur la cathédrale, c'est différent. On a apporté une subvention pour une raison simple. C'est que la cathédrale, nous en sommes propriétaires, puisqu'elle existait avant la loi de 1905. En réalité, pas totalement. Elle existait en partie avant la loi de 1905. Elle a été en partie démolie, puis reconstruite en 1934. Donc, on en est toujours propriétaire. Donc, il y a des travaux sur lesquels on a apporté des subventions, puisqu'on doit le clos et le couvert.

A l'intérieur de la cathédrale, les travaux d'amélioration, bien sûr qu'on ne les a pas subventionnés, puisque là, on était dans une autre démarche qui était celle d'aménagement de la cathédrale pour le culte. Donc, bien sûr, on l'a fait. En tout cas, on a accompagné.

De même, lorsque des évolutions liées à l'aménagement amenaient à bouger la petite chapelle qui a été construite plus ou moins par les gens du quartier du Chemin de l'Île, rue Doucet, bien sûr qu'on l'a accompagné.

De la même manière, quand l'aumônerie de l'université a dû déménager, bien sûr, on a veillé... Tout ça, c'est pour le culte catholique. Donc, bien sûr qu'on a assumé cela. Mais je ne comprenais pas votre manière de me le dire.

Dernière chose sur le stationnement. C'est sûr que cette mosquée ne peut fonctionner qu'avec des fidèles ou des pratiquants qui viennent à pied. Mais c'est exactement le cas également de la cathédrale rue de l'Église. Il ne peut y avoir de fonctionnement à la

cathédrale rue de l'Église avec des gens qui viennent en voiture de la même manière.

Alors, est-ce que tout le monde respecte ? Bien sûr, il faut s'inscrire avec cette idée-là. Et évidemment, nous discutons régulièrement d'ailleurs avec tous les cultes, en l'occurrence, pour qu'il y ait de ce point de vue une mise en œuvre là-dedans, un respect de ces choses. Ce n'est pas le seul endroit.

C'est également le cas au Petit Nanterre. Évidemment, il faut que les gens intègrent l'idée qu'évidemment, on ne peut pas venir autrement. Sur ce, on fait une pause. Puis, on vous donne les deux documents qu'il vous manque.

Mme Alexandrine MOUNIER. Je vais répondre sur les pistes cyclables, parce que c'est vraiment important. Et la lettre R est articulée justement avec le E pour République et on a vite fait de glisser vers le A. Et là, quand on articule le R avec le A, on va vers le racisme et je déteste...

Je suis désolée, mais je vais aller jusqu'au bout de ma démonstration. On s'estime assez les uns et les autres pour pouvoir s'écouter. Il est quand même important de garder la tête froide. On ne peut pas préjuger de comportements à l'aube d'une religion.

Ce n'est juste pas possible à un moment donné. Vous avez raison sur l'avenue Clémenceau. Rachid est parti. Comme ça, je ne vais pas me faire engueuler. Ah, tu m'entends ? Bouche-toi les oreilles. Je pense qu'il y a un certain nombre de commerçants, en tout cas, de commerces ou d'activités qui posent plus de problèmes sur l'axe de Clémenceau que n'en posera la mosquée.

On peut aussi imaginer justement, parce qu'il y aura des aménagements cyclables, justement parce qu'il y aura des familles, justement parce qu'il y aura des activités culturelles, et comme les espaces vont être rénovés, que l'on pourra disposer dans l'enceinte de la cour, par exemple, de stationnements vélo sécurisés. Je pense vraiment qu'il faut garder la tête froide. Il est important de garder la tête froide pour ne pas stigmatiser et articuler toujours le R avec le E pour République. Merci.

M. le Maire. Je suspends la séance pour permettre à certains d'entre vous de prendre connaissance des documents qui accompagnent cette délibération.

La séance est suspendue à 22h et reprend à 22h20.

M. le Maire. La séance reprend. Je vous ai laissé le temps de réfléchir, de vérifier, d'étudier et d'évaluer. Je vous propose de vous asseoir. On va donc prendre part au vote, chacun ayant pris le temps de lire, d'évaluer, de regarder, d'examiner et de réfléchir.

Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : Par 44 voix
- Contre : les deux voix du groupe « Nous sommes Nanterre »
- Abstention : M. Gauché-Cazalis
- Ne prend pas part au vote : les cinq élus du « groupe Nanterre ensemble »

Mme Maufrais quitte la séance du Conseil municipal et donne pouvoir à M. Ribault.

38. Convention d'objectifs et modalités de financement entre la Ville et la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) de Nanterre pour l'année 2021

M. le Maire. Patrick Jarry, Thierry Denois, Patricia Penture et Adam Oubuih ne prendront pas part au vote. C'est pour ça que c'est Zahra Boudjemaï qui va introduire le rapport. Mais au

préalable, par contre, Thierry Denois peut faire état de ce qu'est l'action des élus au sein de la MEF. On va lui laisser la parole. Après, c'est donc Zahra Boudjemaï qui rapportera sur la délibération.

M. Thierry DENOIS. Merci, Monsieur le Maire. Quelques mots sur le bilan de la MEF 2020. La Maison de l'emploi a bénéficié à plus de 1 800 Nanterriens éloignés de l'emploi. Elle a accueilli 700 nouveaux jeunes et la mission locale a accueilli 700 nouveaux jeunes, en a suivi 1 700 au final, parmi lesquels 470 ont retrouvé un emploi.

La Maison de l'emploi a géré aussi plus de 500 nouveaux demandeurs de RSA, avec 47 % de retour à l'emploi, en très légère baisse par rapport à l'année précédente pour cause de Covid. Le PLIE affiche, lui, 50 % de retour à l'emploi.

On peut souligner qu'il n'y a plus que quatre villes des Hauts-de-Seine qui mettent en œuvre un PLIE, parmi lesquelles trois sont des municipalités de gauche, puisque Colombes a décidé de remettre en œuvre un PLIE dans les prochains mois.

Concernant les heures d'insertion, l'une des quatre missions principales de la MEF, à peu près 160 000 heures d'insertion, principalement sur des chantiers de construction et 170 000 heures supplémentaires liées au chantier Éole en particulier, qui ont bénéficié à 581 personnes, principalement des Nanterriens. Donc, c'est une action assez diversifiée.

Peut-on faire plus ? Oui, on s'y attelle, principalement en allant chercher d'autres sources de financement, en répondant à des appels à projets ou en essayant de mettre en œuvre des coopérations. Parmi celles-ci, on peut souligner l'action de détection et de remotivation des invisibles qui entre dans sa deuxième année.

Un autre exemple : l'État demande le doublement des bénéficiaires de la garantie jeune et donc une cible à 200 jeunes suivis sur Nanterre. Le plan de financement est encore flou. Pourtant, la direction de la MEF, en accord avec la municipalité, vient d'ouvrir un nouveau poste en recrutement pour un conseiller emploi.

Pour ces raisons, pour permettre de poursuivre et de développer le partenariat avec la MEF qui met ses 35 salariés au service des Nanterriens les plus éloignés de l'emploi, nous vous proposons une convention pour l'année 2021.

M. le Maire. Zahra Boudjemaï, pour commencer.

Mme Zahra BOUDJEMAÏ. Cette convention d'objectifs va d'abord répondre à l'interrogation que posait tout à l'heure Thierry. Est-ce que nous pouvons faire mieux ? Et est-ce que nous pouvons continuer ?

Évidemment, dans le budget qui vous a été présenté tout à l'heure, il y a une part importante de ce budget, 646 000 euros d'un côté et 170 000 euros de l'autre pour pouvoir permettre dans l'année qui a démarré depuis janvier de poursuivre le travail à la fois de la Maison de l'emploi et de la formation et de l'espace d'insertion.

Alors, je ne reviendrai pas sur en quoi consiste le travail, puisqu'il vous a été déployé par Thierry. C'est pour dire qu'il y a quand même, là aussi, la volonté que la Ville fasse sa part de travail concernant le service public de l'emploi, de la recherche d'emploi, de l'accompagnement dans l'insertion.

Une Ville comme Nanterre est une ville jeune, mais aussi une ville très active, une Ville qui dispose de beaucoup d'emplois. Vous le savez, il y a un rapport entre le nombre d'habitants et les capacités d'emploi dans cette Ville.

Mais pour que cela puisse se faire, il faut des combinaisons et en particulier des combinaisons qui permettent à la fois d'être suivi, d'être accueilli, d'avoir des espaces ressources, d'avoir des secteurs particuliers développés.

Parce que contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, dans la Ville de Nanterre, nous avons des gens qui ne font pas seulement des études de petits niveaux, mais des études supérieures que nous souhaitons pouvoir continuer d'accompagner.

L'ensemble des Nanterriens que nous accompagnons bénéficient, comme cela a été dit, d'un certain nombre de projets, d'accompagnement, d'aide effective avec des personnels qui font un travail journalier quotidien, dont on peut voir les résultats, y compris dans certains quartiers.

Puisqu'on est sensibilisés par les quartiers de politique de l'emploi, qui sont aussi accompagnés par un certain nombre d'associations. On verra tout à l'heure sur les budgets des associations que des associations accompagnent aussi l'ensemble de ces projets.

Le bilan est très positif aujourd'hui. Il pourrait être mieux. Mais j'insiste pour dire que ce sont des activités qui relèvent des responsabilités et des prérogatives de l'État, mais que la Ville de Nanterre a choisi d'être fortement présente sur l'ensemble de ces projets de formation et d'accompagnement.

Je le disais tout à l'heure, 646 000 euros au titre du budget 2021 pour la Maison de l'emploi et de la formation et 170 000 euros sur l'espace d'insertion. Pour cela, il est donc question tous les ans de renouveler cette convention et je vous propose pour l'année 2021 d'accorder ces deux subventions de façon à poursuivre le travail important qui est fait et nous surveillons au centime près ce qui est fait par la Maison de l'emploi et de l'Insertion. Merci.

M. le Maire. Patricia Penture.

Mme Patricia PENTURE. J'ai quelque chose à dire. Merci. Le partenariat mis en place entre la Mairie de Nanterre et la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) a permis à de nombreux jeunes de pouvoir accéder à un emploi.

L'insertion professionnelle a toujours relevé d'une importance capitale pour la majorité. Néanmoins, la période que nous traversons actuellement laisse beaucoup de jeunes sur le bord de la route. Renouveler notre partenariat avec la MEF permet de démontrer une nouvelle fois que la Mairie de Nanterre est pleinement investie auprès des jeunes Nanterriens.

Cependant, le constat sur le territoire national est préoccupant. Même si le gouvernement a annoncé au début du mois de mars la mise en place du programme « Un jeune, une solution », la situation pour notre jeunesse ne cesse de se dégrader.

Ce dispositif doit être suivi d'investissements plus importants de la part de l'État, ainsi que de la création d'emplois durables, de l'ouverture à la formation et à l'apprentissage. Le chômage chez les jeunes de 16 à 25 ans ne fait qu'augmenter pour connaître une hausse de 23 % sur le plan national sur la période de mars à décembre 2020.

Mais c'est aussi une augmentation de 8 % dans le département des Hauts-de-Seine et de 5 % dans la Ville de Nanterre. C'est pour toutes ces raisons qu'il est primordial que la Ville de Nanterre continue de s'investir aux côtés de la MEF, afin de permettre aux jeunes nanterriens entre 16 et 25 ans de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, d'information et d'une orientation qui leur permettra de réussir dans leur recherche d'emploi.

Toutefois, à Nanterre, grâce au travail conjoint de tous, ce sont 1 700 jeunes qui sont accompagnés par la mission locale, dont 592 entrées en emploi, dont 30 % d'emplois durables, sans oublier les 86 contrats d'apprentissage et 200 entrées en formation obtenue.

De plus, la mise en œuvre du salon « Top Jeunes » à Nanterre permet de mettre en relation les jeunes demandeurs d'emploi avec les entreprises, afin de faciliter le dialogue.

L'engagement de la municipalité et le contrat nanterrien de réussite démontrent que l'accompagnement de la jeunesse est un sujet central, via une aide méthodologique et le financement dans la création du projet.

Le travail abattu par les équipes en charge de cette mission locale est crucial et les chiffres précédemment évoqués démontrent le dévouement dont ils font preuve pour la jeunesse nanterrienne. Réussite de notre jeunesse, à laquelle nous tenons tous. Je vous remercie.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote. Donc, ne votent pas les gens que j'ai dit tout

à l'heure.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés
- Ne prennent pas part au vote : M. Jarry, Mme Penture, M. Bellier (pouvoir à M. Jarry), M. Hmani, M. Denois, M. Desmoulins, M. Oubuih

On passe au rapport 39.

39. Approbation et signature de la convention de financement entre la Ville et l'Office de Tourisme- Syndicat d'initiative de Nanterre

M. le Maire. Rachid Tayeb.

M. Rachid TAYEB. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je ne vais pas vous infliger la lecture de cette délibération ô combien détaillée. C'était juste pour rappeler que, comme chaque année, nous avons une convention avec le Syndicat d'initiative de Nanterre, ce que l'on appelle trivialement notre Office du tourisme.

Comme beaucoup de structures, il a fait les frais de cette crise sanitaire, notamment des pertes de recettes dues à des événements qu'il n'a pas pu organiser comme la ferme géante, par exemple.

Par contre, en revanche, l'Office du tourisme depuis deux ou trois ans s'est donné les moyens de développer la promotion des activités sur le Net pour faire la promotion de notre territoire des monuments.

Et il a un partenariat avec notre club de basket pour la vente des billets de la billetterie et la promotion de ce club. Vous allez trouver tous les chiffres que vous voulez dans la délibération.

Donc, il vous est demandé de permettre à Monsieur le Maire de signer cette convention, ainsi que tous les actes afférents, espérant que notre Office du tourisme puisse faire ses activités normalement. En tout cas, pour tout le reste de cette année, cela suppose que la crise se termine. Merci.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés
- Abstention : M. Bougezala et Mme Decis-Lartigau
- Ne prennent pas part au vote : Mme Rezzag Bara et Mme Lamora

40. Règlement intérieur des activités périscolaires, extrascolaires et restauration de la ville de Nanterre – Mise à jour

M. le Maire. C'est une mise à jour. Jean-Pierre Bellier n'étant pas là, je rapporte. Les principales modifications de cette version proposée sont donc les suivantes. Vous l'avez dans le rapport, mais je vous les lis. C'est important quand même.

- Le nouvel accès, via les télé services, à l'inscription aux activités centre de loisirs vacances ;

- Le changement de modalité de facturation pour l'extrascolaire et les mini-séjours

(intégration à la facture unique) et l'inscription obligatoire en mini-séjours ;

- Des précisions sur les possibilités d'inscriptions aux accueils : il s'agit de préciser les conditions d'accès pour les enfants sous dérogation scolaire, porteur de handicaps ;
- Des précisions sur les conditions de facturation : il s'agit de préciser comment est calculée une facture ;
- Des précisions sur les conditions d'annulation et de réduction pour toutes les prestations : il s'agit de préciser aux familles les conditions possibles, en fonction de la prestation choisie.

Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés
- Ne prennent pas part au vote : Mme Rezzag Bara et M. Solas

41. Adhésion à la centrale d'achats du syndicat Seine et Yvelines numérique et mise en place d'un environnement numérique de travail

M. le Maire. Jean-Pierre Bellier n'étant pas là, c'est Imed Azzouz qui rapporte.

M. Imed AZZOUZ. La délibération que nous vous demandons d'approuver constitue la première pierre d'un vaste projet éducatif dans lequel la municipalité s'est engagée avec détermination, afin de répondre à la fois aux demandes des familles nanterriennes et celles des enseignants de nos écoles, de changer de dimension dans l'usage des technologies numériques pour l'éducation.

Comme vous le savez, nous nous étions engagés, lors de la campagne municipale, à prolonger l'effort consenti au cours du dernier mandat en matière de construction d'un accès de toutes les classes de Nanterre à la fibre optique. C'est chose faite.

Ce qui nous permet donc dès maintenant de déployer en parfaite synergie et en transparence avec l'Education Nationale un programme pluriannuel que nous vous proposons de dénommer 2E2N (environnement numérique des écoles de Nanterre).

Ce programme inédit à bien des égards aura pour principale vocation d'instaurer un véritable dialogue en temps réel entre les familles, les élèves, les écoles et les services municipaux de la Ville autour de ce qui relève de l'éducation. Autant pour informer les familles, accompagner les élèves dans leur apprentissage scolaire formel et la continuité pédagogique des enseignements en distanciel que pour suivre et accompagner nos jeunes dans leurs activités périscolaires.

L'évitement scolaire de l'entrée en 6^e étant un véritable fléau que nous sommes décidés à combattre avec force. Nous sommes amenés à faire des choix technologiques et des ressources qui devront s'articuler avec ceux utilisés au collège dans le cadre du programme ENC 92, qui encapsule les usages numériques et le second degré jusqu'en troisième.

C'est la raison pour laquelle il vous est proposé d'approuver l'adhésion de la Ville à la centrale d'achat Seine et Yvelines. Elle propose une offre globale d'accès à l'environnement numérique de travail ENT Oze, qui est utilisé par toutes les familles de collégiens. Nous veillerons à son adaptation spécifique pour nos familles.

Nous aurons l'occasion de revenir régulièrement vers vous pour vous présenter plus en détail et dans son suivi notre démarche. Si un comité de pilotage a d'ores et déjà été constitué, notre volonté est d'associer à chaque étape toutes les parties prenantes : les enseignants, les directeurs d'école, représentants des associations de parents d'élèves, délégués départementaux de l'Education Nationale, etc.

Les services du rectorat de Versailles, attentifs à l'originalité de notre projet, se sont également associés à cette réflexion. L'enjeu pour nous est, en effet, d'impliquer les personnels de l'Education Nationale pour participer aux actions de formation prévues dans le cadre réglementaire.

Le budget consacré au démarrage de ce programme inscrit est de 260 000 euros, mais nous sommes en train de répondre à un appel à projets dans le cadre du plan de relance qui pourrait venir abonder les finances de la Ville.

Il sera éventuellement nécessaire, afin que nous puissions répondre d'une façon plus optimale au plan de relance, de vous présenter une décision modificative qui permettrait de rehausser le niveau de contribution de la Ville pour ce projet global dès sa première année.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité

42. Rapport sur la politique de la Ville pour l'année 2021

M. le Maire. Rapport sur la Politique de la Ville pour l'année 2021, Thérèse Ngimbous Batjôm.

Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM. Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, depuis la loi du 7 août 2015, appelée loi NOTRe, l'EPT POLD dispose de la compétence obligatoire de la politique de la Ville.

Le contrat de ville signé en 2015 est en vigueur jusqu'en 2020 et est le document de référence.

Il fixe des objectifs stratégiques, déclinés eux-mêmes en objectifs opérationnels auxquels sont adossés les critères d'évaluation.

Les trois piliers qui structurent le contrat de ville sont donc l'emploi et le développement local, avec notamment l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement en matière de mixité sociale et le renforcement de l'attractivité des quartiers, la cohésion sociale regroupant plusieurs axes tels que la lutte contre les discriminations, la pauvreté, l'accès au droit, l'éducation à la citoyenneté et l'accès à la culture et aux loisirs, la prévention de la délinquance.

Le contrat de ville comprend également, en plus de ces trois piliers précités, trois autres axes transversaux, à savoir la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes.

Conformément à la circulaire du 22 janvier 2019, les contrats de ville ont été prorogés jusqu'en 2022.

Pour votre complète information, notre Ville est la seule de l'EPT POLD à avoir les quartiers politiques de la ville. Le budget POLD sur cette compétence correspond au transfert des attributions de compensation de la Ville de Nanterre.

Il est reparti sur différents dispositifs de la politique de la Ville, inclus dans le contrat de ville. Ce contrat est également financé par l'État et par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Pour 2019 et 2020, le budget annuel de la politique de la Ville s'élève à 622 000 euros. Ce montant est reconduit pour 2021.

Cependant, il faut savoir que la part de l'État est difficile à anticiper, parce qu'elle peut varier d'une année à l'autre.

Mais nous faisons quand même des points réguliers avec la déléguée du préfet. D'ailleurs, nous avons le dialogue social de gestion avec l'État jeudi prochain.

Quant au Conseil départemental des Hauts-de-Seine, à l'instar des autres communes, la Ville de Nanterre a signé un contrat de développement avec celui-ci sur deux ans (2018 /2020).

Ce contrat de développement comporte deux volets : l'un pour l'investissement et l'autre pour le fonctionnement.

Pour 2018/2020, une enveloppe annuelle de 267 400 euros était accordée pour la politique de la Ville en fonctionnement. Sa répartition est tout de même à la charge de la Ville, sous condition, bien sûr, de respecter les orientations du Conseil départemental. Là aussi, nous avons un dialogue de gestion sociale avec le département vendredi prochain.

Il vous est donc proposé de prendre connaissance du rapport de la politique de la Ville pour l'année 2021, qui sera présenté à POLD lors du Conseil territorial la semaine prochaine.

Je rappelle que l'on ne vote pas sur ce rapport. C'est donc le Maire qui présentera cette délibération au Conseil territorial la semaine prochaine pour être votée. Merci.

M. le Maire. M. Drouche.

M. Éric DROUCHE. Merci. Juste une petite précision. J'ai bien entendu, Madame, chers collègues, votre analyse sur le rapport de la politique de notre Ville pour l'année 2021.

Je voulais juste préciser que plusieurs villes du 92 et même d'Île-de-France ont fait le choix fort de recruter un référent qui est chargé de mission sur la prévention de la délinquance.

Ce n'est pas pour alourdir le budget de la commune, mais sur cette thématique, il serait bien de professionnaliser et d'avoir une personne qui puisse gérer et être une interface par rapport aux politiques. C'était juste une petite intervention, parce que si vous regardez dans toutes les communes, ce recrutement est totalement justifié et, à Nanterre, il n'existe pas.

M. le Maire. Il existe, avec une personne qui est particulièrement qualifiée. D'ailleurs, vous pouvez demander ce qu'en pense la Procureure de la République sur sa compétence. Elle vous dira que nous avons une personne à Nanterre particulièrement compétente sur ce sujet.

43. Versement de subventions ordinaires aux associations pour l'année 2021

M. le Maire. Thérèse Ngimbous Batjôm.

Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM. Avant de vous présenter ce rapport, Monsieur le Maire, je voudrais prendre un petit moment pour répondre à Mme Bedin sur son intervention de tout à l'heure sur le budget. Je n'ai pas voulu prendre la parole, parce que je savais que j'allais présenter le rapport sur les associations, sur les subventions.

Je voudrais juste revenir là-dessus pour essayer de faire comprendre à Mme Bedin que le soutien aux associations ne repose pas uniquement sur les subventions. Je le lui ai dit la fois dernière, mais je pense qu'elle ne l'a pas entendu.

Donc, je vais prendre le temps de lui expliquer qu'aujourd'hui, la Ville de Nanterre, rien que sur la mise à disposition des salles, gymnases, préaux pour 2019 et 2020, le montant s'élève à plus de 2 295 000 euros. Pour l'écart, en 2020, nous avons dépensé plus de 48 000 euros. Les locaux permanents mis à la disposition des associations pour 2020 représentent plus de 500 000 euros.

Les impressions, je n'en parle pas. Le plan de formation pour les associations, qui est quasiment unique dans notre département des Hauts-de-Seine, où certaines villes viennent nous rencontrer pour nous demander comment on a travaillé pour monter ce plan de formation qui est plébiscité par nos associations.

Donc, nous avons un site, une plateforme pour pouvoir trouver des bénévoles, une convention que nous avons signée avec 12 bénévoles, l'accompagnement de nos associations par le service de la vie associative, avec une chargée de développement associatif qui est intégralement mis à disposition pour les associations, sans compter le fonds d'intervention associatif tous les ans, qui représente plus de 13 000 euros, les avantages en nature. Au total, cela représente plus de 2 900 000 euros.

Je voudrais quand même faire comprendre à tout le Conseil municipal que, malgré les suspicions qui peuvent être jetées en disant que la Ville de Nanterre ne fait rien pour ses associations, les associations elles-mêmes savent pertinemment que nous sommes complètement à leur disposition pour les accompagner. Je voulais quand même rétablir cette vérité.

Maintenant, je vais donc vous présenter la délibération. Il n'y a pas grand-chose à dire. C'est juste pour vous demander ce que serait Nanterre sans ses associations face à une crise sanitaire et sociale sans précédent qui dure et perdure.

Nos associations, une fois de plus, ont répondu présentes à la détresse des familles dans nos quartiers, notamment lors du premier confinement. Face à ce contexte extrêmement difficile et afin de continuer à les soutenir, comme à l'accoutumée, la reconduction de crédits alloués en 2020 a été l'une des principales pistes retenues dans le versement des subventions 2021. Il vous est donc proposé d'adopter le montant des subventions, qui est présenté dans la délibération. Merci.

M. le Maire. Mme Bedin.

Mme Camille BEDIN. Merci beaucoup. On ne va pas refaire le débat. Mon point n'était pas de dire que la Ville de Nanterre ne faisait rien pour ses associations, bien au contraire, et il faut saluer tout ce que vous dites.

Il se trouve juste que j'émettais à une opinion qui est de croire que dans un moment pareil, compte tenu des orientations de la Ville, du souhait de la Ville de faire passer la solidarité avant tout, on aurait pu s'attendre à un geste supérieur à celui qui est fait.

D'ailleurs, les montants des subventions diminuent légèrement, contrairement à ce que vous disiez et dans un contexte pareil, d'autres collectivités ont fait le choix d'augmenter considérablement, pas un peu, leurs aides aux associations. Et ce n'est pas le cas de Nanterre.

Moi, j'ai quelques précisions maintenant à vous demander sur ces montants et subventions. Vous savez que depuis des années et des années - c'est la septième maintenant, en tout cas, pour ce qui me concerne- nous vous demandons des détails sur ce qui motive les choix de subventions, les bilans d'activité, les rapports.

Et donc, je voudrais en particulier revenir sur deux ou trois cas globaux. Le but là n'est pas de parler d'association en particulier, mais de sujets qui se posent.

Le premier sujet est sur les associations qui bénéficient de très gros montants. On parle de plus de 100 000 euros, 200 000 euros pour les associations sportives.

Pour l'ESN, j'y reviens, 790 000 euros de subventions, c'est parfaitement justifié. Simplement, on aimerait bien avoir le rapport d'activité, le budget détaillé, enfin un peu plus de matière pour voter des sommes pareilles. Cela nous semble assez normal. Pareil sur les autres associations sportives qui ont des montants importants.

Le deuxième sujet qui se pose, c'est juste d'avoir des explications sur le fait que des associations n'ont rien ou n'ont pas à ce qu'elles demandaient dans des proportions importantes. Je ne sais pas. Je ne vais pas commencer à les citer toutes, mais je voudrais m'attarder, et c'est mon troisième sujet, sur les associations qui favorisent la réussite scolaire. On sait combien, cette année, le sujet de l'éducation a été important et compliqué pour certaines familles.

Et plus que jamais, les associations ont besoin d'aide en la matière. Je pense que l'on aurait

pu aller beaucoup plus loin sur ce domaine pour aider ces acteurs. Et ce sont en plus souvent de petits acteurs. Je pense à Cerise.

Et sur ces sujets, elles n'ont pas ce qu'elles souhaitent, à de rares exceptions près. Et 47 000 euros de subventions pour les associations d'aide à la scolarité et de soutien scolaire me semble un montant très faible au regard du budget de la Ville.

Et le dernier point que je voulais soulever, c'est celui d'Électrolab, si vous me le permettez, parce que c'est dans l'actualité. Ils demandent une subvention de 10 000 euros. Cela augmente cette année, ce qui est positif. Ils obtiennent 5 770 euros.

C'est l'occasion pour moi de vous demander si ce n'est pas déjà fait ou si ce n'est pas déjà prévu de les recevoir. Vous savez que c'est une très grosse association qu'on oublie parfaitement, je trouve, dans notre Ville. Ils ont une activité qui est pourtant hallucinante.

Et je vous engage, pour ceux qui ne l'ont pas fait, à aller les visiter. Ils ont par exemple fabriqué 7 000 visières pour le personnel de santé grâce à l'imprimante 3D qu'ils ont. Ils sont vraiment sur le plan de la recherche et de l'industrie. Ils travaillent avec de grandes entreprises pour contribuer à leur recherche et innovation. C'est vraiment intéressant ce qu'ils font. Ils pourraient travailler davantage avec l'université, mais ils pourraient travailler davantage avec la Ville également.

Et sur ce point, si vous pouviez prendre le temps de les rencontrer pour voir de quelle manière on peut les aider, parce qu'ils sont vraiment en danger depuis la fermeture au public à cause du Covid. Ils ont un loyer de 100 000 euros, ce qui est gigantesque. C'est un loyer normal, un bail commercial. Si l'on peut voir de quelle façon on peut leur venir en aide. Je pense que c'est une association qui pourrait faire rayonner Nanterre et qui le fait déjà et sur laquelle on pourrait s'appuyer. Merci beaucoup.

Mme Thérèse NGIMBOUS BATJÔM. Je voudrais d'abord dire qu'il n'y a pas eu de diminution. La légère diminution dont vous parlez, Mme Bedin, c'est simplement que nous avons une association qui s'appelle Astrolab, qui s'occupait des salles ressources et qui ne s'occupe plus de ces salles ressources. Et c'est donc la MEF aujourd'hui qui occupe ces salles ressources. Donc, la subvention qu'avait Astrolab apporte le différentiel entre le budget 2020 et celui-ci. Donc, il n'y a absolument pas de diminution.

Sur les associations dont vous parlez, vous dites qu'il y en a qui ont très peu ou qui n'ont rien. Je vous informe juste que les subventions sont donc octroyées en fonction des critères et c'est un travail très sérieux qui est fait par les services, par les directions avec des réunions croisées et avec l'aide des agents du développement local que nous avons dans nos quartiers.

Donc, si la subvention a été baissée, c'est tout simplement parce que les services ont constaté qu'il n'y avait peut-être pas suffisamment de travail de fait touchant nos compatriotes. Donc, c'est l'unique raison, mais les subventions ne sont pas octroyées à la tête du client.

Pour Electrolab, bien évidemment, comme vous avez pu le mentionner, et je l'ai dit tout à l'heure, nous avons tenu compte des associations qui ont énormément travaillé, qui se sont investies pendant le confinement, notamment l'année dernière au mois de mars.

Et Électrolab fait partie des associations qui ont fait un travail formidable avec la fabrication des visières. C'est la raison pour laquelle justement on a tenu compte de ce travail et des difficultés que ces associations rencontrent. Il est prévu de les recevoir cette semaine, parce que je pense qu'ils vous ont écrit, mais ils ont écrit aussi à d'autres élus de la majorité et notamment à l'élu en charge de la vie associative. Donc, il est prévu de les recevoir soit à la fin de la semaine, soit en début de semaine prochaine.

En ce qui concerne le budget des associations sportives, je laisserai peut-être mon camarade, mon collègue, Hakim, me venir en aide sur ce sujet. Merci.

M. le Maire. Rachid Tayeb, vous avez la parole.

M. Rachid TAYEB. Merci, Monsieur le Maire. Juste sur l'Électrolab, on a été alertés. En fait, c'est l'économie sociale et solidaire, mais je ne sais pas par quel circuit ils se sont retrouvés à la vie associative.

D'abord, je rappelle que s'ils sont là, c'est un peu grâce au concours de la Ville. À l'époque déjà avec FINSECUR. Et quand FINSECUR a vendu le bâtiment, nous avons reçu l'acquéreur qui l'a actuellement, qui a fini par acheter le bâtiment en lui demandant de trouver un compromis avec l'Électrolab, sans quoi on était prêts à préempter le bâtiment pour garder l'Électrolab. Après, le Covid a malheureusement entamé cette structure effectivement dont le boulot est incontestable. C'est même original ce qu'ils font. Ce n'est pas le sujet.

La dernière action que l'on a faite avec eux, avec les services de développement local et notamment sa directrice, c'est d'arriver à la dernière minute pour faire un dossier pour solliciter le fonds de résilience. On est arrivés à la deadline. On a demandé la réouverture du site pour qu'ils puissent déposer le dossier. La Région a bien voulu accepter. Elle a déposé le dossier. On est en train de le compléter. Et nous avons pris un rendez-vous avec eux le 2, si ma mémoire est bonne et on va les recevoir.

Je coupe tête tout de suite à ce qu'ils ont entendu. La question qu'il y aurait une opération, donc la pérennité de cette structure, en tout cas, dans ce lieu est menacée. C'est faux. Le seul projet qu'il y a sur ce site, c'est la rénovation des bâtiments.

C'est un projet auquel on a donné un permis avec Raphaël à la dernière commission technique d'urbanisme, à avoir une rénovation extraordinaire du bâtiment en gardant l'Électrolab. Et je ne saurais pas dire combien ils paient de loyer, mais ce n'est pas 100 000 euros. Ça, j'en suis à peu près sûr.

Après, il est vrai que c'est une structure appelée à se développer. En tout cas, on va les recevoir. On va les rassurer. On va regarder quel accompagnement adapter, ne serait-ce que pour la sortie de crise. Et leur bail dure encore deux ans.

Si tant est que cela peut les rassurer, on va solliciter le propriétaire avec lequel on a prévu une visite du site avec Monsieur le Maire. On va lui demander de s'engager officiellement à leur prolonger le bail. J'ai eu cette semaine le propriétaire. Il n'a aucune intention de mettre fin au bail d'Électrolab, bien au contraire.

M. le Maire. Hakim Allal, vous avez la parole.

M. Hakim ALLAL. Je vais en profiter en même temps pour répondre à une question. Excusez-moi, je ne vous tourne pas le dos. C'est pour que l'on puisse m'entendre au micro. En même temps, je vais répondre aussi aux interrogations posées concernant la gestion de la Covid -19 par rapport aux associations. On m'avait interpellé, je crois, au précédent Conseil municipal, sur la pérennité et en tout cas l'état de solidité des finances de l'ESN.

D'abord, l'ESN est une association loi 1901, comme vous le savez. Cette association a ses adhérents. Elle a près de 10 000 adhérents. Tous les ans, elle rend compte à ses adhérents à la fois d'un rapport d'activité moral, mais aussi financier, dans lequel elle présente l'ensemble de ses dépenses et de ses recettes.

Sur l'année 2019/2020, là où ils ont commencé à être touchés par la Covid -19, on va dire que c'est arrivé, comme vous le savez, en mars 2020 et ils avaient touché la quasi-totalité de leur cotisation de la part de leurs adhérents.

Sur l'année 2019/2020, il n'y avait pas de problème financier majeur. Au contraire, il y a eu même un excédent financier puisqu'il y avait aussi les aides de l'État, notamment le paiement du chômage partiel, qui a permis aux associations, en tout cas, à l'ESN, de pouvoir bénéficier de ces aides-là. Donc, ils avaient, on va dire, une certaine réserve.

Ensuite, avec les services, on a décidé de rencontrer les principales associations, et notamment l'ESN, pour faire le point avec eux sur la situation sanitaire et l'impact budgétaire que la Covid -19 pouvait avoir avec eux.

Donc, à l'initiative de la Ville et des services, on a décidé de rencontrer les principaux acteurs.

On a rencontré l'ESN à la fois en présentiel et ensuite en visio, quand le contexte sanitaire s'était assez aggravé et on a échangé avec eux. Je vais faire simple. On pourra vous envoyer les chiffres sous la forme d'une note, si vous voulez.

Sur l'année 2019/2020, on avait, on va dire, des cotisations et les aides de l'État, qui ont permis d'augmenter une provision de 500 000 euros à peu près pour l'année 2020/2021. On parle de saison sportive, bien sûr. Sur l'année 2020/2021, c'est beaucoup plus fragilisé. Mais au regard des projections que l'on a faites avec l'ESN, on maintient l'équilibre financier.

En revanche, j'ai envie de dire sur 2021/2022, si on subit à nouveau de plein fouet la Covid - 19, cela pourrait effectivement fragiliser très fortement les finances de l'ESN et également les autres clubs. Donc, il y a un rapport moral et financier qui est présenté à chaque Assemblée Générale de l'ESN. Celui-ci est public. Il ne s'en cache pas.

On pourra vous en faire état, si vous le souhaitez. On en parlera à l'ESN pour qu'il vous transmette ce document. En tout cas, ils nous envoient systématiquement leurs dépenses qu'ils font valider par un commissaire aux comptes et qui sont tout à fait justifiées au regard des 10 000 adhérents que l'ESN encadre au niveau des activités physiques et sportives.

M. le Maire. Je précise qu'évidemment, quand vous voulez un rapport ou des précisions sur un rapport, il y a une commission qui se réunit le mercredi. Vous dites ce jour-là : on aimerait bien avoir le document officiel que vous transmet l'ESN.

Puisqu'évidemment, comme elle touche une subvention de plus de 22 000 euros, elle est assujettie à nous transmettre un bilan financier qui est validé. On vous le donne. On ne va pas vous envoyer les 200 rapports d'activité des associations. Si vous avez une demande, on vous y répond. C'est pour cela qu'il y a cette commission de préparation du Conseil municipal.

Sur ce, je vous propose de passer au vote. Attention, il y a tout un tas de personnes qui ne peuvent pas voter. Vous vous en rappelez sans doute. Zahra Boudjemaï, Laureen Genthon, Alexis Martin, Caroline Cor, Didier Debord, Nadège Magnon, Alexandrine Mounier, Samia Saïdj, Imed Azzouz, Jean-Pierre Bellier, Ousman Diaby, Lise Cortes, Hakim Allal, Madeleine Maufrais, Eric Solas, José Pinto. Tous ces gens-là ne peuvent pas voter parce qu'ils sont dans une association.

Je ne vote qu'une fois, parce que M. Bellier ne peut pas voter. Donc, je ne vote que pour moi.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : À l'unanimité des votes exprimés
- Ne prennent pas part au vote : Mme Boudjemaï, M. Tayeb, M. Bellier (pouvoir à M. Jarry), M. Diaby, Mme Genthon, Mme Cor, M. Martin, M. Solas, Mme Cortes, M. Pinto, M. Martins, M. Debord, Mme Mounier, M. Allal, Mme Magnon, Mme Saïdj (pouvoir à M. Debord), M. Azzouz, Mme Maufrais (pouvoir à M. Ribault), Mme Feugas et M. Oubuih (pouvoir à Mme Feugas)

44. Convention de partenariat entre la Ville de Nanterre et la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques dans le cadre du dispositif pour les arts de la rue : Auteurs d'Espaces

M. le Maire. Lucie Champenois.

Mme Lucie CHAMPENOIS. Rapidement, je ne reviens pas sur le contexte sanitaire compliqué qui entraîne des difficultés et des fragilités dans des secteurs divers, dont la culture.

On en a déjà parlé ici. Mais on est quand même heureux, puisque la Ville de Nanterre, à travers son festival bien connu sur lequel je ne reviens pas non plus, Parade(s), qui ne prendra certainement pas les formes qu'on lui connaît encore cette année, a été retenu par

la Société des auteurs et compositeurs dramatiques pour bénéficier d'un dispositif d'aide financière pour la production et la diffusion de spectacles d'arts de la rue pour les années 2021, 2022 et 2023.

C'est donc dans ce cadre que je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la Ville et la SACD et d'autoriser la responsable du festival Parade, Mélanie Duplène, à représenter la Ville dans les commissions qui en dépendent.

M. le Maire. On va passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Ne prennent pas part au vote : Mme Courtaux, M. Tayeb, M. Cor, Mme Mounier et M. Denois

45. Soutien de la candidature Banlieue capitale européenne de la culture 2028

Mme Lucie CHAMPENOIS. Dans le cadre du programme de l'Union européenne des capitales européennes de la culture, une démarche nouvelle et collective autour d'une idée de la banlieue comme capitale européenne de la culture en 2028 en France s'est lancée.

Donc, on vous propose de rejoindre cette démarche qui fait le pari de la périphérie et de la construction d'une attractivité culturelle propre aux banlieues à laquelle Nanterre se rattache, qui sont fortes de leurs politiques culturelles singulières et innovantes.

À cette fin, il ne s'agit dans un premier temps de participer à l'approfondissement de la candidature, avant de travailler au choix d'une ville pilote, donc au sein de l'association qui a été créée, ce qui est nécessaire pour répondre au cahier des charges en réalité fixé par l'Union européenne.

Nous vous proposons donc d'adhérer à cette démarche, d'accorder une subvention à l'association *ad hoc* Banlieue Capitale européenne de la Culture d'un montant de 16 000 euros qui a été créée pour l'année 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

M. le Maire. Nesrine Rezzag Bara.

Mme Nesrine REZZAG BARA. Rapidement, on peut profiter de cette délibération pour avoir une pensée à tous les professionnels et bénévoles de la culture qui souffrent de ce moment, comme nous. On a hâte tous et toutes de les retrouver, dès que les conditions s'amélioreront.

À Nanterre, la banlieue et culture, la culture et banlieue, c'est la traduction d'une politique municipale culturelle pensée pour toutes et pour tous. Les villes savent mettre à l'honneur les talents, qu'il soit récent, installé, jeune ou confirmé. Des communes ont souvent été citées, par exemple, à l'échelle nationale comme internationale.

Notre ville est bien placée pour en témoigner. Et la liste serait trop longue pour citer celles et ceux qui ont contribué, contribuera encore au rayonnement de notre commune et de ses limites.

Les artistes proposent une autre vision de la banlieue. Loin des caricatures et des clichés, ils mettent en lumière nos territoires et ceux qui y vivent. L'initiative Banlieue capitale européenne de la culture 2028, qui a été présentée par Lucie, portée par des communes de banlieues, associées à des partenaires culturels et à des citoyens, s'inscrit bien évidemment dans cet état d'esprit.

Donc, bien évidemment, on s'engage dans cette candidature innovante qui fera rayonner à l'échelle française et européenne la banlieue et ses acteurs.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Ne prennent pas part au vote : M. Tayeb, Mme Mounier et Mme Bedin

Mme Champenois quitte la séance du Conseil municipal et donne pouvoir à M. Jathières.

46. Bilan d'activité 2020 du Contrat Nanterrien de Réussite

M. le Maire. Patricia Penture.

Mme Patricia PENTURE. Le Contrat Nanterrien de Réussite (CNR) a été créé par la Ville de Nanterre en avril 2015. Ce dispositif vise à apporter, dans un cadre partenarial renforcé, un point d'appui, un repère positif qui aide chaque jeune entre 16 et 29 ans à se construire et à accéder à l'autonomie et à la citoyenneté.

A travers ce contrat, la Ville de Nanterre s'engage à accompagner individuellement chaque porteur de projet dans les domaines suivants : stages, études, formation, insertion professionnelle, activité économique, sports, loisirs, culture, solidarité et citoyenneté.

En 2020, 137 jeunes ont été accompagnés par les chargés de mission socio-éducatifs du service Vie Sociale et Citoyenneté dans le cadre du Contrat Nanterrien de Réussite (CNR). Ce nombre ne prend pas en compte les jeunes suivis par le CCAS et la mission locale qui par contre peuvent présenter des dossiers de financement dans le cadre du dispositif. 56 projets ont été soutenus financièrement par la Ville (la moyenne des années précédentes est de 70 dossiers).

Ces chiffres sont certes en baisse, mais résultent aussi du confinement qui a considérablement impacté l'activité de la structure une grande partie de l'année.

Pour exemple, des dossiers ont dû être montés en moins d'un mois dans des conditions difficiles. Les organismes de formation, les établissements étaient fermés ou en télétravail. Il a été compliqué pour les jeunes d'obtenir les informations, les justificatifs.

En 2020, la part de + de 25 ans ayant bénéficié d'un CNR est en nette augmentation. Elle est à mettre en relation avec la présence renforcée des chargés de mission dans les quartiers auprès des jeunes adultes

Les moins de 18 ans restent minoritaires, il s'agit généralement de jeunes ayant bénéficié d'une aide pour le financement d'un BAFA ou d'un projet axé sur la culture, le sport ou la citoyenneté.

Comme l'année précédente, le public féminin est sous-représenté, alors qu'en 2018, il était à la même hauteur que le public masculin.

L'origine des quartiers reste assez équilibrée. Le travail engagé par les chargés de mission en 2020 sur les quartiers du Plateau-Mont-Valérien (18 % soit + 6 points) et le Parc Sud (21 %) avec les partenaires institutionnels et associatifs, a permis de développer l'accompagnement du public jeune fréquentant ces structures ou présent sur l'espace public.

Les thématiques de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études rassemblent une très large majorité des suivis (92 %), ce qui confirme encore une fois que les besoins sont cruciaux dans ces domaines.

La thématique Etudes qui représente 46 % a augmenté de 10 points depuis 2018. Elle s'équilibre aujourd'hui avec celle de l'Insertion Formation, qui était dominante au démarrage du dispositif (+ 50 % des dossiers en 2018).

Fondamentales dans la démarche du CNR, les contreparties citoyennes contribuent pleinement au processus d'accompagnement des jeunes et à leur autonomie. Afin de favoriser l'engagement des jeunes et de les sensibiliser au bénévolat, plusieurs contreparties ont été réalisées en partenariat avec des associations caritatives nanterriennes ou des services municipaux

Parlons budget. En 2020 le CNR a attribué des aides financières à hauteur de 101 148 €. Doté d'une enveloppe totale de 115 000 euros, ce qui représente en réalité 85 000 € au CCAS et 30 000 € à la DAJ. Le budget du CNR a été consommé à hauteur de 87,95 % (98,7 % en 2019).

L'aide moyenne attribuée est de 1 806 € par projet. C'est +269 € par rapport à 2019 et + 406 € par rapport à 2018 pour un montant maximal de 4 000 €. Ce montant est en augmentation constante en raison du coût de la scolarité dans les établissements privés.

De trop nombreux jeunes ayant candidaté sur Parcoursup et validé leurs vœux se retrouvent sans solutions fin septembre après avoir exploité tous les recours possibles. Certains, n'ayant pas eu de proposition abandonnent. D'autres ayant demandé une formation précise et souhaitant aller dans l'enseignement supérieur se tournent alors vers des formations privées pouvant avoir un coût extrêmement élevé. C'est là que l'aide au financement se présente comme vecteur d'égalité des chances.

L'accompagnement proposé par le CNR permet de mener, en lien avec le CIO et la mission locale, un travail de recherche de solutions alternatives lorsque cela est possible.

Cependant, au regard des différentes situations étudiées, il apparaît important de définir un périmètre pour l'intervention du CNR. Gestes de soutien envers les personnels soignants, aide aux personnes isolées et aux familles les plus démunies.

Face à la crise liée à la pandémie du coronavirus, les projets, les initiatives dans des champs aussi divers que la solidarité, la citoyenneté, la culture ou l'environnement se sont multipliées.

Pour l'année 2020, plusieurs perspectives et objectifs avaient été définis. Le contexte sanitaire n'a pas permis la mise en œuvre de ces objectifs. Il est donc proposé de les reconduire pour l'année 2021 :

- poursuivre le travail de réseau engagé par la Structure Information Jeunesse avec les partenaires ainsi que le travail de terrain des chargés de mission au sein des quartiers pour mieux toucher le public le plus éloigné des institutions ;
- poursuivre le travail de valorisation et de diversification des contreparties citoyennes, notamment avec les associations et la SIJ ;
- améliorer la communication autour de ce dispositif en l'inscrivant notamment au cœur de différentes actions autour de l'orientation avec les partenaires ;
- Engager la rédaction d'un règlement de fonctionnement.

Enfin, je vous donne rendez-vous pour le prochain bilan CNR, en espérant que nos chiffres seront sans cesse en progression sur les différents axes de progression. Merci.

M. le Maire. Caroline Cor, je crois, a demandé la parole.

Mme Caroline COR. Mes chers collègues, merci Patricia pour cette présentation très complète. Je tenais beaucoup à témoigner de ma très grande fierté de participer à ce dispositif en siégeant aux commissions avec d'autres collègues élus. Et c'est une des premières actions à laquelle j'ai participé en commençant mon mandat.

Et j'ai découvert à cette occasion le travail précieux, méticuleux, attentif des référents qui travaillent au SIJ, au service information jeunesse et qui accompagnent ces jeunes pour construire leur projet et les préparer à la présentation de ce projet.

J'ai été particulièrement impressionnée par le sérieux et la maturité des jeunes qui présentaient ces dossiers, en plus, devant une commission dont ils ne connaissent pas les participants. Et j'ai trouvé qu'ils avaient été particulièrement bien préparés pour affronter

cette épreuve. Ce n'est pas vraiment une épreuve. Cette commission est particulièrement bienveillante, mais vraiment, j'ai été impressionnée par ce travail de préparation et dans des cas toujours très différents.

En plus, Patricia l'a dit, cet été, il y a eu beaucoup de commissions qui se sont enchaînées. Donc, je mesurais le travail de préparation que cela a représenté pour les référents du SIJ.

Je voulais juste relever trois points dans la présentation de Patricia. Elle en a parlé. Le premier point, c'est le relais que joue le CNR pour pallier les dysfonctionnements de parcours sup' et éviter que des jeunes qui se trouvent éjectés de ce parcours se retrouvent sans formation.

On peut juste interroger sur : est-ce que c'est vraiment légitime que cette aide serve à financer des organismes privés ? Moi, franchement, je me pose la question. Mais c'est vrai que dans la plupart des cas, ces jeunes n'ont pas le choix et il faut les accompagner dans ces cursus.

Le deuxième point sur lequel je voulais mettre un petit coup de projecteur, c'est parce qu'il est en lien avec notre effort continu de rendre effective l'égalité femmes/hommes. J'ai été très surprise de ce déséquilibre dans les bénéficiaires entre les jeunes femmes et les jeunes hommes.

C'est vrai que dans le rapport, on se demande si c'est dû à la plus grande autonomie des jeunes filles dans la construction de leur parcours ou est-ce que c'est parce qu'elles ne s'autorisent pas la même ambition que pour les jeunes hommes. Et c'est un point sur lequel je trouve qu'il faut être particulièrement vigilant. Et je sais que les référents sont très attentifs à cela aussi.

Le troisième et dernier point, on a aussi une réflexion dans le fonctionnement du CNR sur le lien que l'on peut avoir avec d'autres dispositifs de budget participatif, de projets de solidarité ou humanitaire dans lesquels les jeunes, l'ont montré dans cette période, sont particulièrement dynamiques et plein d'imagination. Enfin, le rôle du CNR est aussi d'accompagner certains jeunes dans leur projet, en lien aussi avec le futur budget participatif jeune.

Et ce qui est intéressant dans cette articulation, c'est d'accompagner des projets de solidarité et d'accompagner la professionnalisation des initiateurs de ces projets. C'était ce que je voulais dire. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au point 47. Servane Courtaux.

47. Avis du Conseil municipal sur les arrêtés instaurant une Zone à Faibles Emissions mobilités (ZFE) sur les territoires limitrophes suivants :

1. **Colombes**
2. **Courbevoie**
3. **Puteaux**
4. **Rueil-Malmaison**
5. **Suresnes**

Mme Servane COURTAUX. Bonsoir à toutes et à tous. Quel plaisir pour moi de vous bercer pendant les sept prochaines délibérations jusqu'aux questions orales. Nous avons voté au dernier Conseil municipal l'approbation de la convention avec la MGP pour nous mettre à la disposition des moyens de communication, afin de rédiger cet arrêté de ZFE.

Pour rappel, la Métropole du Grand Paris et qui a la compétence de qualité de l'air, par vote en Conseil le 1er décembre 2020, a voté le renforcement de la zone à faible émission mobilité métropolitaine, avec une restriction des véhicules classés Crit'Air 4, 5 et non

classés au 1er juin 2021 et rendant ce dispositif obligatoire dans l'ensemble des communes concernées par le périmètre intra A86.

J'avais déjà évoqué les impacts environnementaux et sanitaires, bien sûr, de la pollution de l'air. Je ne vais pas y revenir. Elles se trouvent dans la note. Simplement, dans le cadre de ce processus, qui nous est imposé par la MGP, comme je vous l'ai dit, nous participons en tout cas à la consultation en ligne à destination notamment des habitants. Donc, si vous le souhaitez, je vous rappelle que cette consultation est ouverte, et ce jusqu'à fin mars.

Nous devons également donner un avis consultatif sur les différents projets d'arrêtés concernant la zone à faible émission des villes limitrophes et nous avons nous-mêmes envoyé nos projets d'arrêtés grâce aux moyens mis à disposition par la MGP aux villes limitrophes.

Donc, il s'agit aujourd'hui de rendre notre avis sur ces projets d'arrêtés sur les communes de Colombes, Courbevoie, Puteaux, Rueil-Malmaison et Suresnes. Je vous propose de voter tout cela en paquet.

Néanmoins, en notant deux petites notes. Je vous propose de rendre un avis favorable avec deux prescriptions, deux réserves sur Colombes et Rueil-Malmaison, qui sont des réserves émises après instruction des arrêtés par les services de l'infrastructure.

Pour Colombes, il s'agit de préciser que l'avis est favorable sous réserve que la rue de Sartrouville depuis la sortie de l'A86 et le boulevard du Havre, depuis l'intersection avec la rue de Sartrouville vers la Seine, soient classés hors ZFE afin d'assurer la liaison hors ZFE A86 Ouest vers le Val-d'Oise.

Et sur Rueil-Malmaison, de la même manière en symétrie, sous réserve que la route de Chatou soit incluse dans le périmètre de la ZFE, afin de permettre la liaison ZFE entre l'A14 Nord et l'A86 Ouest.

En bref, on propose de valider ces arrêtés en maintenant la cohérence de cette zone à faible émission et en ne créant pas de discontinuité et donc de panneaux supplémentaires à installer sur le territoire. Merci beaucoup.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Ne prennent pas part au vote : M. Abdelouahed, Mme Rezzag Bara et Mme Lamora

M. le Maire. On passe au point 48. Servane Courtaux

48. Reconstruction d'une école maternelle et d'un espace de restauration et réhabilitation d'une école élémentaire au sein de l'îlot Decour-Rosiers

1. Approbation du programme, du calendrier et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération

2. Désignation des membres du Jury de concours pour la désignation du maître d'œuvre de l'opération

Mme Servane COURTAUX. Merci beaucoup. Deux petites choses en premier. Je voudrais avoir une petite pensée pour Jean-Pierre Bellier, mon voisin de Conseil municipal, qui est souffrant et je pense qu'on lui souhaite tous un très bon rétablissement.

Ensuite, suite à la remarque de Mme Bedin en début de conseil, je voudrais réitérer des

excuses que j'ai présentées à Mme Maufrais à la suspension de séance concernant l'engagement que nous avons eu à fournir des éléments sur une note qui avait été présentée en Conseil municipal. Il y a eu un échange verbal entre Mme Maufrais et la directrice de l'architecture.

Suite à cela, je n'avais pas poussé le process d'envoyer une note officielle, mais ce sera fait pour que toutes les confusions soient levées. C'était un quiproquo entre hors taxes et toutes taxes comprises et entre le premier groupe scolaire et le deuxième.

Passons au sujet de l'îlot Decour-Rosiers. Donc, je vous propose deux choses. Tout d'abord, de discuter du programme, du calendrier et de l'enveloppe financière et ensuite du jury de concours pour désigner le maître d'œuvre de l'opération.

Ce projet s'inscrit, bien sûr, dans le projet de renouvellement urbain du quartier de Parc Sud. C'est un projet dont l'aménageur sera la SEMNA. La restructuration de cet îlot a pour but, de la même manière que peut l'avoir la réaffectation de certaines des tours Aillaud, d'apporter de la mixité sociale dans ce quartier, avec notamment la libération d'un espace afin de créer le futur collège intercommunal entre Nanterre et Puteaux, et donc le regroupement des deux écoles élémentaires et de l'école maternelle sur le nord de cet îlot.

Donc, on a un grand programme, grand par l'ambition, grand par la volumétrie. On voit que l'on passe quand même actuellement d'une école maternelle avec 10 classes, dont 4 classes qui « débordent » sur l'école élémentaire - d'où le besoin de restructurer - et 2 écoles élémentaires avec 11 classes chacune à un projet de 12 classes de maternelle et 26 classes élémentaires.

Donc, ce programme est très important. Il s'agit donc, d'une part, de reconstruire l'école maternelle qui sera déplacée au nord de l'îlot, démolir l'école maternelle au sud afin de libérer la place pour le collège et réhabiliter le bâtiment de l'école élémentaire.

Je précise, parce que c'est une question qui peut se poser sur : pourquoi est-ce qu'on avait 14 classes maternelles et on passe à 12. Il faut prendre en compte le fait que dans l'opération de renouvellement urbain, il y a des familles qui vont être relocalisées, notamment dans le quartier des Groues. Bien sûr, l'intégralité des nouveaux élèves liés à l'opération de renouvellement urbain, ainsi que les élèves du secteur actuel pourront tous être accueillis sur site.

Nous avons des objectifs de construction qui répondent à la charte de qualité construction neuve, avec une construction d'école maternelle, bâtiment à énergie positive, une construction du réfectoire entre les deux écoles bâtiment à énergie positive et une réhabilitation du bâtiment élémentaire avec un niveau BBC, une réduction de moitié des consommations et une réduction de 60 % des émissions de GES.

Le montant prévisionnel de l'enveloppe des travaux strictement, j'insiste, est de 22 200 000 euros TTC. Le projet s'étalera des années 2020 à 2027, avec une livraison début 2027 pour une rentrée en septembre 2027.

Donc, je vous propose d'approuver le programme, le calendrier et l'enveloppe. L'enveloppe qui est cette fois est estimée au total à 26 400 000 euros TTC pour la reconstruction de ce groupe scolaire.

Juste pour justifier la différence d'enveloppe, puisque vous êtes pointilleux sur le budget et c'est normal, juste pour vous préciser que l'enveloppe de travaux de 22 millions d'euros comprend les travaux de désamiantage, de démolition, de mise en état du terrain dédié à la construction du collège, les travaux d'aménagement des cours de récréation du groupe scolaire, la création des espaces verts et la mise en place des clôtures, les frais de location des bâtiments provisoires pendant le chantier de réhabilitation de l'école élémentaire.

Et l'estimation, par contre, ne prend pas en compte les aléas du chantier, qui sont systématiquement à estimer à peu près 5 %, ni le matériel informatique, ni le mobilier de cuisine et restauration qui, on le sait, peut-être très onéreux, ni l'ensemble du mobilier de l'école maternelle et de l'école élémentaire. D'où cette enveloppe définitive que l'on vous

propose de voter à 26 400 000 euros. Donc, c'est la première délibération.

Ensuite, on parlera des membres du jury. Merci.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Ne prennent pas part au vote : M. Adam et Mme Rezzag Bara

M. le Maire. On passe au jury.

Mme Servane COURTAUX. En fait, on avait fait un paquet pour les deux délibérations.

M. le Maire. Donc, c'est voté.

Mme Servane COURTAUX. Juste, pour le jury, comme pour les autres écoles, nous vous proposons de mettre en place un jury de concours pour la désignation du maître d'œuvre. Donc, pour les membres à voix délibérative, sont proposés Monsieur le Maire en Président du jury, les cinq membres titulaires de la commission d'appel d'offres ou leurs suppléants, au moins un tiers de personnalités qualifiées qui seront désignées ultérieurement, ainsi que des personnalités désignées parmi les membres élus du Conseil municipal ou de la SEMNA.

Donc, nous proposons les Maires adjoints et adjointes en charge de la transition écologique, de l'aménagement et de l'urbanisme du quartier du Parc Sud, ainsi qu'un représentant de la SEMNA et nous proposons des membres à voix consultative uniquement, le représentant du Trésor public, le représentant de la Direction départementale de la protection des populations et une ou plusieurs personnalités présentant des compétences en la matière ou un intérêt particulier à participer au concours. Merci.

M. le Maire. Conformément à la loi. C'est voté.

M. le Maire. M. Ousman Diaby, vous avez la parole.

M. Ousman DIABY. Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Comme vous le savez tous, la rénovation du groupe scolaire Decour, à l'instar du groupe scolaire Gorki, fait partie des aspects de la rénovation urbaine et sociale, tout particulièrement attendue par les habitants du quartier.

Ce projet démontre une fois de plus l'attention toute particulière et la volonté de la municipalité d'améliorer le cadre et la façon de vivre l'école au sein du quartier. Grâce à la diversification de l'offre en matière de logement, au renforcement des commerces et des services proposés, le quartier du Parc Sud va se voir gratifier de nouveaux atouts et d'un dynamisme certain.

En plus de la rénovation du quartier, il est important de constater que la municipalité porte une attention constante aux équipements scolaires, afin que les prochaines générations d'élèves puissent profiter de structures pédagogiques de premier plan.

La reconstruction du groupe scolaire Decour, parallèlement à la rénovation du groupe scolaire Gorki, montre toute l'ambition de la Ville et son implication en termes d'éducation.

Cette reconstruction interviendra sur l'école maternelle, ainsi qu'une réhabilitation de l'école élémentaire contribueront à la transformation profonde du quartier du Parc Sud et offriront un équipement pédagogique neuf, moderne et davantage écologique.

La composition de ce nouveau groupe scolaire va offrir aux élèves des conditions d'apprentissage optimales. De plus, l'arrivée prochaine du collège intercommunal Nanterre Puteaux s'inscrit dans la continuité et la volonté de la municipalité de promouvoir et d'encourager la mixité sociale.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, c'est en réunissant toutes ces conditions que la transformation du Parc Sud sera une réussite et donnera pleine satisfaction à ses habitants. Je ne peux dès lors que me réjouir de voir l'école de mon enfance faire peau neuve

et l'idée d'entrevoir les opportunités qu'elle offrira aux Nanterriens dans les années à venir. Je vous remercie.

49. Travaux de couverture/Autorisation de signer les marchés de travaux

M. le Maire. Point 49 : travaux de couverture, autorisation à signer les marchés de travaux. Servane, la commission appel d'offres.

Mme Servane COURTAUX. Voici, juste pour vous expliquer, c'est une enveloppe, un accord à bons de commande d'une valeur maximale de 3 200 000 euros pour quatre années, donc 800 000 euros par an. Et en 2021, on a déjà fléché des réparations sur la toiture d'une crèche, sur un bâti communal 11 place Foch et sur le centre technique des Guillaeraies. Et ce sera donc attribué en commission d'appel d'offres.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Ne prennent pas part au vote : Mme Penture et Mme Rezzag Bara

50. Travaux de réhabilitation du bassin olympique du Palais des Sports Maurice Thorez/Autorisation de signer les marchés de travaux

M. le Maire. Servane Courtaux.

Mme Servane COURTAUX. Juste pour vous signaler qu'il y a des voies d'eau, avec des infiltrations du bassin vers les locaux techniques, donc nécessité d'intervention. Donc, on a fléché 1 700 000 euros pour ces réparations du bassin olympique. Il sera sans doute fermé d'octobre 2021 à mai 2022.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Ne prennent pas part au vote : Mme Genthon et M. Hmani

51. Construction d'un groupe scolaire dans le quartier des Groues – secteur Hanriot/Approbation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre

M. le Maire. Servane Courtaux.

Mme Servane COURTAUX. Dans le cadre de ce groupe scolaire secteur Hanriot, il s'agit d'un avenant qui concerne une mission d'ordonnancement au pilotage et coordination du chantier qui avait initialement été prévue comme un lot à part entière et qui finalement sera directement attribuée à la maîtrise d'œuvre. Cela fait donc l'objet d'un avenant sur le contrat avec la maîtrise d'œuvre.

M. le Maire. Je vous propose de passer au vote.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Ne prend pas part au vote : Mme Saidj (pouvoir à M. Debord)

52. Construction du deuxième groupe scolaire dans le quartier des Groues – secteur Garenne/Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Mme Servane COURTAUX. À l'issue du premier jury de concours, nous avons retenu quatre équipes qui étaient admises à participer pour ce projet de groupe scolaire très ambitieux, avec notamment encore une fois un bâtiment BEPOS et une enveloppe financière estimée à 18 millions d'euros.

Suite au jury du 18 décembre 2020, nous avons désigné l'équipe NUNC architectes paris, lauréate du concours. Donc, à l'issue de la négociation qui a été faite avec eux après leurs premières esquisses et les préconisations des différentes parties prenantes, il est désormais proposé d'attribuer à NUNC architectes paris le marché de maîtrise d'œuvre avec un montant forfaitaire de 1 815 611 € TTC. Donc, une enveloppe provisoire de travaux estimée pour l'instant à 12.5 M€ HT.

M. le Maire. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Ne prennent pas part au vote : M. Tayeb, Mme Cor, M. Desmoulins et Mme Bedin

53. Travaux de désamiantage - théâtre des Amandiers/Autorisation de signer le marché de travaux

Mme Servane COURTAUX. Encore un marché de travaux. Donc là, il s'agit du désamiantage qui fait partie d'un marché unique, donc qui ne fait pas partie des différents macro-lots qui essaient d'être attribués. J'emploie le mot « essaient », parce que c'est difficile d'être attribué pour le reste des Amandiers. Donc, l'enveloppe est estimée à 1 400 000 euros. On vous demande d'autoriser la commission d'appel d'offres à signer. Merci.

M. le Maire. Merci. Je vous propose de voter.

L'ensemble des élus ayant pu voter, nous publions les résultats du vote :

- Pour : à l'unanimité des votes exprimés
- Ne prennent pas part au vote : M. Tayeb, Mme Rezzag Bara, M. Hmani, Mme Maufrais (pouvoir à M. Ribault), M. Ribault et Mme Bedin

On va passer aux questions orales. La première est posée par M. Ribault. C'est Mme Meteyer qui y répond.

Question orale de M. Christophe RIBAUT

M. Christophe RIBAUT. Bonsoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus. De nouveau, nous alertons sur les incivilités et les actes de vandalisme grandissants dans le centre-ville de Nanterre.

Atteintes nuisibles dans la rue, scooters roulant en sens interdit sur les trottoirs, dégradation de poubelles, de voitures, vitrines de commerçant, fracturées, magasins pillés.

Je sais que l'association des commerçants de la ville vous a d'ailleurs adressé un courrier ou un mail pour vous faire part de sa plus vive inquiétude et vous demander quelles actions concrètes vous comptez mettre en place pour que les commerçants retrouvent un peu sérénité et un climat de confiance. Ce n'est pas la première fois que l'on vous demande d'agir concrètement pour régler tous ces problèmes récurrents et grandissants dans le centre-ville.

Bien évidemment, une nouvelle fois, tout cela milite pour la mise en place d'une police municipale de proximité permettant de mieux vivre ensemble. Nous en avons parlé tout à l'heure. Vous avez partiellement répondu à la question. Je vous en remercie.

Toutefois, pouvez-vous nous dire, en ce qui concerne le centre-ville, comment vous comptez adresser les sollicitations des commerçants pour régler tous ces problèmes ? Je vous remercie.

M. le Maire. Mme Meteyer.

Mme METEYER. M. Ribault, vous évoquez effectivement un certain nombre de faits qui se sont produits dans le centre-ville dans une période récente. Et la seule réponse que vous semblez apporter est la création d'une police municipale conséquente.

Sur ce point, effectivement, ma collègue Nesrine Rezzag Bara vous a donné des éléments de réponse précis. Je n'y reviendrai pas. Sinon, pour vous assurer, une fois encore, que nous mettons tout en œuvre pour remplir nos engagements.

Concernant plus précisément les dégradations récentes dans le centre à l'encontre des voitures, des poubelles, des vitrines de magasins, des enquêtes ont été menées et plutôt rondement, par la police municipale puisque l'ensemble des auteurs de ces infractions ont été interpellés et déférés devant la justice les jours qui ont suivi ces infractions.

Concernant les scooters, c'est effectivement un vrai problème qui engage notamment la responsabilité des commerces de livraison et des tests de vidéoverbalisation ont été menés l'année dernière place de la boule, qui ont permis de sanctionner toute une série d'infractions, notamment liées au stationnement.

Nous avons prévu d'étendre cette expérimentation à d'autres secteurs, notamment dans le centre-ville place Gabriel Péri où une caméra de vidéoprotection est déjà installée.

D'autre part, dans le budget que vous n'avez pas voté, nous avons inscrit un investissement conséquent dans dix caméras supplémentaires et la priorisation de ces lieux d'implantation s'effectue en collaboration avec le commissariat de police auquel les caméras sont reliées.

La particularité de la vidéoverbalisation, c'est qu'elle nécessite la présence d'un agent dûment habilité pour constater en temps réel les infractions qui apparaissent à l'écran. C'est donc un dispositif assez lourd, mais là encore, nous avons la volonté de développer la vidéoverbalisation et de sanctionner ceux qui commettent des infractions.

Par ailleurs, pour revenir sur le sujet des scooters, une nouvelle campagne de sensibilisation sera menée auprès des commerçants du centre-ville, afin qu'ils rappellent à l'ensemble de leurs livreurs le respect du Code de la route et que celui-ci est une consigne impérative. Je vous remercie.

M. le Maire. Merci. La question suivante est posée par Mme Decis Lartigau. Et c'est Rachid Tayeb qui y répondra.

Question orale de Mme Hélène DECIS LARTIGAU

Mme Hélène DECIS LARTIGAU. Monsieur le Maire, chers collègues, en écho à mon intervention au Conseil municipal du 9 février sur le rapport du développement durable de la Ville, je souhaiterais une réponse précise sur l'un des projets les plus sensibles et les plus populaires en la matière, l'avenir de notre ressourcerie. Quel est le calendrier des suites que

vous comptez donner à la préemption, votée en Conseil municipal. Merci de votre réponse qui intéresse un très grand nombre de nos concitoyens.

M. Rachid TAYEB. Madame la Conseillère municipale, chers collègues, depuis 2016, la ressourcerie occupe un ancien magasin Crozatier rue du Bois, en vertu d'une convention d'occupation précaire, signée grâce à l'entremise de la Ville. En 2019, le propriétaire met en vente son bien en tant qu'immeuble libre de toute occupation. Autrement dit, l'avenir de la ressourcerie était compromis, du moins à cette adresse.

Après avoir soumis à la Direction de la ressourcerie plusieurs propositions de relocalisation, toutes rejetées, la Ville a exercé son droit de préemption en juin 2019 en vue de maintenir cette structure.

Parallèlement, la Ville s'est tournée vers l'Etablissement public foncier de la région Île-de-France afin d'en assurer le portage financier temporaire, le temps qu'il faut pour la ressourcerie pour boucler un montage financier devant lui permettre d'acheter elle-même le local.

Cette intervention a été approuvée en juin 2019 par le Conseil municipal. Le prix de cette acquisition est toutefois toujours actuellement débattu devant les juridictions dans le prolongement de la préemption, après un jugement fixant ce prêt à 2 974 000 euros pour être exact. La Ville maintient en appel une offre à un 1 778 000 euros.

Le commissaire du gouvernement, quant à lui, estime le bien à 2 millions d'euros. Une décision pourrait être rendue entre juin et septembre, dont vous serez bien entendu informés. Si ce prix ne devait pas correspondre à un investissement raisonnable pour la Ville ou si les conditions posées par la Ville à la Direction de la ressourcerie en contrepartie de son implication dans ce dossier n'étaient pas remplies, la Ville aurait jusqu'à trois mois après la décision de justice pour confirmer ou renoncer à la préemption. Merci.

M. le Maire. Merci. La question suivante est posée par M. Boughezala. C'est Alexis Martin qui y répond.

Question orale de M. Bilel BOUGHEZALA

M. Bilel BOUGHEZALA. Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, récemment, notre Ville a été témoin d'un malheureux événement fin février, la sortie d'un enfant seul du centre de loisirs Miriam Makeba. Encore une fois, c'est dû au manque de vigilance du personnel, et ce n'est pas la première fois que cela arrive.

Ces événements trop récurrents, j'en ai l'intime conviction, pourraient être prévenus ou résolus si nous équipions notre ville de dispositifs de sécurité du type caméras de vidéoprotection ou agents de police municipale à des points stratégiques de la Ville comme des écoles, des collèges ou des rues commerçantes.

Cela ne serait-il pas la solution pour offrir à nos habitants plus de sécurité et de confort, comme retrouver rapidement un enfant qui sort seul d'un centre ou tout autre danger se présentant à nous ?

Nous savons déjà que vous avez envisagé de recruter des agents de police municipale et que vous voulez renforcer le maillage des caméras de surveillance, mais cela est encore trop lent et votre projet n'est pas assez ambitieux, pas à la hauteur des enjeux. Les dangers du quotidien n'attendent pas. Pensons à la sécurité de tous, mais surtout à celle de nos anciens et de nos plus jeunes. Je vous remercie.

M. Alexis MARTIN. M. Boughezala, chers collègues, vendredi 26 février, un enfant d'âge maternelle a effectivement échappé à la surveillance de l'équipe du centre de loisirs Miriam Makeba au moment de la sortie du soir. Il a été retrouvé par des riverains quelques minutes plus tard à proximité de son domicile.

Cet incident n'est pas juste un événement malheureux, M. Boughezala. Il est grave. Soyons clairs, il est absolument impensable qu'un enfant accueilli dans une structure sous la responsabilité de la Ville, de surcroît en si bas âge, puisse sortir sans être remarqué. C'est le cauchemar de tout parent.

L'émotion que cet incident a suscitée chez les parents du petit Idriss, des personnels communaux et des habitants du quartier est donc tout à fait légitime, d'autant qu'il a donné lieu à une altercation violente avec un agent de l'équipe d'animation du centre.

Après un tel incident, la première question qui aurait dû vous venir à l'esprit est : comment a-t-il bien pu se produire ? Au lieu de cela, vous avez invoqué votre obsession habituelle en proposant la pose de caméras supplémentaires et une police municipale comme éternelle solution miracle.

Quel que soit le problème posé, et avant même de réfléchir aux causes d'un tel dysfonctionnement, vous parlez de caméras et de police municipale. Mais en quoi une caméra peut-elle empêcher un incident de ce type ? Alors, permettez-moi de vous apporter quelques éléments d'éclairage.

D'abord, pour vous dire que nous avons lancé une enquête de service interne pour identifier les causes et les responsabilités de chacun dans cet événement. Les conclusions du rapport pointent des défaillances et des manquements graves au sein de l'équipe d'animation du centre de loisirs.

Dans tous les centres de loisirs de la Ville, le mode d'organisation mis en place pour sécuriser les entrées et les sorties des enfants implique un système de pointage rigoureux et une répartition claire des missions de surveillance entre les agents.

Au centre de loisirs Makeba, l'organisation en place pendant ces vacances était celle éprouvée depuis le début de l'année scolaire. Mais ce jour-là, la mise en application de cette organisation a fait défaut.

Une procédure disciplinaire sera donc engagée à la lumière des conclusions de l'enquête interne. Cet incident n'est absolument pas dû à l'absence de caméras de surveillance aux abords du centre de loisirs, mais à un manque de vigilance humaine et professionnelle auquel la Ville apportera les réponses disciplinaires adaptées.

Si, de manière générale, il n'y a aucune raison de douter des compétences de nos professionnels de l'enfance, une baisse de vigilance a pu être observée chez une minorité d'agents sur le terrain.

Afin de nous assurer que ces défaillances ne se reproduisent plus, les consignes de sécurité et les règles d'organisation seront rappelées à nouveau dans tous les centres de loisirs.

De manière plus systématique, nous organisons déjà un séminaire de sensibilisation aux agents nouvellement recrutés au sein de nos structures d'accueil.

Enfin, bien au-delà de ces actions ponctuelles, notre ambition est de concevoir un plan de formation continu ambitieux à destination des personnels en contact avec les enfants, en particulier sur les enjeux de sécurité, de protection de l'enfance et de posture professionnelle.

La sécurité et le bien-être des enfants accueillis dans nos centres de loisirs sont des questions essentielles pour la Ville. Soyez assurés que nous veillerons toujours à garantir un service public de qualité et un haut niveau d'exigence à l'égard de l'éducation des enfants de Nanterre. Merci.

M. le Maire. La question suivante est posée par Mme Boussissi-Poullard. Et c'est Perrine Coulter qui y répond.

Question orale de Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD

Mme Samia BOUSSISSI-POULLARD. Monsieur le Maire, chers collègues, régulièrement, les Nanterriens alertent notre groupe sur la présence de rats dans plusieurs parties de la Ville. Ces rats sont attirés notamment par la nourriture qu'ils trouvent dans les poubelles présentes sur la voie publique ou au pied des résidences.

Depuis quelque temps, des collectivités installent un nouveau système de poubelles. Les points d'apport volontaire dit PAV. Ces derniers sont des poubelles enterrées qui permettent aux nuisibles de ne plus grouiller autour des déchets. Ces PAV étant déclinés pour chaque différentes catégories de poubelles.

Monsieur le Maire, la Mairie de Nanterre envisage-t-elle l'installation dans la Ville de points d'apport volontaire des déchets en remplacement des bennes plastique ? Je vous remercie.

Mme Perrine COULTER. Mme Boussissi-Poullard, chers collègues, Nanterre est en effet confronté à la prolifération de rats sur certaines parties de son territoire. Ce problème est malheureusement commun à un grand nombre de villes où la réalisation de travaux souterrains très nombreux actuellement et la concentration de déchets favorisent la multiplication et la remontée en surface de ces rongeurs.

Des rapports de l'Organisation mondiale de la santé ou la presse internationale attestent également du nombre de villes touchées par ce phénomène. Paris, New York, Singapour, Johannesburg et autant de villes périurbaines.

La solution à ce problème ne nous est pas inconnue. Elle consiste à rendre ces déchets plus difficiles d'accès pour les rats.

Or le système de poubelles enterrées dont vous parlez ne garantit pas complètement l'arrêt des incivilités à l'origine de la prolifération des rongeurs.

Au contraire, les trappes des tambours des points d'apport volontaire sont de taille réduite et n'acceptent que des sacs de contenance moyenne. En excluant les sacs de gros volumes, ce dispositif peut donc éventuellement occasionner davantage de déchets au sol et donc aggraver le problème.

Nous restons toutefois ouverts à l'évaluation de ce dispositif et si son efficacité est démontrée à travailler sur ce dispositif. Aujourd'hui, la Ville fait preuve d'une grande réactivité en matière de ramassage des dépôts sauvages et d'organisation de la collecte, ce qui permet de limiter le problème.

L'éducation et la sensibilisation sont néanmoins des leviers essentiels dans la lutte contre la prolifération des rats. Nos efforts se focalisent sur la sensibilisation des bailleurs aux bons gestes de la gestion des déchets.

Plus spécifiquement, il s'agit de la nécessité de présenter les bennes fermées lors de la collecte des déchets. Des rencontres très régulières ont lieu à cet effet entre les services de la Ville et les bailleurs.

Enfin, la communication auprès des habitants, des réflexes de tri et de réduction des déchets est une mesure essentielle dans l'objectif de lutter contre la prolifération des rats à Nanterre. Je vous remercie.

M. le Maire. La question suivante est posée par M. Drouche et c'est M. Rachid Tayeb qui y répondra.

Question orale de M. Éric DROUCHE

M. Éric DROUCHE. Monsieur le Maire, chers collègues, vous le savez sûrement, il existe en France près de 200 garages solidaires, participatifs et collaboratifs. Le principe est simple : permettre d'entretenir sa voiture à moindre coût et / ou d'être formé par un mécanicien professionnel pour faire l'entretien soi-même.

Les avantages sont nombreux et les économies réalisées peuvent atteindre une baisse de 40 % des coûts par rapport à un garage classique. Divers mécanismes de gestion peuvent également être mis en place, comme la cotisation annuelle permettant de bénéficier d'un coût horaire d'entretien très faible.

Ce projet s'inscrit totalement dans l'ADN et l'histoire de notre Ville, qui est basé sur la solidarité, l'entraide et le partage.

De plus, ce projet permettra à la fois de lutter contre les incivilités liées à la mécanique sauvage qui pollue et gangrène les rues de notre Ville, mais également de réduire l'impact environnemental, tout en s'inscrivant dans une démarche écologique et sociale pour et surtout par les Nanterriens.

Monsieur le Maire, nous disposons de l'expertise nécessaire au développement et à l'implantation d'une telle structure dont pourraient bénéficier les Nanterriens. C'est pour cela que le Groupe Aimer Nanterre souhaite savoir si vous envisagez de créer des garages solidaires dans plusieurs quartiers de notre Ville. Je vous remercie.

M. le Maire. Rachid Tayeb.

M. Rachid TAYEB. Monsieur le Maire et chers collègues, je vais te mettre un garage en bas de chez toi, tu vas voir. Désolé, Éric. Depuis plusieurs années, on constate la prolifération sur certains parkings de notre Ville de mécanique informelle.

La mécanique sauvage pose de nombreux problèmes, notamment la gestion des déchets, bruit, pollution, saturation des places de stationnement.

Tout d'abord, de quoi parle-t-on ? Il a été recensé une cinquantaine de mécaniciens sauvages à Nanterre, dont un peu plus de la moitié a accepté de répondre à un questionnaire qui permet de dresser avec les précautions d'usage liées à un si faible échantillon un portrait-robot des mécaniciens de rue à Nanterre.

Très majoritairement, ils résident dans notre Ville et déclarent avoir reçu une formation en alternance ou avoir été formés dans un garage en tant qu'apprenti, affirment vivre essentiellement de cette activité qui peut effectivement rapporter des revenus substantiels et souhaitent continuer de travailler autour de la mécanique automobile.

Face à cette situation, les services de la Ville de Nanterre ont étudié ce qui se fait ailleurs, avec un double objectif de permettre aux personnes à faible revenu de faire réparer leur véhicule et d'offrir un cadre légal aux mécaniciens informels.

Plus encore que le garage solidaire, ce qui se développe en Région parisienne et vers quoi Nanterre pourrait s'orienter, ce sont les centres auto repair. Il s'agit de garages qui proposent, en plus d'une activité de garagistes à moindre coût, éventuellement avec des personnes en insertion, un service de location de pans de matériels, laissant le choix au client qui peut réparer lui-même son véhicule, accompagné par des professionnels ou le confier à un garagiste.

Un contact a déjà été pris avec Jimmy Adjovi-Boco, ancien footballeur professionnel. Il a joué à Lens de 1991 à 1997, a initié plusieurs centres auto repair en Région parisienne. Jimmy Adjovi-Boco est partant pour nous accompagner sur un projet de garages pour tous, ouverts aux clients connaissant des fins de mois difficiles comme aux passionnés de mécanique de voitures anciennes.

Le développement d'un tel garage à Nanterre rencontre cependant plusieurs obstacles. Il faudra surmonter notamment le coût du foncier et la volatilité des intervenants, la mécanique sauvage étant plus lucrative que le travail dans un garage solidaire.

Enfin, un tel projet nécessite de faire travailler ensemble un certain nombre de partenaires, notamment des structures de l'insertion par l'activité économique, la mission locale, le lycée professionnel Claude Chappe ou les entreprises du secteur de l'automobile. Rien d'impossible, en somme, mais cela va prendre encore un peu de temps. Je vous remercie.

M. le Maire. La dernière question est posée par M. Guillemaud. C'est Thierry Denois qui y répond.

Question orale de M. Alexandre GUILLEMAUD

M. Alexandre GUILLEMAUD. Monsieur le Maire, chers collègues, face à la crise sanitaire de la Covid -19, plusieurs communes, comme c'est le cas à Montrouge, ont mis en place à disposition de leurs administrés des espaces de co-working, afin de leur permettre de limiter leurs déplacements quotidiens en transports en commun et télétravailler de manière sécurisée dans un environnement de qualité, à proximité immédiate de leur domicile.

La gestion de la crise sanitaire a mis en exergue de nouveaux besoins pour l'ensemble des Français, dont certains doivent être accompagnés par leur municipalité. À cet effet, l'impact majeur qu'a eu la Covid -19 sur le marché du travail et de l'emploi ne doit pas être ignoré.

Egalement, de nombreux habitants sont obligés de devoir travailler à leur domicile, malgré des logements souvent non adaptés à cette présence permanente 24 heures sur 24. Monsieur le Maire, le groupe Aimer Nanterre souhaite savoir si la mise en place de telles initiatives pour les Nanterriens au sein d'équipements municipaux est envisagée dans les quartiers de notre commune.

Et ainsi permettre aux habitants de bénéficier gratuitement de postes de travail organisés naturellement dans le strict respect des mesures sanitaires et des règles de distanciation. Je vous remercie.

M. le Maire. Thierry Denois.

M. Thierry DENOIS. M. Guillemaud, chers collègues, Nanterre voit se développer sur son territoire depuis quelques années une offre certaine de lieux de travail collaboratifs, amplifiés récemment par la crise.

Il faut rappeler que les employeurs doivent, dans le cadre du télétravail, mettre à disposition de leurs salariés les moyens nécessaires à leur fonction.

Le développement du télétravail dans une entreprise ne peut reposer sur une mise à disposition gratuite de locaux par les collectivités. D'une part, cela déresponsabiliserait les entreprises, mais surtout cela entrerait en concurrence avec des structures qui offrent de manière commerciale ce service aux salariés.

Plusieurs structures existent sur Nanterre : le Régus 3 rue des Fontanots, JOKKOLABS boulevard du Sud-Est, le Château qui propose de petits espaces de co-travail et des bureaux individuels, l'opérateur rue de la Garenne et d'autres lieux tels que l'Électrolab ou le campus du CESI, qui peuvent mettre à disposition des machines/outils partagés.

Dans le cadre de l'aménagement du quartier des Groues, 13 000 mètres carrés d'espaces de travail partagés sous différentes formes sont prévus. Le travail collaboratif, dans sa forme actuelle, est un marché en renouvellement.

Pour que ces nouveaux espaces puissent créer un véritable levier sur l'emploi et la création d'activité pour les Nanterriens, il est important de penser l'usage, et non seulement le volume. La valeur de ces espaces réside dans les collaborations et les dynamiques qu'ils peuvent susciter.

Il est important également de privilégier les espaces de travail permettant la mutualisation des outils de production et l'adaptation des tarifs aux différents cycles de développement des entreprises. C'est pourquoi la Ville reste attentive à l'évolution de l'offre de travail partagé sur le territoire. Merci.

M. le Maire. Etant arrivés au bout de nos travaux, je vous propose de lever la séance et le prochain Conseil municipal se tiendra le lundi 17 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 59.